

Rapport d'activités 2015

TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
www.tpm-agglo.fr



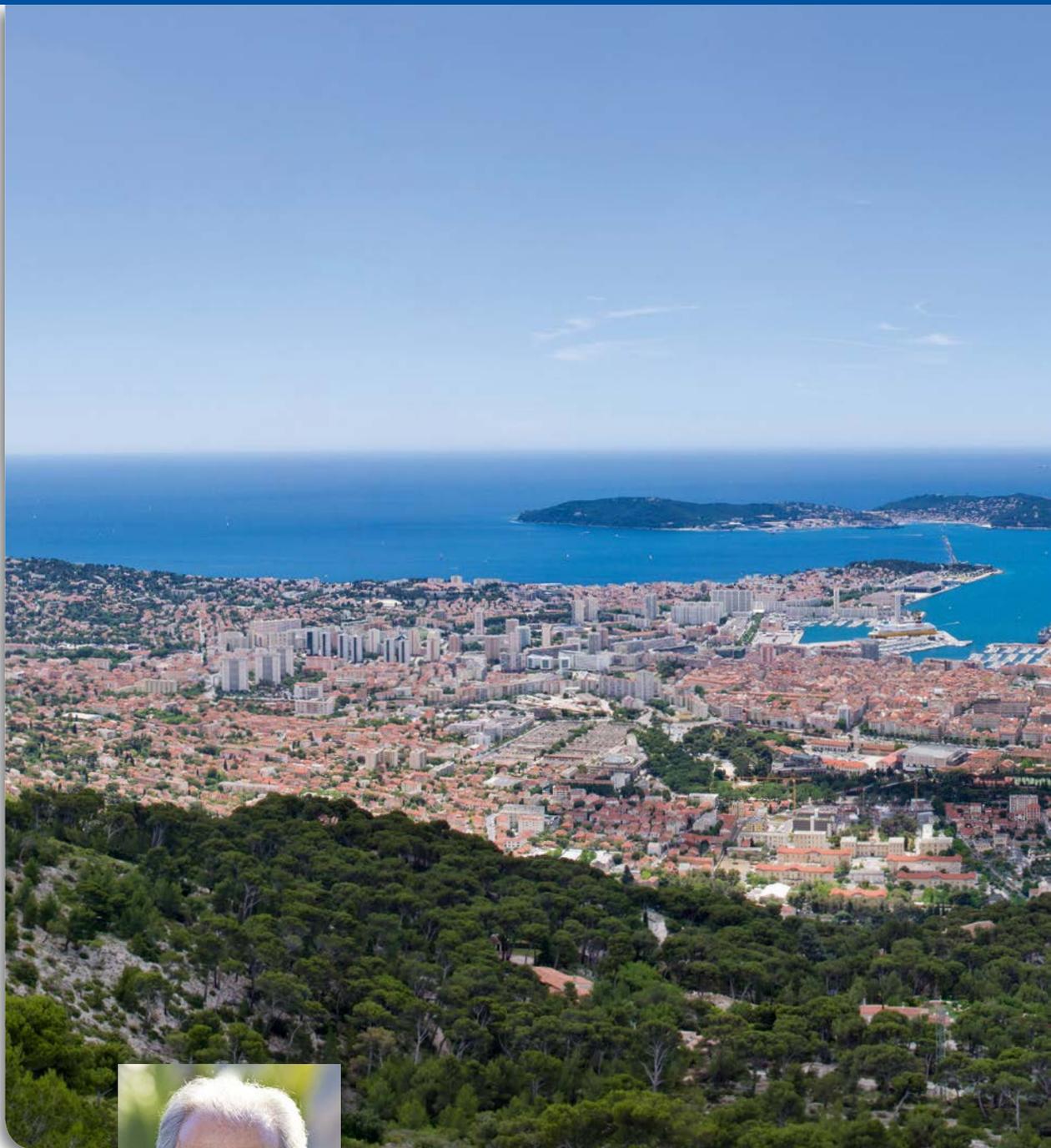


Sommaire

• Le mot du Président	4
• La communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée	6
• Transports et déplacements	10
• Assainissement communautaire	14
• Culture	17
• Environnement et cadre de vie	24
• Voirie communautaire	30
• Sport	31
• Enseignement supérieur et recherche	34
• Développement économique	36
• Habitat	40
• Politique de la ville	42
• Tourisme, ouverture maritime et patrimoine	45
• Aménagement de l'espace	48
• Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)	50
• Finances	51
• Ressources humaines	53
• SITTMAT	55



Impression : Groupe IMPREMIUM - 200 exemplaires
© Photos : TPM / Hortense Hébrard et Olivier Pastor



Jour après jour, Toulon Provence Méditerranée s'engage pour la qualité de vie de ses habitants, par l'exercice de ses différentes compétences.

Malgré un environnement économique difficile, notre communauté d'agglomération est plus que jamais mobilisée.

Un exemple de projet structurant ? Le lancement de la reconversion du site de Chalucet à Toulon, avec le choix du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre du **futur quartier de la créativité et de la connaissance**.

Mais TPM œuvre aussi au quotidien, par une multitude d'actions qui reflètent la diversité de ses champs de compétence.

Citons ainsi :

- En matière de développement économique, **l'ouverture en début d'année du chantier de super yachts IMS 700** sur le Parc d'Activités Marines de Saint-Mandrier.



- En matière d'enseignement supérieur et de recherche, **l'inauguration fin janvier de Télomédia**, pôle de création et de production audiovisuelle et numérique au cœur du nouveau bâtiment universitaire sur le campus Porte d'Italie.
- En matière culturelle, **l'obtention en fin d'année du label Scène nationale** pour l'association qui réunit les deux pôles culturels communautaires Châteauvallon et le Théâtre Liberté.
- En matière sportive, **l'inauguration en février des nouveaux équipements du complexe sportif de l'Estagnol à La Crau**, avec 40 000 m² d'extension pour cette structure qui accueille 130 000 sportifs par an.
- En matière de politique de la ville, **la signature du Contrat de Ville** de l'agglomération le 2 juillet, qui va permettre de financer des actions concrètes dans 13 quartiers prioritaires sur 4 communes de TPM.

- En matière de nouvelles technologies, **le projet Toulon Ruche Digitale** qui rejoint en novembre l'équipe de France French Tech, belle reconnaissance pour les acteurs du numérique du territoire.
- Et de façon transversale, **la réalisation d'un site mobile sans contact de l'agglomération, easy-TPM**, pour faciliter les déplacements et la découverte des richesses du territoire.

Que les pages du présent rapport me permettent de partager ma conviction sur l'importance de l'intercommunalité pour un territoire uni et solidaire.

Hubert FALCO

Président de Toulon Provence Méditerranée



Située sur le littoral méditerranéen, entre Marseille et Nice, Toulon Provence Méditerranée rassemble 12 communes et plus de 420 000 habitants, sur un territoire d'une superficie de 36 654 hectares dont 200 km de littoral.

La communauté d'agglomération est compétente dans les domaines suivants : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, transports, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, voirie communautaire et parcs de stationnement, culture, sport, environnement et cadre de vie, mise en valeur des espaces naturels remarquables, tourisme et ouverture maritime, formation et enseignement supérieur, assainissement, nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ces compétences s'exercent selon les modalités et les limites définies par les statuts de TPM.



Sources : IGN© GéoRoute®



LA CRAU

HYÈRES

CARQUEIRANNE





» LE BUREAU COMMUNAUTAIRE EN 2015

Composé du président et des 12 vice-présidents de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, le Bureau est une instance de décision. Par délégation du Conseil communautaire, le Bureau vote les projets dans le respect de l'intérêt communautaire, après examen par la commission compétente.

Hubert FALCO

Président de la communauté d'agglomération TPM
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Les vice-présidents de TPM

1^{ère} vice-présidente : Christiane HUMMEL

Sénateur-Maire de La Valette-du-Var

2^{ème} vice-président : Jean-Sébastien VIALATTE

Député-Maire de Six-Fours-les-Plages

3^{ème} vice-président : Jean-Louis MASSON

Maire de La Garde

4^{ème} vice-président : Marc GIRAUD

Conseiller municipal de Carqueiranne
Président du Conseil départemental du Var

5^{ème} vice-président : Francis ROUX

1^{er} adjoint au Maire d'Hyères

6^{ème} vice-président : Robert BENEVENTI

Maire d'Ollioules

7^{ème} vice-président : Christian SIMON

Maire de La Crau

8^{ème} vice-président : Gilles VINCENT

Maire de Saint-Mandrier-sur-Mer

9^{ème} vice-président : Ange MUSSO

Maire du Revest-les-Eaux

10^{ème} vice-président : Hervé STASSINOS

Maire du Pradet

11^{ème} vice-président : Marc VUILLEMOT

Maire de La Seyne-sur-Mer

12^{ème} vice-président : Yannick CHENEVARD

Adjoint au Maire de Toulon

Les vice-présidents des commissions

Christiane HUMMEL

Commission Développement économique

Jean-Sébastien VIALATTE

Commission Culture

Jean-Louis MASSON

Commission Politique de la ville
et Équilibre social de l'habitat

Marc GIRAUD

Commission Personnel et Administration Générale

Jean-Pierre GIRAN

Commission Tourisme et Ouverture maritime

Robert BENEVENTI

Commission Aménagement de l'espace

Christian SIMON

Commission Sport et Jeunesse

Gilles VINCENT

Commission Environnement
et Développement durable

Ange MUSSO

Commission Finances

Hervé STASSINOS

Commission Développement numérique

Marc VUILLEMOT

Commission Formation, Enseignement supérieur
et Recherche

Yannick CHENEVARD

Commission Transports et Déplacements

» LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN 2015

Composé de 81 conseillers, le Conseil communautaire est l'instance de décision de la communauté d'agglomération. Il délibère et vote, à la majorité des voix, les projets qui lui sont soumis par les différentes commissions. Les délibérations votées deviennent exécutoires après affichage et transmission au Préfet.

La représentation des communes au sein du Conseil communautaire est fixée par arrêté préfectoral, en fonction de leur population :

Toulon : 33 sièges

La Seyne-sur-Mer : 12 sièges

Hyères : 10 sièges

Six-Fours-les-Plages : 7 sièges

La Garde : 5 sièges

La Valette-du-Var : 4 sièges

La Crau : 3 sièges

Ollioules : 2 sièges

Le Pradet : 2 sièges

Carqueiranne : 1 siège

Le Revest-les-Eaux : 1 siège

Saint-Mandrier-sur-Mer : 1 siège



» LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN 2015

CARQUEIRANNE

Marc GIRAUD (Conseiller municipal)

LA CRAU

Christian SIMON (Maire)

Jean-Pierre EMERIC, Anne-Marie METAL.

LA GARDE

Jean-Louis MASSON (Maire)

Annick DUCARRE, Alain FUMAZ, Jean-Pierre HASLIN, Anne-Marie RINALDI.

HYÈRES

Jean-Pierre GIRAN (Maire)

Edith AUDIBERT, Véronique BERNARDINI, François CARRASSAN, Michel DALMAS, Chantal PORTUESE, Edwige MARINO, Jacques POLITI, Francis ROUX, Karine TROPINI.

OLLIOULES

Robert BENEVENTI (Maire)

Nicole BERNARDINI.

LE PRADET

Hervé STASSINOS (Maire)

Valérie RIALLAND.

LE REVEST-LES-EAUX

Ange MUSSO (Maire)

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Gilles VINCENT (Maire)

LA SEYNE-SUR-MER

Marc VUILLEMOT (Maire)

Claude ASTORE, Christian BARLO, Nathalie BICAIS, Marie BOUCHEZ, Anthony CIVETTINI, Jean-Pierre COLIN, Damien GUTTIEREZ, Cécile JOURDA, Raphaëlle LEGUEN, Reine PEUGEOT, Denise REVERDITO.

SIX-FOURS-LES-PLAGES

Jean-Sébastien VIALATTE (Député-Maire)

Frédéric BOCCALETTI, Béatrice BROTONS, Fabiola CASAGRANDE, Sylvie MAHIEU, Guy MARGUERITTE, Jeremy VIDAL.

TOULON

Hubert FALCO (Sénateur-Maire)

Robert ALFONSI, Dominique ANDREOTTI, Hélène AUDIBERT, Martine BERARD, Michel BONNUS, Robert CAVANNA, Amaury CHARRETON, Yannick CHENEVAR, Caroline DEPALLENS, Marc DESGORCES, Jean-Guy DI GIORGIO, Florence FEUNTEUN, Amandine FUMEX, Vanessa GERBY-GEBELLIN, Marcelle GHERARDI, Laurent JEROME, Michel LANDOLFINI, Laure LAVALETTE, Danièle LE GAC, Geneviève LEVY, Mohammed MAHALI, Béatrice MANZANARES, Josette MASSI, Valérie MONDONE, Christophe MORENO, Jérôme NAVARRO, Christine PAGANI-BEZY, Audrey PASQUALI-CERNI, Philippe SANS, Yann TAINGUY, Léopold TROUILLAS, Jean-Yves WAQUET.

LA VALETTE-DU-VAR

Christiane HUMMEL (Sénateur-Maire)

Thierry ALBERTINI, Isabelle BOURGEOIS, Jacques COUTURE.



Transports en commun en 2015

- 30 millions de voyages sur le réseau Mistral.
- 142 lignes terrestres (lignes régulières, services scolaires et transports à la demande).
- 1^{er} réseau bateaux-bus de France.
- 2^{ème} réseau le plus propre de France.
- Seul réseau de France à trois dimensions : terrestre, maritime et aérien (téléphérique).
- 9 lignes maritimes (avec les Îles d'Or) pour 2,7 millions de passagers.
- Un service de transports pour les personnes à mobilité réduite.
- Un gel de la gamme tarifaire pour la 9^{ème} année consécutive.
- Un des tarifs les moins chers de France : 1 € le voyage avec l'achat d'un carnet de 10 tickets ; 1,22 € par jour pour un abonnement de 30 jours ; 0,47 € par jour pour les scolaires avec un abonnement de 12 mois.

Transports et déplacements Compte administratif 2015

Fonctionnement : 54 402 506 €
Investissement : 27 941 413 €

» PLANIFICATION DES TRANSPORTS ET DES DÉPLACEMENTS

Plan de Déplacements Urbains (PDU)

- Bilan du PDU précédent (2005-2015).
- Poursuite des travaux de révision du PDU 2015-2025 de l'agglomération, actée par délibération du Conseil communautaire le 14 juin 2014 avec la tenue de plus d'une trentaine de réunions : 1 comité de pilotage, 3 comités techniques, 8 ateliers thématiques et plus d'une vingtaine de réunions avec les partenaires de la mobilité sur le territoire.
- Participation aux travaux de la Région sur l'intermodalité régionale (gares, service TER, information multimodale).
- Participation aux travaux de l'Opération Grand Site sur la commune d'Hyères avec le lancement du marché d'étude de déplacements pour la réalisation du Plan de Mobilité sur le Grand Site de la presqu'île de Giens.



- Suivi des actions PDE (Plan de Déplacements Entreprises), PDIE (Plan de Déplacements Inter-Entreprises), PDA (Plan de Déplacements Administration) avec la Marine nationale, les associations d'entreprises ADETO et AFUZI, la commune d'Hyères, l'Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale (UIOSS), ERDF-GRDF et le groupe CNIM.
- Mise à jour annuelle du plan des itinéraires cyclables.
- Accompagnement des différentes communes de l'agglomération ou de communes limitrophes dans l'élaboration de leur PLU dans l'interface PDU-PLU.

Études de circulation

- Clôture de l'étude de circulation sur Toulon et participation aux réflexions sur Hyères et le Technopôle de la Mer à Ollioules.

» GESTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) RÉSEAU MISTRAL

Chiffres clefs

- 1 730 314 voyages sur les lignes maritimes.
- Fréquentation globale du réseau : 28,7 millions de voyages.
- 17,3 M€ de recettes pour 66,6 M€ de charges.
- Un ratio de 2,33 voyageurs/km.
- Un coût kilométrique de 5.40 €/km.
- Plus de 80 000 visiteurs par mois sur www.reseaumistral.com.
- 892 agents au total, avec 745 agents dont 15% de femmes à la RMTT et 147 agents chez les sous-traitants.
- 323 véhicules dont 22 bus hybrides.
- 12 bateaux-bus dont 2 éco bateaux-bus livrés en 2014.
- 1 agence commerciale mobile et une dépanneuse.
- 12 343 210 km parcourus dont 26% en sous-traitance.



Pilotage de la DSP

Le contrat de 8 ans avec le délégataire RMTT permet de répondre aux objectifs suivants :

- Recherche de la meilleure adéquation entre l'offre et la demande.
- Développement de la fréquentation.
- Maîtrise des coûts.
- Veille au bon fonctionnement des biens et matériels mis à disposition.
- Accompagnement de TPM dans sa volonté de développer les transports en commun en favorisant l'intermodalité et l'interopérabilité.

Actions poursuivies :

- Gel de la gamme tarifaire pour la 9^{ème} année consécutive.
- Adaptation de l'offre au 1^{er} septembre :
 - Diamétralisation des lignes 5-7 en ligne 6.
 - Modification de l'itinéraire des lignes 23 et 15 pour plus de lisibilité et de clarté.
 - Création de 3 lignes dans la Base de Défense navale.
 - Amélioration des services scolaires des établissements primaires en fonction des cartes scolaires et des besoins réels de déplacements.
 - Mise en place d'un service de substitution pendant les travaux de modernisation de la ligne ferroviaire La Pauline Hyères.
- Procédure d'achat de 27 minibus par la centrale d'achat public.
- Réception de 40 autobus pour le réseau Mistral dont 16 hybrides.
- Suivi de la mise en œuvre du système d'extinction automatique dans le compartiment moteur des autobus : 100 véhicules équipés.
- Mise en place et suivi de la démarche qualité et d'une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur).
- Développement de la communication « moderne », avec le déploiement de l'information dynamique sur une centaine de points d'arrêts - à terme 600 - grâce au SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs).

- Marché de contrôle des comptes des délégataires dès réception du rapport annuel remis réglementairement au 1^{er} juin de l'année suivante : organisation d'une commission de contrôle des comptes pour la validation du quitus des comptes.
- Assistance dans l'organisation de la journée Outre-mer, des commémorations des fêtes de la St-Pierre et du 15 août, Run bow colors pour la thématique Transports.

» GESTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES ÎLES D'OR

Chiffres clés

- 1 044 686 voyages (+10%).
- 52 715 tonnes de fret transporté (+48%).
- 9638 trajets vers et depuis les Îles d'Or sur l'année avec plus de 20 rotations par jour au mois d'août.
- 70 306 km parcourus.
- Un outil de production adapté : 11 bateaux-bus en exploitation.
- Mise en construction en décembre 2014 de l'Archipel V, un nouveau RoRo (roulier, navire de charge) pour un coût d'investissement de 3,5 M€, le délégataire TLV étant propriétaire de son chantier naval : un gain de productivité de 15% est attendu sur l'activité fret par une plus grande capacité de transport, un navire plus rapide et une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre à la tonne transportée.

Participation à la réduction du coût du transport des îliens et professionnels

- La convention de DSP des Îles d'Or prévoit la prise en charge d'une subvention des tarifs « îliens » et « professionnels ».
- Création d'un pass annuel attractif pour promouvoir l'activité toute l'année sur les Îles d'Or.



Pilotage de la DSP

- Marché de contrôle des comptes des délégataires.
- Réduction du temps d'attente des usagers.
- Renforcement de l'information pour les usagers, notamment les îliens et les professionnels : refonte de la signalétique au port d'Hyères et meilleure identification des véhicules.
- Nouveau site Internet pour TLV/TVM www.tlv-tvm.com : 77% de nouveaux visiteurs.
- Page Facebook de la TLV avec +112% de J'aime, qui permet également d'informer en temps réel (intempéries, services scolaires...).
- Renforcement de la qualité de service et étude des impacts socio-économiques du délégataire.
- Opération « Soleil d'Hiver » : baisse des prix de 14% environ à destination de Porquerolles du 9 novembre 2015 au 13 mars 2016.
- Opération « L'Hiver est plus doux à Porquerolles » : création d'un pack comprenant le prix d'un repas au restaurant, de la location d'un vélo et d'un titre aller-retour de transports avec une réduction de 36% environ.
- Travail sur une offre combinée SNCF/TER pour ouvrir l'offre à la région.
- Organisation des journées de l'art « Effet Mer » à but solidaire.



» GESTION DU TÉLÉPHÉRIQUE DE TOULON

Chiffres clefs

- 172 360 voyages.
- 15 600 titres combinés « 1 jour téléphérique » du réseau Mistral.
- Système en va-et-vient.
- 2 cabines (1986) de 18 passagers.
- 1430 m de long.
- Vitesse d'exploitation de 6 m/s.
- Temps de parcours de 5 min 30.
- Débit maximum : 170 passagers/h.
- 8 agents.

Maintien en condition opérationnelle et modernisation des installations

- Démontage et vérification de la chaîne des contre-poids tracteurs.
- 1^{ère} année d'exploitation de la station basse mise en accessibilité.
- Dépôt et obtention du permis de construire en site classé pour la mise en accessibilité de la station haute et lancement des marchés de travaux.
- Finalisation des études de dimensionnement et de design des nouvelles cabines.

» RÉALISATIONS

Renouvellement du matériel roulant

- Adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public.
- Livraison de 16 bus hybrides (15 bus standards et 1 bus articulé), ce qui porte le parc à 22 bus hybrides. Ils permettent une réduction de la consommation en carburant de 20%. Avec les 2 éco-bateaux-bus hybrides mis en exploitation en 2014, le réseau arrive ainsi en 2^{ème} place des réseaux les plus propres de France.

- Livraison de 24 autobus à gabarit réduit et de 6 minibus pour les personnes à mobilité réduite (PMR) avec un système d'arrimage des fauteuils électriques.
- Au total, 46 véhicules ont été livrés et ont permis de faire baisser l'âge global du parc de 8,98 ans à 8,68 ans.

Gestion des points d'arrêt du réseau

- Création de 4 arrêts : 2 à La Seyne-sur-Mer (Sous-Bois) et 2 à La Crau (L'Ourse).
- Suppression de 4 arrêts suite aux modifications de réseau en septembre.
- Implantation de 36 poteaux d'arrêt consécutifs au travail sur les itinéraires des services scolaires.



Amélioration des conditions d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite

- Préparation et vote du Schéma Directeur Agenda d'Accessibilité Programmée Transports.
- Poursuite des travaux de mise en accessibilité.
- Mise en exploitation après travaux d'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité de la plateforme de débarquement et d'embarquement au niveau de l'arrêt maritime IPFM situé sur la commune de La Seyne-sur-Mer.

Intermodalité et Pôles d'Échanges Multimodaux

- Lancement et notification des marchés de travaux pour la réalisation de la seconde étape du Pôle d'Échanges Multimodal de la gare de La Garde Centre qui consiste en la réalisation du parking longue durée.
- Lancement de la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la seconde étape du Pôle d'Échanges Multimodal de la Gare de La Seyne/Six-Fours qui consiste en la réalisation d'un parking et du pôle de correspondance avec les lignes du réseau Mistral.
- Participation à l'amélioration du fonctionnement du passage à niveau PN6 à Hyères et démarrage des études pré-opérationnelles pour la réalisation du Pôle d'Échanges Multimodal de la gare d'Hyères.
- Lancement du développement du système billettique sur le Parc Relais des Portes d'Ollioules et de Toulon.

Participation au développement des grandes infrastructures de mobilité

- Participation à l'amélioration des conditions de circulation.
- Préparation technique du dossier d'élargissement de l'A57 à 2x3 voies avec bande d'arrêt d'urgence réservée aux transports en commun.
- Lancement des études pour l'amélioration de l'échangeur de Châteauvallon.

Le Projet du TCSP

- Préparation et lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du dossier de déclaration d'utilité publique du projet de Transports en Commun en Site Propre de l'agglomération toulonnaise.



Réalisation de 2 km de site propre en faveur des transports en commun

- Amélioration de la desserte du Technopôle de la Mer par une voie nouvelle entièrement dédiée au transport en commun sur la commune d'Ollioules ainsi qu'une voie de bus sur la RD 206.
- Création d'un site propre sur l'avenue Descartes à Toulon pour améliorer le fonctionnement de la ligne U.
- Réfection de l'avenue de l'Université réservée aux piétons et aux transports en commun.

Développement des systèmes complexes

- Maintien en condition opérationnelle du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) sur l'ensemble des lignes terrestres et maritimes : 323 bus, 12 bateaux TPM, 5 bateaux TLV-TVM et la station basse du téléphérique.
- Panneaux d'Information des Voyageurs (PIV) : 16 panneaux TFT 42" et 32" (type écran TV) installés dans les agences du réseau Mistral, la station maritime de Toulon, les hôpitaux de Sainte-Musse et de La Seyne-sur-Mer, la gare SNCF de Toulon, l'aéroport

Toulon-Hyères, le téléphérique, le Phare/Point Info TPM et l'Hôtel d'Agglomération TPM.

- Maintien en condition opérationnelle du système radio TETRA partagé avec une couverture sur l'ensemble du territoire de TPM avec 12 sites d'émission. Il est notamment utilisé par le réseau Mistral, le Conservatoire National à Rayonnement Régional de TPM, le service sécurité de TPM, les différents services et la police municipale de Toulon, les communes de Carqueiranne, La Crau, Ollioules, Six-Fours-les-Plages et Saint-Mandrier-sur-Mer.
- Développement des systèmes d'information voyageurs au sol avec l'équipement des points d'arrêt des Pôles d'Échanges Multimodaux, des sites touristiques et des centres d'intérêt (centres culturels et sportifs, établissements scolaires, établissements de santé,...) de l'information élémentaire en temps réel des horaires des lignes les desservant. Actuellement, 353 Bornes d'Information Voyageurs (BIV) sont installées sur le territoire de TPM, dont 146 à alimentation solaire. Les 6 quais de la station maritime de Toulon ont été équipés d'écrans diffusant une information voyageurs dynamique.

Modes doux et nouvelles mobilités

- Réalisation d'itinéraires cyclables, ce qui porte à 251 le nombre de kilomètres.
- Développement de l'application **easy-TPM** pour intégrer les itinéraires cyclables.
- Préparation d'un marché pour la pose de TOTEM avec comptage.
- Mise en place de l'aide à l'achat de Vélo à Assistance Électrique et de kits électriques, actée par délibération du Conseil communautaire le 19 décembre 2014 avec 663 dossiers reçus et traités en 2015.
- Participation au développement de la plateforme de co-voiturage du Département.

Renforcement de la proximité à l'utilisateur

- Traitement de 447 dossiers dont notamment de la médiation sur des demandes de modifications, réparations et/ou déplacement d'arrêt ou abri-bus, l'accessibilité, les transports scolaires, l'amélioration du réseau terrestre et maritime etc...
- + de 90% des dossiers ont été solutionnés.

» FONDS DE CONCOURS

RFF, SNCF

- Suivi des études LN PCA (Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur).
- Remise en service de la voie La Pauline Hyères suite aux travaux de modernisation, et augmentation des services TER avec un train toutes les 30 minutes en heure de pointe.
- Suivi des études du RER toulonnais avec ancrage de la station de Sainte-Musse, des études de 3^{ème} voie dont la création d'une halte à l'Escaillon et des études de gares de retournement pour la mise en service d'une navette supplémentaire sur le périmètre de TPM élargi.





Assainissement communautaire Compte administratif 2015

Fonctionnement : 42 281 306 €

Investissement : 8 665 985 €

La mission de TPM en matière d'assainissement consiste à lutter contre la pollution due aux eaux usées de toute nature. Son action s'organise en 4 secteurs :

- **Les réseaux** : collecter et transporter vers les stations d'épuration le maximum d'eaux usées (domestiques ou non) rejetées dans les secteurs d'assainissement collectif.
- **Les stations d'épuration** : assurer le traitement des eaux usées collectées.
- **L'assainissement non collectif** : lutter contre la pollution diffuse du milieu naturel générée par le dysfonctionnement des assainissements individuels dans les secteurs d'assainissement non collectif ou collectif non raccordé.
- **Les rejets non domestiques** : lutter contre la pollution chimique des rejets industriels.



Station d'épuration AmphitriA

» SECTEUR RÉSEAUX

- Exploitation des réseaux d'assainissement collectif : en régie pour 4 communes (Ollioules, Saint-Mandrier-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages et La Garde), et en Délégation de Service Public pour les autres communes.
- Maintenance et réparation des postes de relevage situés dans les communes en régie.
- Réalisation des branchements neufs pour les communes en régie et les communes du Revest-les-Eaux, La Valette-du-Var et Hyères.
- Réhabilitation, renouvellement et réparations des réseaux.
- Programmation d'extensions des réseaux.
- Programmation de travaux des réseaux et des postes de relevage et des ouvrages de traitement.
- Prospective en matière d'assainissement sur l'ensemble du territoire de TPM.

Activité 2015

- Affinage du patrimoine : 1265 km de réseaux, 120 postes de relevage.
- Validation des projets de travaux avec les services techniques des communes et du département.
- Concertation avec les régies communales et les délégataires.
- Coordination avec le Pôle technique de TPM pour la prise en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux et pour la coordination de travaux de voirie.
- Dossiers de consultation des entreprises.
- Planification des projets structurants.
- Validation des programmes de travaux avec les communes et compléments d'information avec les délégataires et les régies.
- Études réalisées ou en cours : schéma directeur d'assainissement, définition des besoins pour les travaux de réseaux et d'ouvrages, cahier des charges et procédures pour les Délégations de Service Public de La Valette-du-Var et La Seyne-sur-Mer/Saint-Mandrier-sur-Mer.

Secteur réseaux en chiffres

- 57 branchements neufs.
- 65 dossiers de participation à l'assainissement collectif (raccordement à l'égout).
- 1168 DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux).
- 247 enquêtes de terrain.
- 57 réparations sur les réseaux et les branchements.
- 87 196 mètres linéaires de curage préventif et curatif.
- 447 débouchages.
- 36 721 ml (mètres linéaires) d'inspection télévisée des réseaux.
- 12 174 ml renouvelés et 375 ml d'extension.



Station d'épuration Amphora



» SECTEUR STATIONS D'ÉPURATION (TRAITEMENT DES EAUX USÉES)

- Exploitation en Délégations de Service Public, des 6 stations de traitement des eaux usées et des émissaires d'amenée et de rejet en mer :
 - AmphitriA, son émissaire d'alimentation et son émissaire de rejet,
 - Amphora, ses collecteurs d'alimentation, son poste de refoulement (Sainte-Marguerite) et son émissaire de rejet,
 - L'Almanarre, ses collecteurs d'alimentation, son poste de refoulement (dit du Gros Pin) et son émissaire de rejet,
 - Les stations d'épuration des îles de Porquerolles et Port-Cros,

- La station d'épuration des Pomets à Toulon (incluse dans la Délégation de Service Public des réseaux de Toulon),
- Exploitation en régie de la station de dépotage de La Seyne-sur-Mer (ARDA).
 - Programmation des travaux de maintien du patrimoine et d'aménagements des ouvrages.
 - Programmation des travaux d'amélioration des traitements des effluents et des boues, et de mise en conformité avec les évolutions réglementaires.
 - Gestion et traitement des boues issues des stations d'épuration.

Activité 2015

- La bonne exécution des 4 contrats de Délégation de Service Public est vérifiée par l'analyse des comptes rendus d'activités des délégataires et prestataires et par l'organisation de réunions d'exploitation trimestrielles sur chaque périmètre : AmphitriA, Amphora, Almanarre et îles.
 - Parallèlement, TPM assure plusieurs missions en régie par le biais de marchés publics :
 - pour la valorisation et/ou l'élimination des déchets dangereux et non dangereux des stations d'épuration : 7 marchés en cours,
 - pour assurer ces ouvrages (assurances dommages aux biens): 2 marchés en cours,
 - pour assurer la pérennité des ouvrages en mer : 1 marché à bon de commande en cours,
 - pour assurer le contrôle des équipements d'auto-surveillance : 1 marché en cours.
 - L'activité du secteur comprend enfin la mise en œuvre d'investissements destinés à :
 - mettre les ouvrages existants en conformité avec la réglementation,
 - perfectionner les équipements pour améliorer les performances au regard de l'objectif de préservation du milieu naturel,
 - maintenir le patrimoine en renouvelant le génie civil et les équipements dont le renouvellement n'incombe pas au délégataire.

Réalisations 2015

- AmphitriA : accueil des boues (1,7 M€) et mise en conformité du traitement des fumées (420 k€).
- AmphitriA : procédure de renouvellement de la Délégation de Service Public.
- Almanarre : étude de courantologie de diffusion du panache du rejet en mer (72 k€).
- Consolidation des émissaires en mer : réparation d'une fuite et stabilisation de l'émissaire de l'Almanarre (130 k€).
- Porquerolles : étude architecturale et paysagère de la nouvelle station d'épuration (20 k€).
- ARDA : mise en route de la station de dépotage.



» SECTEUR ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure l'ensemble de contrôles réglementaires, ou compétences obligatoires, propres à l'assainissement autonome :

- **Les contrôles de vérification du bon fonctionnement (ou périodiques)**, consistant en un état des lieux exhaustif du parc des assainissements non collectifs du territoire de l'agglomération. Une première visite (ou contrôle initial) réalisée en régie depuis 2010 porte la réalisation à près de 90%.



- **Les contrôles de conception-exécution (anciennement conception-réalisation)**, pour les installations nouvelles ou réhabilitées : ils consistent d'une part à instruire sur dossier la conformité de la solution proposée, et d'autre part à contrôler in situ la bonne exécution de la solution validée. Ce type de contrôle connaît une augmentation importante depuis 2014, du fait de la relance des usagers dont le contrôle initial avait mis en évidence un besoin de réhabilitation.
- **Les contrôles périodiques de vérification du bon fonctionnement et d'entretien**, qui consistent en un contrôle des assainissements non collectifs ayant déjà fait l'objet du contrôle initial.
- **Les contrôles de conformité (ou cadre de vente)** à effectuer lors de toute mutation de biens.

Activité 2015

- 141 contrôles de conception.
- 70 contrôles de bonne exécution.
- 176 contrôles de bon fonctionnement.
- 458 instructions de documents d'urbanisme.



» SECTEUR DES REJETS NON DOMESTIQUES

Par le biais de l'opération PRO'Baie, TPM s'engage à mettre en place une politique de suivi des déversements non domestiques dans ses réseaux d'eaux usées.

Pour cela, TPM assure depuis 2012 :

- le recensement des entreprises sur le territoire,
- l'identification des secteurs d'activités à régulariser en priorité en raison de leur impact sur le milieu,
- l'audit de ces entreprises,
- la régularisation administrative par la rédaction d'autorisations de rejets et de conventions de déversement, lorsqu'elle est nécessaire,
- la diffusion des bonnes pratiques à respecter selon les secteurs d'activité par l'envoi d'une charte spécifique.

Les objectifs de cette démarche sont les suivants :

- Se mettre en conformité avec la réglementation sur les autorisations de rejets au réseau d'assainissement des eaux industrielles.
- Obtenir des données sur les flux de pollution industrielles rejetés dans le réseau même s'ils ne sont pas majoritaires.
- Protéger le dispositif épuratoire.
- Protéger le personnel intervenant sur les réseaux des risques de pollution.
- Améliorer la qualité des eaux de la Rade de Toulon en réduisant les pollutions diffuses (Contrat de baie de la rade de Toulon).



Réalisations 2015

En 2015, le service a assuré la continuité du programme PRO'Baie sur l'ensemble du territoire de TPM :

- 87 audits réalisés, essentiellement sur les secteurs de l'automobile (garages et stations de lavage) et du BTP.
- 23 arrêtés d'autorisation de rejet délivrés (soit 83 au total depuis le début de la démarche).

Le service assure également l'animation et la coordination du partenariat mis en place dans le cadre de l'opération PRO'Baie (avec la CCI du Var, la CMA du Var et l'Agence de l'Eau) et intervient en tant que membre du groupe de travail animé par l'ARPE PACA (Agence Régionale Pour l'Environnement) sur les questions liées aux effluents non domestiques.



Culture

Compte administratif 2015

Fonctionnement : 32 719 953 €
(charges de personnel incluses)

Investissement : 1 630 615 €

» THÉÂTRE LIBERTÉ

Subvention de TPM : 2 100 000 €

Le Théâtre Liberté en 2015 :

- 58 184 spectateurs.
- 279 manifestations.

Le taux de fréquentation a augmenté de 27% par rapport à l'année 2014.

Spectacle vivant

La diversité de l'activité artistique s'est manifestée en 2015 à travers :

- **Une programmation spectacle vivant pluridisciplinaire** (danse, théâtre, musiques, arts numériques, humour, cinéma, jeune public) résolument tournée vers la Méditerranée.
- **1 création** « Meursaults » mise en scène par Philippe Berling.
- **2 accueils en résidence** : la compagnie Les Petites Heures et l'actrice Zabou Breitman et son équipe.
- **Les Mardis Liberté**, rendez-vous mensuels à la pause déjeuner : spectacle + repas, avec un taux de remplissage de 86%.
- **4 spectacles en coréalisation avec les partenaires régionaux** : Festival de Musique de Toulon, PôleJeunePublic, le Festival International des Musiques d'Écran, SMAC Tandem.
- **10 spectacles en coproduction.**
- **Plus de 300 artistes accueillis** en 2015.

Temps forts de 2015

- « **Le Liberté hors les murs** » dans le centre ancien de Toulon, avec une programmation artistique gratuite autour du thème « La Méditerranée ».
- **La soirée de soutien à Charlie Hebdo**, avec la diffusion du documentaire « Caricaturistes, fantassins de la démocratie ».
- **La présentation de la saison 2015/2016**, en juin, sur la place de la Liberté.
- **Les Journées du Patrimoine**, qui ont accueilli 350 visiteurs lors des 23 visites organisées en septembre.
- **La 50^{ème} édition du Festival International du Film Maritime, d'Exploration et d'Environnement.**
- **La labellisation Scène nationale** du Théâtre Liberté et du CNCDC Châteauevallon depuis fin 2015.

Théma - 4^{ème} Scène

28 événements (arts numériques, conférences, cinéma, expositions...) ont été proposés en accès libre durant l'année autour de 5 Thèmes : « Paquebot », « La vie rêvée », « L'art en famille », « Jouons collectif » et « Drôle de climat ».

Accueil des publics - Médiation

- 5202 personnes ont bénéficié en 2015 du **tarif solidaire** à 5 € pour les bénéficiaires de minima sociaux, contre 1357 en 2014.
- 4165 élèves ont bénéficié en 2015 du **tarif scolaire** à 8 €.
- Le Théâtre Liberté a accueilli en 2015 plus de 80 personnes sourdes et malentendantes, 93 personnes aveugles et malvoyantes, 58 personnes à mobilité réduite, dans la lignée du **Label « Tourisme et handicap »** attribué en 2014 par le ministre délégué au tourisme.
- 9 enfants autistes de l'Institut Médico-éducatif « La Majourane » ont été reçus une fois par mois et ont réalisé un film court.
- Enfin, **dans le champ social**, 103 ateliers ont été menés en direction d'une vingtaine d'associations.

Projets d'actions culturelles :

- « **D'une rive à l'autre... Saison 2** »
175 élèves ont réalisé 36 ateliers d'écriture, d'illustration et d'animation vidéo, dans l'objectif de lutter contre le décrochage scolaire.
- « **L'Art dans la famille, l'art d'être en famille** »
140 personnes ont témoigné sur le thème « la famille » pour donner lieu à une exposition collective dans le hall du Liberté.
- « **Drôle de Climat !** »
En écho à la COP21, des ateliers de création artistique ont eu lieu dans des collèges toulonnais autour du changement climatique.
- « **Lutter contre le harcèlement moral à l'école et le cyber-harcèlement** »
79 élèves de collèges issus du Réseau d'Éducation Prioritaire et 6 jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ont réalisé des courts-métrages de sensibilisation au harcèlement moral, qui ont été diffusés au Théâtre Liberté devant 500 personnes.





Châteauvallon

» CNCDC CHÂTEAUVALLON

Subvention de TPM : 569 020 €

Le Centre National de Création et de Diffusion Culturelles de Châteauvallon rayonne au niveau national voire international, en proposant des spectacles vivants toute l'année dans son théâtre couvert et dans son amphithéâtre en été.

2015 en bref

- **30 803 spectateurs** pour une jauge de 33 879 places, soit **91% de fréquentation**.
- **83 levers de rideau**.
- **4134 cartes Châteauvallon**.
- **123 jours de résidence d'artistes**.
- **12 compagnies aidées** à la production, dont 4 productions émanant de compagnies de la région PACA.
- **10 254 participants à l'action de sensibilisation** (spectacles, ateliers, rencontres) sur l'ensemble du territoire TPM.

Évènements 2015

Le CNCDC Châteauvallon et le Théâtre Liberté sont **labellisés Scène nationale** depuis fin 2015.

• Théâtre

- « Les particules élémentaires », mise en scène de Julien Gosselin.
- « 1 heure 23' 14" et 7 centièmes », de et avec Jacques Gamblin.
- « Le Malade Imaginaire », mise en scène de Michel Dydym.
- « Noces de sang », mise en scène de Daniel San Pedro, coproduction Châteauvallon et création à Châteauvallon.
- « Lucrece Borgia », mise en scène de David Bobée, dans l'amphithéâtre de plein air.

• Cirque

- « Cuisine et Confessions », compagnie Les 7 doigts de la main, dans l'amphithéâtre de plein air.

• Musique

- Vincent Segal et Piers Faccini.
- Black Rock Coalition.

• Danse

- En novembre 2015 se sont déroulées durant une semaine les Rencontres Nationales de la Danse, avec un focus sur 4 compagnies régionales (Compagnie Ridz / Simonne Rizzo / Toulon ; Compagnie Les Laboratoires Animés / Nans Martin / Grasse ; Compagnie Kerman / Sébastien Ly / Toulon ; Compagnie F / Arthur Pérole / Mouans-Sartoux), qui ont réuni programmeurs et artistes autour de spectacles et de débats.
- Alonzo King Lines Ballet.
- Le Ballet National de Marseille.
- Les Nuits Flamenca.

» CONSERVATOIRE NATIONAL À RAYONNEMENT RÉGIONAL

Compte administratif 2015

Fonctionnement : 13 000 000 €

Investissement : 2 137 000 €
(travaux, acquisition d'instruments de musique, matériel...)

Le Conservatoire National à Rayonnement Régional Toulon Provence Méditerranée (CNRR de TPM) est un établissement d'enseignement artistique intercommunal classé dans le réseau national des Conservatoires à Rayonnement Régional depuis 2007, comprenant 11 sites sur 11 des 12 communes de la communauté d'agglomération.

Afin de répondre aux demandes d'un public extrêmement diversifié, le CNRR de TPM propose plusieurs cursus au sein des 3 pôles (Est, Centre et Ouest).

Année scolaire 2015/2016

- 205 enseignants.
- 3606 élèves.
- 90 disciplines.
- 83 agents non enseignants (filière administrative, technique et culturelle).
- 17 concerts/spectacles professionnels.
- 38 master-classes.
- 4 conférences.
- 13 concerts/spectacles d'élèves.



Projet d'Établissement

Le Projet d'Établissement, élaboré pour une durée de 5 ans à l'issue de laquelle un bilan est réalisé, est destiné aux partenaires et usagers de l'établissement ainsi qu'aux tutelles administratives et pédagogiques.

Parallèlement à la demande de renouvellement du classement du CNRR en juin 2015, un nouveau Projet d'Établissement pour les années scolaires 2015-2016 à 2019-2020 a été voté en Conseil communautaire le 24 septembre 2015.

Le projet vise notamment à identifier les missions et le rôle de chacun, ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre, dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles.



PôleJeunePublic - Festival Z



2^{ème} édition du Festival d'automne

Du 17 novembre au 18 décembre 2015, **12 concerts et spectacles** ont été organisés dans les communes de l'agglomération toulonnaise. La particularité du festival réside dans le fait que tous les artistes se produisant sur scène sont **enseignants au CNRR**. Le Festival d'automne est gratuit et ouvert à tous.

Les 10 ans du Département « Arts du Cirque »

Seul conservatoire de France à proposer un Département « Arts du Cirque », le CNRR a eu le plaisir de fêter les 10 ans de celui-ci du 5 au 23 mai 2015. Une exposition à la villa Tamaris, des portes ouvertes pour découvrir cette discipline et une grande soirée d'anniversaire ont été organisées pour l'occasion.

Réalisations techniques 2015

Site du Pradet

Réalisation par les services techniques de TPM du programme d'un bâtiment d'une surface de 620 m² au Pradet, pouvant accueillir 102 élèves. Coût de l'opération estimé à 2 037 000 €.

» PÔLE JEUNE PUBLIC MAISON DES COMONI

Subvention de fonctionnement de TPM :
317 000 €

- **45 compagnies accueillies.**
- **27 581 spectateurs** dont environ 19 860 enfants dans le cadre des représentations scolaires.
- **184 représentations dont :**
 - 104 scolaires,
 - 80 tous publics.
- **89% de taux de fréquentation.**
- **344 bus pour « La culture vous transporte »** avec 11 729 passagers.

Quelques événements marquants

- Janvier 2015 : participation à la **1^{ère} Biennale Internationale des Arts du Cirque PACA**.
- Février 2015 : le **PôleJeunePublic fête ses 10 ans**.
- **Spectacle en Anglais** au théâtre du Rocher : « The house ».
- **Représentation à la prison de La Farlède**, du spectacle « La mécanique des papas ».
- **25 ans de la Maison des Comoni.**

- **Signature de la convention 3A « Accès À l'Art »**, pour favoriser l'accessibilité à l'art auprès de publics empêchés.
- **« Les 3 Mousquetaires »**, spectacle itinérant sur les communes de La Valette-du-Var et du Revest-les-Eaux.
- **Festival Z**, 6^{ème} édition.
- **Clowns Not Dead**, 1^{er} temps fort de clowns. 2554 spectateurs pour 11 représentations.

« Scène conventionnée pour l'enfance, la jeunesse et les arts du cirque »

Le PôleJeunePublic a renouvelé la convention avec le Conseil départemental du Var aux côtés de l'État et de TPM au titre des années 2015, 2016 et 2017. Ce nouveau conventionnement a été étendu aux « arts du cirque ». Le PôleJeunePublic est également labellisé « Centre ressource territorial jeune public ».

Le PJP, un service éducatif

- **Conventions et partenariats avec des établissements scolaires** pour des actions culturelles tout au long de l'année.
- **Résidence d'artiste en milieu scolaire** : cette année, 9 classes ont participé à la résidence de l'auteur, compositeur et interprète ABEL.



PôleJeunePublic - Festival Z



École Supérieure d'Art et de Design

- **Résidence de la compagnie « Le souffle » au lycée Janetti à Saint-Maximin** : durant deux semaines, la compagnie a fait découvrir aux élèves les différents métiers liés à la création, et les a impliqués dans le processus de création.

Ateliers de pratique artistique

- **Ateliers hebdomadaires de Makoto Yabuki**
Ouverts aux familles, des ateliers intergénérationnels sont proposés avec les percussionnistes japonais.
- **Ateliers de la compagnie Arcosm**
Deux classes d'écoles primaires ont assisté au spectacle « Bounce » et ont pratiqué des ateliers avec l'une des danseuses.
- **Une formation sur la fabrication de marionnettes** a été proposée aux enseignants du lycée Janetti de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, avec la directrice artistique de la Compagnie Arketal, Greta Bruggeman.

Accueil des publics

- **Des vidéos signées** ont été préparées par les adolescents du « Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Intégration Scolaire » afin de présenter aux personnes sourdes et malentendantes une série de spectacles.
- **« Ce soir j'emène mes parents »**
Un coupon d'invitation pour un spectacle en soirée est offert à chaque enfant accueilli en temps scolaire, et un tarif réduit est proposé aux personnes accompagnant l'enfant.

Collaborations

Le PôleJeunePublic organise des événements en lien avec de nombreux partenaires : les villes de La Garde, Hyères, Le Revest-les-Eaux, La Valette-du-Var et Le Pradet ainsi que la Croisée des Arts à Saint-Maximin, Châteauvallon, le Théâtre Liberté et le Théâtre Europe.

» ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN TPM

Compte administratif 2015

Fonctionnement : 2 373 500 €

L'École Supérieure d'Art et de Design de Toulon Provence Méditerranée a accueilli **178 élèves** en cursus diplômant pour l'année scolaire 2015-2016. **200 adultes et 45 enfants** se sont inscrits aux ateliers d'art postsecondaires et périscolaires.

Les résultats de juin 2015

33 diplômés (dont 16 distingués) :

- Diplôme national supérieur d'expression plastique : 6 candidats, 6 admis (1 félicitation et 1 mention).
- Diplôme national d'arts plastiques : 19 candidats, 19 admis (5 félicitations et 5 mentions).
- Diplôme national d'arts et techniques : 8 candidats, 8 admis (2 félicitations et 2 mentions).



Workshop / Conférences

Chaque année, l'École invite des artistes et conférenciers à intervenir auprès des étudiants, avec notamment l'organisation d'un Workshop pour chacun des Ateliers de Recherche et de Création (ARC).

En 2015, **10 artistes** et conférenciers sont intervenus (Régine Chopinot, Camilla Wills, Jean-Louis Poitevin,

Florian Varennes, Didier Petit, Pierre Malphettes, Michel Giroud, Aurélien Cornut Gentille, Paul Le Bras, Pierre Falicon et Pascal Pique).

Recherche / Colloques

L'ÉSADTPM a lancé en 2015 un nouveau projet de recherche intitulé « Égalité, Hybridité, Ambivalence » réunissant des étudiants en cours de cursus, de jeunes artistes hors cursus, des théoriciens, des curateurs...

Un partenariat a été engagé avec Bétonsalon, Centre d'Art et de recherche situé au sein de l'Université Paris Diderot, qui a reçu les participants du 20 au 24 avril dans le cadre d'un Workshop.

Voyages pédagogiques

- **Nice** : visite de musées (Musée Fernand Léger à Biot, Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain, Centre d'Art La Station).
- **Marseille** : visite du FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain), du MUCEM (Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée), de la Friche Belle de Mai.
- **Venise** : déplacement et hébergement pour la Biennale.
- **Lyon** : déplacement et hébergement pour la Biennale.

Expositions

- L'École d'Art a organisé à la « Galerie du Globe », gracieusement mise à disposition par la ville de Toulon, les **expositions individuelles** de 8 diplômés.
- **Une exposition collective** s'est tenue du 17 avril au 23 mai 2015 au Musée d'Art de la ville de Toulon et a fait l'objet d'une publication spécifique dans la revue « Semaine » qui assure une diffusion nationale.
- **D'Days** : 10 étudiants ont exposé du 1^{er} au 7 juin des travaux effectués en collaboration avec le CIRVA (Centre International de Recherche sur le Verre) à Marseille et la poterie RAVEL à Aubagne, à l'occasion des D'Days - Festival du Design du Grand Paris.



EPCC Opéra

Conventions de collaboration

- **Au niveau local** : villa Noailles pour le Design (à Hyères), villa Tamaris (La Seyne-sur-Mer), Espace d'Art Le Moulin (La Valette-du-Var), Châteauvallon (Ollioules) pour les arts du Spectacle, Institut Ingémédia (Université de Toulon), Hôtel des Arts (Toulon) pour les expositions et vidéos contemporaines de jeunes artistes, CNRR TPM, Opéra TPM, Maison d'éditions Plaine Page (Festival Les Eauditives).
- **Au niveau régional** : La Station (Nice), Vidéo-chroniques (Marseille), CIRVA (Marseille), FRAC (Marseille).

Réalisations techniques

Dans le cadre du projet d'implantation de l'ÉSADTPM sur le site de Chalucet, réalisation de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre du quartier de la créativité et de la connaissance, et notification des marchés de maîtrise d'œuvre le 29 décembre 2015.

» EPCC OPÉRA

Compte administratif 2015

Subvention de fonctionnement de TPM :
8 175 000 €
Investissement : 1 260 000 €
(réfection de la toiture)

2015 en chiffres

- 76 000 spectateurs au cours de l'année 2015.
- 8800 jeunes de moins de 26 ans.
- 46 spectacles intramuros.
- 115 représentations intramuros.

Programmation

- **Lyrique** :
- Katia Kabanova, Les Contes d'Hoffmann, Jules César, Simon Boccanegra, Le Trouvère, Così fan tutte, Les Mousquetaires au couvent.



- Sokolov/Hermus, Jenkins/Dalberto, Myrat/Steinbach, Let's go to Broadway, Bernold/Ivanov, Lodéon/Demarquette, Liss/Laloum, Hempel/Ibragimova.
- **Danse** : Carmen/Antonio Gadès, Armstrong Ballet.
- **Théâtre** : Le placard, Tous les malades, Je préfère qu'on reste amis, À tort ou à raison, Nelson.
- **Autres** : les matinées clubs, le cycle de conférences, l'accueil du Festival International des Musiques d'Écran (FIMÉ), l'accueil du Midi Festival, le Festival de Musique, la Musique des Équipages de la Flotte, les concerts du Conseil départemental, les activités décentralisées).

Jeune Public

- Des actions sont liées à la participation d'élèves du CNRR à des projets lyriques et symphoniques.
- Des actions de sensibilisation sont menées auprès des scolaires.
- Des actions sont menées conjointement avec l'Inspection Académique.
- Un spectacle interdisciplinaire a été réalisé avec les élèves du lycée Dumont d'Urville.
- Des actions pédagogiques sont menées avec le lycée Anne-Sophie Pic de Toulon.

Travaux 2015

Réfection de la toiture de la salle et aménagements des grands combles pour la salle de répétition.
Montant : 1,2 million d'euros.





Design Parade - Villa Noailles

» VILLA NOAILLES

Compte administratif 2015

Fonctionnement : 800 000 €
(dont subvention de 510 750 €)
Investissement : 146 500 €

La villa Noailles propose gratuitement, tout au long de l'année, deux festivals internationaux, des expositions temporaires in situ et hors les murs, des ateliers pour les enfants, des résidences de création et des opérations de médiation culturelle autour de la mode, du design, de la photographie et de l'architecture.

Depuis maintenant cinq ans, l'exposition permanente « Charles et Marie-Laure de Noailles, une vie de mécènes » complète la programmation traditionnelle.

Expositions et festivals : 46 751 visiteurs

- Exposition d'architecture « Architecture pour l'avenir » (Mobile Art Chanel, Prada Transformer, Tout LVMH, Boutique Isabelle Marant, Boutique Kris Van Assche, Boutique Damir Doma) - 2640 visiteurs.
- 30^{ème} Festival International de Mode et de Photographie (en partenariat avec la Maison Chanel, ce festival a été présidé par Karl Lagerfeld) - 10 344 visiteurs.
- 10^{ème} Festival International de Design, Design Parade (pour cette occasion, anciens Lauréats, designers internationaux et critiques ont été conviés autour de la programmation avec Pierre Charpin comme Président du jury) - 31 422 visiteurs.
- Commande photographique à Olivier Amsellem, « Île du Levant, Île du Titan » - 4998 visiteurs.
- Exposition permanente « Charles et Marie-Laure de Noailles, une vie de mécènes » - 2440 visiteurs.

Actions envers le jeune public :

Le Festival pour les enfants « Pitchouns 5 » a cette année fêté ses 5 ans avec ateliers, cinéma, fête de Noël et surprises.

Événements hors les murs

- **PASSAGEN en Cologne**, exposition des projets des Designers Lauréats du concours Design Parade 8.
- **D'DAYS à Paris**, exposition des projets des Designers Lauréats du concours Design Parade 8.
- **Espace d'Art le Moulin à La Valette-du-Var**, exposition des projets des Designers Lauréats du concours Design Parade 8.
- **Mercedes-Benz Fashion Week Berlin** : la lauréate du Festival International de Mode et Photographie 2014 a été invitée à présenter sa collection pendant la semaine de la mode à Berlin.
- **Première Vision, Paris, New York** accompagne les 10 candidats finalistes du Festival International de Mode et Photographie et invite la lauréate à présenter sa collection au salon Première Vision New York et à Paris.
- **Ateliers villa Noailles au Centre Pompidou**, partenariat avec le studio 13-16 du centre Pompidou qui a permis un atelier avec le créateur belge Jean-Paul Lespagnard.

Les résidences

Tout au long de l'année, la villa Noailles prolonge son soutien à la jeune création en invitant artistes et créateurs en résidences (Lucas Biberson et Guillaume Henry, Antoine Boudin, Gio Black Peter, Valentin Puyau, Eva Greniet).



Pitchouns 5 - Villa Noailles

» VILLA TAMARIS CENTRE D'ART

Compte administratif 2015

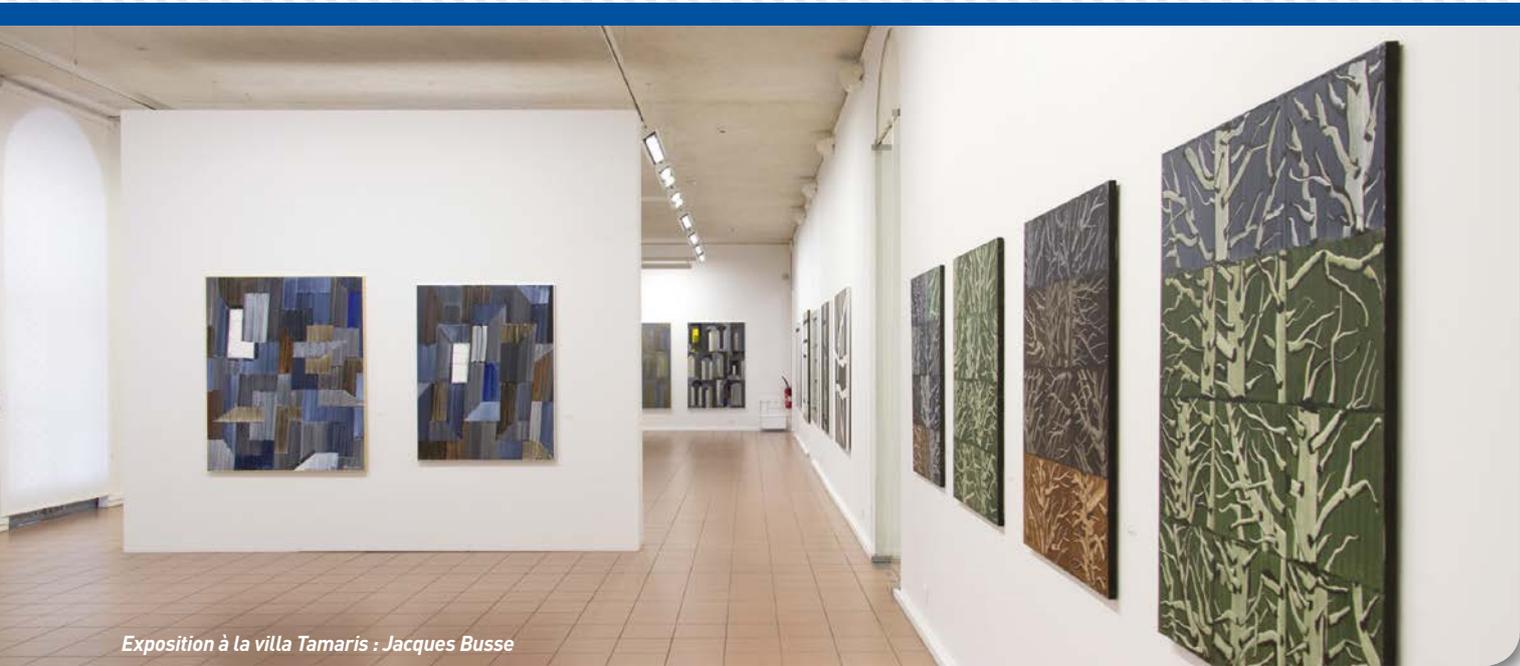
Fonctionnement : 800 000 €
Investissement : 150 000 €
(dont 110 000 € de constitution de fonds d'œuvres)

Fréquentation

- 59 820 visiteurs dont 5920 scolaires.

10 expositions

- **En salles niveau terrasse**
 - « L'Objet de la peinture » Claude Viallat, de janvier à mars 2015.
 - « Est-Ouest », Gilles Marrey, du 11 avril au 31 mai 2015.
 - « C'est la Nuit », exposition collective du 13 juin au 6 septembre 2015.
 - « De la honte de la jungle à... » de Picha, du 3 octobre au 29 novembre 2015.
 - « Une rétrospective » Jacques Busse, du 10 octobre au 29 novembre 2015.
 - « Pour/suivre », exposition collective du 12 décembre 2015 au 13 mars 2016.
- **En salles niveau rez-de-jardin**
 - « Botanique de papiers - papiers des livres 1 et 2 », Gérard Diaz de janvier à mars 2015.
 - « Tu es moi » Gilles Ghez, du 4 avril au 24 mai 2015.
 - « Dessins et œuvres sur papier », Jaques Poli, du 6 juin au 6 septembre 2015.
 - « Liquider les contours » Pierre Mabille, du 19 septembre au 8 novembre 2015.
 - « Une vie » Hanna Axmann-Rezorri, du 21 novembre 2015 au 31 janvier 2016.



Exposition à la villa Tamaris : Jacques Busse

Événements

- « Jazz au Fort Napoléon », 3^{ème} et 4^{ème} étages, de janvier à mars 2015.
- « Un siphon » Jean-Pierre Nadau, 3^{ème} et 4^{ème} étages du 21 mars au 17 mai 2015.
- « Nuit des Musées », Marie-France Lejeune, autour de sa résidence au lycée Beauissier du 28 mai au 28 juin 2015.
- « Michel Pacha », du 9 au 20 septembre 2015.
- « Crachone E » John Matos Crash, du 17 octobre au 22 novembre 2015.
- « Mimétisme » Claudie Mesnier, du 5 décembre au 31 janvier 2016.
- Résidence d'écriture avec l'artiste poète Eva-Maria Berg en avril et mai 2015.



» MAISON DU PATRIMOINE

Projet de mise en valeur patrimoniale du bâtiment avec la création d'un parcours scénographique.

- Réalisation des études d'avant-projet sommaire de maîtrise d'œuvre et validation en juillet 2015.
- Réalisation de l'avant-projet définitif scénographique et des analyses des gypseries et de l'escalier classé monument historique, et présentation le 30 novembre 2015.

» MÉDIATION CULTURELLE

La culture vous transporte

Ce dispositif, organisé et financé par TPM, consiste à mettre à disposition de groupes d'au moins quinze personnes - scolaires, associations, comités d'entreprises, groupes d'amis... - des navettes gratuites, bus et bateaux, pour leur permettre de se rendre dans les établissements culturels du territoire.

- 43 000 personnes en ont bénéficié dans le cadre des spectacles et expositions proposés par les équipements culturels de TPM.
- 914 bus ou navettes ont été affrétés.
- Budget 2015 : 280 000 €.

Le « OùQuiQuand » et les autres supports

Le fichier des médiateurs culturels regroupe environ 10 000 adresses. 16 000 « OùQuiQuand » sont distribués et envoyés tous les deux mois, soit un total de **96 000 magazines** d'information culturelle des équipements de la communauté d'agglomération sur l'année.

L'ensemble des services culture et jeunesse, des bibliothèques/médiathèques, bureaux information jeunesse, Offices de Tourisme et des accueils mairies des communes ainsi que les équipements culturels de TPM, reçoivent régulièrement le « OùQuiQuand », les programmes de Châteauvallon, du PôleJeunePublic, de l'Opéra, du Théâtre Liberté, du Conservatoire National à Rayonnement Régional, les dépliants du PôleJeunePublic et les documents inhérents aux opérations communautaires.

Mutualisation du Phare TPM

Un rapprochement des services tourisme et médiation culturelle a été opéré autour du projet de mutualisation du « Phare TPM », afin de proposer une vitrine des actions culturelles menées par l'agglomération.

Une augmentation de 70% de la fréquentation a depuis été constatée, avec 18 400 visiteurs en 2015.





Environnement et cadre de vie Compte administratif 2015

Fonctionnement : 28 462 586 €

Investissement : 2 631 560 €

» DÉVELOPPEMENT DURABLE ET QUALITÉ DE VIE

Lutte contre la pollution de l'air et le changement climatique

- **Élaboration du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de TPM** : après un premier comité de pilotage du groupement (TPM, Toulon, Hyères, La Seyne-sur-Mer) le 20 juillet 2015, la première phase du PCET a été réalisée au second semestre 2015 avec l'élaboration du diagnostic.
- **Gestion Air PACA** : TPM a adhéré pour l'année 2015 à l'association Air PACA, et participe ainsi au suivi de la qualité de l'air de l'agglomération.

Lutte contre les nuisances sonores

- **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** : la démarche se poursuit notamment par la mobilisation des communes engagées en vue d'approuver le Plan élaboré en 2012.
- **Classements Sonores des Voies Bruyantes (CSV) des routes communales** : TPM et les communes concernées ont été consultées pour avis par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et ont transmis leurs observations. Les CSV des routes communales ont été approuvées par arrêté préfectoral du 8 décembre 2015.

Rapport développement durable

La communauté d'agglomération établit chaque année :

- Le bilan des actions en matière de développement durable conduites en interne.
- Le bilan des actions en matière de développement durable conduites à l'échelle du territoire.

Le rapport développement durable 2015 est en ligne sur le site Internet de l'agglomération.

Élimination des déchets

TPM assure la compétence traitement et valorisation des déchets, et délègue ces missions au **SITOMAT** (Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise). Son rapport d'activités est joint au présent rapport.



» LE SENTIER DU LITTORAL

Montant total des études et travaux en 2015 :
1 912 050 €

Études

Les études préalables aux travaux :

- LA SEYNE-SUR-MER (Mar Vivo - Fabrègas).

Les suivis de chantier et les missions de contrôle :

- SIX-FOURS-LES-PLAGES (port Méditerranée - Le Bruscl).
- LA SEYNE-SUR-MER (Mar Vivo - Fabrègas, St-Elme - St-Asile, poste photoélectrique de Fabrègas).

- TOULON (Mourillon - Cap Brun, port St-Louis - Tour Royale, anse Méjean).
- LE PRADET (plage de la Garonne - plage des Oursinières, plage de Monaco - plage des Bonnettes, l'Oursinado - Mine de Cap Garonne).
- SAINT-MANDRIER-SUR-MER (St-Elme - St-Asile, Marégau, Coudoulière - Renardière et Coudoulière - Cavalas).
- HYÈRES (port de la Madrague - plage de la Darboussière, La Badine - Tour Fondue, Tour Fondue - plage du Pradeau, port du Niel).

Travaux

Travaux de mise en sécurité
(protections grillagées, entretien courant) :

- SIX-FOURS-LES-PLAGES (port Méditerranée - Le Bruscl).
- TOULON (Mourillon - Cap Brun ; anse Méjean, port St-Louis - Tour Royale).
- LE PRADET (plage de Monaco - plage des Bonnettes, parking de l'Oursinado - Mine de Cap Garonne).
- LA SEYNE-SUR-MER (Mar Vivo - Fabrègas ; poste photoélectrique de Fabrègas, St-Elme - St-Asile).
- SAINT-MANDRIER-SUR-MER (Marégau, Coudoulière - Renardière et Coudoulière - Cavalas).
- HYÈRES (port de la Madrague - plage de la Darboussière ; Tour Fondue - plage du Pradeau, plage de la Badine - Tour Fondue, port du Niel).

Travaux de réhabilitation (requalification générale, ouvertures de tronçons,...) :

- TOULON (port St-Louis - Tour Royale, anse Méjean).
- LE PRADET (plage de la Garonne - port des Oursinières).
- HYÈRES (port de la Madrague - plage de la Darboussière).
- SAINT-MANDRIER-SUR-MER (Coudoulière - Renardière).

Travaux de fermeture (clôtures, barrières, affichages, serrurerie, ferronnerie,...) :

- TOULON (multi-sites).



- SAINT-MANDRIER-SUR-MER (St-Elme - St-Asile).
- LE PRADET (plage de Monaco - plage des Bonnettes).
- SIX-FOURS-LES-PLAGES (port Méditerranée - Le Brusç).

Gestion

- **Surveillance, information des usagers et entretien du sentier du littoral par les patrouilleurs verts de TPM.**
- Conseils, information des riverains et partenaires institutionnels, médiation.
- **Valorisation/communication** : rédaction de la « lettre du sentier du littoral », proposée dans les Offices de Tourisme, les hôtels de ville et les sites de TPM.

» VALORISATION DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

Massif du Faron Commune de Toulon

Montant total des études et travaux en 2015 : 722 633 € (dont 634 585 € pour la mise en sécurité et le confortement des parois rocheuses).

Travaux

- **Suivi du peuplement forestier** (abattage, élagage), **entretien et restauration du bâti** (nettoyage de graffitis, serrurerie, plomberie), **propreté et accueil du public** (barrières, poteaux, clôtures, requalification paysagère du théâtre de verdure, entretien du mobilier, dépollution de sites et évacuation de déchets et d'encombrants).
- **Travaux d'entretien** (débroussaillage, abattages, entretien du patrimoine bâti/restanques, génie civil) réalisés **dans le cadre des marchés d'insertion professionnelle.**

Gestion

- **Partenariats et concertation** au sein du comité technique du Faron, avec la commune de Toulon, l'Office National des Forêts (ONF) pour le futur Plan d'Aménagement Forestier, et les partenaires institutionnels pour les travaux forestiers en site classé.
- **Surveillance, information des usagers et entretien du massif par les patrouilleurs verts.**
- **Aménagement du patrimoine bâti militaire pour les chauves-souris** : après des inventaires menés dans le cadre du réseau Natura 2000, certaines casemates ont été aménagées pour les rendre accessibles aux chauves-souris.
- **Suivi scientifique** : participation au réseau Perdrix rouge mis en place par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Réalisation d'écoutes printanières en mars 2015 afin de dénombrer et de localiser les couples présents sur le site.



Mise en sécurité et confortement des parois rocheuses

- **Travaux d'instrumentation sur les secteurs à risques forts et très forts** : études instrumentation - suivi et exploitation des données, mise en place des dispositifs de surveillance géologique contre les chutes de blocs, suivi environnemental de la pose du dispositif en site classé et Natura 2000, pose des panneaux d'affichage, constats d'huissiers, astreinte du géotechnicien.
- **Travaux d'urgence** dans le cadre de l'astreinte 7j/7j et 24h/24h.
- **Études portant sur les travaux pérennes de confortement et de mise en sécurité contre les chutes de blocs et terrains instables.**

Manifestations

- Opérations de reboisement.

Domaine de La Ripelle Communes du Revest-les-Eaux et de La Valette-du-Var

Montant total des études et travaux en 2015 : 50 464 €

Travaux

- Travaux sylvicoles (abattages, élagage).
- Travaux d'entretien de l'olivieraie et de remontage des restanques dans le cadre des marchés d'insertion professionnelle.

Gestion

- Suivi des populations de chauves-souris dans le cadre du réseau Natura 2000.



La Colle Noire

Communes de Carqueiranne et du Pradet

Montant total des études et travaux en 2015 : 152 922 € dont 14 672 € financés par le Conservatoire du littoral, hors masse salariale

Travaux

- Travaux sylvicoles, suivi et amélioration du peuplement forestier (abattages, élagages, débroussaillage paysager),
- Entretien et restauration du bâti (viabilisation d'installation électrique et plomberie, peinture et réfection des fermetures, menuiserie sur les locaux de gestion, réfection de la façade de la maison du garde, entretien des ouvrages maçonnés).
- Enlèvement d'un dépôt d'amiante sur le site.
- Travaux de maîtrise hydraulique : réfection d'un avaloir, nettoyage des fossés pluviaux.
- Réfection des aires naturelles de stationnement.
- Propreté et accueil du public : création et entretien du balisage des sentiers, réparation ou pose de mobilier de site, reprise d'escalier en poutre.

Gestion

- **Partenariats et concertation** : animation du comité partenarial de gestion de la Colle Noire, travail avec l'ONF dans le cadre d'une convention spécifique au massif de la Colle Noire, travail avec une association d'insertion spécialisée en petits travaux de maçonnerie qui intervient toute l'année sur le site.
- **Suivi scientifique** : participation au réseau Perdrix rouge mis en place par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Suivi du lézard ocellé. Contrôle des espèces invasives (acacias, freesias, iris, herbe de la pampa).

Manifestations

- Organisation de visites du site pour les scolaires et centres de loisirs (Toulon, Bandol, Le Pradet, Cuers,...).
- Course de la montée de la Gavaresse.
- Formation des sapeurs-pompiers (Toulon, La Garde, La Seyne-sur-Mer) sur le site.
- Visite de groupes dans le cadre des journées du patrimoine.
- Course Ecotransbleue.

Massif du Cap Sicié

Communes de Six-Fours-les-Plages et La Seyne-sur-Mer

Montant total des études et travaux en 2015 : 54 976 €

Travaux

- **Suivi du peuplement forestier** (abattages d'arbres scolytés, élagages), **entretien** (serrurerie, travaux de requalification de pistes et cheminement), **propreté et accueil du public** (déchets, entretien du mobilier).
- **Travaux d'entretien** : débroussaillage, abattages, génie civil, entretien d'ouvrages, mise en valeur du CRAPA (circuit rupestre aménagé de plein air) et du sentier de Belle Pierre **dans le cadre des marchés d'insertion professionnelle**.
- **Surveillance, information des usagers et entretien du massif par les patrouilleurs verts**.



Gestion

- **Partenariats et concertation** avec les communes de Six-Fours-les-Plages et La Seyne-sur-Mer, l'ONF pour le futur Plan d'Aménagement Forestier. Une réflexion a été menée pour la mise en place d'un réseau de sentiers pour l'ensemble des usagers du massif (randonneurs, cavaliers et cyclistes), dans le cadre de la mise en valeur touristique et environnementale du site. Enfin, un accompagnement des acteurs locaux est réalisé pour aider la préparation de manifestations (associations culturelles et sportives, services municipaux, fédérations sportives...).
- **Communication** : flyers d'information sur les populations de sangliers, dépliants sur les balades du Cap Sicié, acquisition de 2 films documentaires.

Manifestations et évènements

- Journée de l'Année Internationale de la Forêt.
- Comité de Massif DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie).

Les Salins

Commune d'Hyères

Montant total 2015 (gestion, travaux de gestion, opération de valorisation, études et suivi) : 473 701 € hors masse salariale.

Travaux

En 2015, les gros travaux menés sur l'espace naturel des Salins d'Hyères ont consisté à restaurer le site des Vieux Salins suite aux inondations de janvier et novembre 2014 ainsi qu'au gros entretien des installations de la darse aux Pesquiers et du Quenet aux Vieux Salins. Sur le bâti, des travaux conservatoires et sécuritaires ont été menés sur le hangar de la mouture et sur le bâtiment des ateliers. La première phase de mise aux normes et le réaménagement de l'Espace Nature ont été finalisés avec notamment un nouveau support pédagogique. Les observatoires du Salin des Pesquiers ont été également réaménagés.



Études et suivis

- Expertise sur la cistude d'Europe avec la localisation des sites de ponte (Natura 2000).
- Relevé topographique partiel des Vieux Salins.
- Suivi ornithologique.
- Suivi de la qualité des eaux.



Gestion technique et naturaliste

- **Gestion hydraulique** : les mises en eau quotidiennes sont réalisées en faveur de la biodiversité et des paysages aquatiques selon les préconisations du plan de gestion (circulation permanente à partir des alimentations en eau de mer, niveau d'eau, assecs temporaires, etc.). Ceci nécessite l'entretien des installations de pompage, des digues et des martelières et le débroussaillage ou le curage des canaux.
- **Gestion naturaliste**, avec la participation d'une association d'insertion, de la LPO PACA (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et du Parc national de Port-Cros. Elle consiste en l'entretien du couvert végétal à des fins naturalistes (orchidées notamment) sécuritaires ou paysagères (dont la pinède des Vieux Salins), des îlots de nidification ou encore des canaux de ceinture des sites. Elle inclut également les opérations de lutte contre le risque d'intrusion marine avec l'entretien des digues périphériques à l'ouest du Salin des Pesquiers et sur le front de mer des Vieux Salins (implantation de ganivelles).

Concernant la reproduction des oiseaux, le résultat 2015 est mitigé. Très peu de nidification ont été observées sur les Vieux Salins. Sur le Salin des Pesquiers, alors que l'attractivité pour les couples nicheurs de laro-limicoles est confortée d'année en année avec en 2015 des chiffres exceptionnels, les nichées des avocettes élégantes et des goélands railleurs ont souffert de prédation d'où des bilans d'envol de poussins décevants pour ces espèces.

Accueil du public

- 22 071 personnes ont été reçues sur les Salins d'Hyères en 2015, toutes opérations confondues dont l'accueil à l'Espace Nature, les visites guidées naturalistes ou patrimoniales (ces dernières sont organisées par l'Office du Tourisme d'Hyères).
- Les activités conduites en régie couvrent l'accueil de groupes (28 classes du primaire à l'École Supérieure d'Architecture de Marseille et une dizaine d'associations), la participation à des opérations extérieures (Fête de la mer de La Capte) et l'accueil de manifestations dans les Salins. C'est également en régie que sont organisés les week-ends événementiels (Fête de la Nature, et Journées du Patrimoine).
- Deux fêtes phare marquent l'année 2015 : la Fête de la Nature aux Vieux Salins en mai (1750 visiteurs) et les Journées Européennes du Patrimoine au Salin des Pesquiers en septembre (2150 visiteurs).
- Des rendez-vous réguliers sont organisés pour des randonnées-découverte : Journées mondiales des zones humides (février), participation pour la 7^{ème} année à la Semaine de la Randonnée Varoise avec les Offices du Tourisme d'Hyères et de La Londeles-Maures, et pour la première année à l'opération « Bienvenue chez vous » du Conseil régional (octobre), Saint-Nicolas (décembre).
- Accueil de deux manifestations sportives sur les Vieux Salins : Triathlon de Hyères (mai) et Cross International d'Hyères Méditerranée (novembre).

- Participation à des journées techniques : gestion des zones humides (ARPE - Agence de l'Eau, juin), du programme Life+ Envoll sur les aménagements hydrauliques d'une zone humide (Natura 2000, Marais du Vigueirat) rencontres régionales naturalistes (LPO PACA, novembre).

Lutte contre la chenille processionnaire du pin

Montant total des études et travaux en 2015 : 4932 €

- La veille et le suivi des populations ont été effectués tout au long de l'année 2015, notamment avec des actions manuelles d'échenillage.
- Acquisition de pièces détachées et renouvellement de diffuseurs à phéromones pour la lutte contre la chenille processionnaire du pin par piégeage des papillons.
- Mise en place de plus de 500 pièges à phéromones sur les sites gérés par le service Environnement (Vieux Salins, massifs de la Colle Noire, du Faron et du Cap Sicié).
- Recensement des besoins des communes en cours, afin d'étoffer les moyens de lutte alternatifs sur l'ensemble du territoire de TPM pour le futur marché en groupement de commandes, et relance du marché à bons de commande pour le traitement des zones infestées par épandage aérien d'un insecticide biologique à base de *Bacillus thuringiensis* spp. Kurstaki, en groupement de commandes avec les communes de l'agglomération.



» LE DISPOSITIF NATURA 2000

Site « Mont Caume, Mont Faron, Forêt Domaniale des Morières » Communes d'Ollioules, Toulon, Le Revest-les-Eaux, La Valette-du-Var, La Garde + Évenos, Signes, Méounes, Belgentier, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, La Farlède

Site « Falaises du Mont Caume » Le Revest-les-Eaux

Le Document d'Objectifs (DocOb) est validé par arrêté préfectoral depuis le 20 décembre 2012, et la convention cadre d'animations a été signée pour 3 ans le 17 mai 2013.

- Participation au dispositif de science participative du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris : VigieChiro.
- Intégration au réseau national « Loup-Lynx » piloté par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- Rendu de l'inventaire de la population d'écrevisses à pieds blancs sur le site Natura 2000 (financement 50% FEADER / 50% État).
- Équipement de la femelle d'aigle de Bonelli à l'aide d'une balise GPS et suivi de l'évolution des connaissances de son domaine vital (financement 50% FEADER / 50% État).
- Encadrement et suivi des actions de gestion forestière sur les massifs toulonnais (Mont Faron, Massif du Croupatier).
- Assistance auprès des porteurs de projets pour la réalisation des études d'évaluation des incidences Natura 2000.
- Participation à la vie départementale du réseau et intervention ciblée sur les sites Natura 2000 « Salins d'Hyères et des Pesquiers » et « Rade d'Hyères ».

Site « Cap Sicié - Six-Fours » Communes de La Seyne-sur-Mer et Six-Fours-les-Plages

- Rendu en mars 2015 du projet tutoré de trois étudiants de l'IUT de Toulon, pour la mise en place d'outils de communication sur les habitats et espèces marines du site.

Accompagnement des politiques publiques :

- Suivi de la révision des documents d'aménagements forestiers du massif portés par l'ONF (Six-Fours-les-Plages).
- Accompagnement et suivi des études et travaux effectués sur le sentier du littoral.
- Accompagnement des porteurs de projet pour leurs évaluations des incidences (manifestations sportives).



Site « Embiez - Cap Sicié » Commune de Six-Fours-les-Plages

Finalisation de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOb) :

- Élaboration et validation du tome 2 « Plan d'actions et préconisations de gestion » (6 réunions de concertation pour la définition des mesures de gestion, rédaction du tome 2 et de la charte, validation par le Comité de pilotage le 19 juin 2015).

- Clôture des travaux d'élaboration et remise de la version finale du DOCOb au Préfet du Var et au Préfet maritime de Méditerranée pour approbation.
- Dépôt de candidature auprès du Préfet du Var et du Préfet maritime de Méditerranée pour la future animation du site.

Suivi des démarches en lien avec Natura 2000 en mer Embiez - Cap Sicié :

- Participation aux ateliers techniques de façade des gestionnaires d'aires marines protégées (Carry-le-Rouet, avril 2015).
- Participation à la rencontre annuelle du forum des gestionnaires d'aires marines protégées (Brest, octobre 2015) et au colloque national des aires marines protégées (Brest, octobre 2015).

» LES CONTRATS DE BAIE

Contrat de baie de la rade de Toulon et son bassin versant

Études et prestations : 323 252 € TTC

- **Qualité des eaux de baignade** : gestion de crise et gestion active : marché notifié, pour la période estivale 2015, du 1^{er} juin au 30 septembre.
- **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une stratégie pour l'amélioration de la connaissance des flux contaminants des cours d'eau et des réseaux pluviaux du bassin versant de la rade** : solde de la mission en novembre 2015.
- **Étude de la potentialité écologique de deux fleuves côtiers : le Las et l'Eygoutier** : notification en novembre 2015.
- **Mission d'élaboration d'un protocole de dragage** : prestataire en cours de notification.
- **Formation INFRAPOLMAR** (plan de lutte contre les pollutions marines).
- **Matériel INFRAPOLMAR** (barrages absorbants, bottes, gants,...).



Gestion

- **Pilotage général de la procédure de suivi du 2^{ème} Contrat de baie de la rade de Toulon** : réunion annuelle du Comité de baie de la rade de Toulon le 30 janvier 2015 et réunion du Comité Technique et Financier.
- **Animation du Conseil Scientifique** des contrats de baie (5 réunions plénières en 2015).

Animations et suivi d'actions

- **Réalisation d'un kit communication du Contrat de baie** : réalisation d'un film contrat de baie de 17 minutes.
- **Démarche CERTIPHYTO et ZÉROPHYTO** : finalisation des audits FREDON PACA (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et des formations CERTIPHYTO (certificats de produits phytopharmaceutiques) organisées par le CNFPT. Organisation d'une réunion de restitution le 2 avril 2015.
- **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016/2021 et Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)** : avis et délibérations du Conseil communautaire du 9 avril 2015 et du 18 juin 2015.
- **Valorisation de la démarche de contrat de baie dans le cadre d'un programme européen et méditerranéen dénommé MEDSEATIES, consacré à la gestion intégrée des zones côtières**. Participation au colloque de Thessalonique (Grèce) en avril 2015, animation de deux réunions de groupes de travail locaux (28 juillet et 17 décembre 2015), réalisation d'articles pour la newsletter et réalisation d'un film de 4 minutes.
- **Baie du Lazaret : poursuite de l'animation et de la coordination de la recherche des sources de pollution entre les différents partenaires** (communes, professionnels, services de l'État) et organisation d'une réunion de groupe de travail le 20 novembre 2015.
- **Présentations du contrat de baie** à divers publics (lycéen, universitaire, professionnel, etc).

Contrat de baie des Îles d'Or Communes de La Crau et Hyères

- Poursuite de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du dossier définitif du Contrat de baie des Îles d'Or.
- Élaboration du futur programme d'actions (2016-2021) du Contrat de baie : travail participatif avec les partenaires techniques et financiers (3 réunions), et concertation locale (6 réunions).
- Rédaction de l'avant-projet de Contrat pour validation en Comité de baie.
- Animation du Comité de baie (1 réunion) et du Conseil Scientifique des Contrats de baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or (5 réunions).
- Dans le cadre du projet MEDSEATIES, animation d'un groupe de travail local avec les acteurs du territoire impliqués dans la gestion intégrée de zones côtières (GIZC) : la charte du Parc national de Port-Cros, le SAGE du Gapeau, Natura 2000, le volet littoral et maritime du SCoT Provence Méditerranée.
- Suivi de l'avancement des démarches en lien avec le Contrat de baie des Îles d'Or : PAC Var (programme pour une mise en application de la directive européenne de GIZC), SAGE Gapeau (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), Natura 2000 en mer à Porquerolles, PAPI Gapeau (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), volet littoral et maritime du SCoT Provence Méditerranée.

» ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Réalisation des actions pédagogiques « La Rade m'a dit... » 2014-2015 (70 classes).
- Réalisation des actions pédagogiques « Promenons-nous dans les bois » 2014-2015 (30 classes).
- Destination Nature : transport des scolaires en bus sur les sites naturels remarquables gérés par TPM : Salins d'Hyères, Colle Noire, Mont Faron, et Cap Sicié. En 2015, 68 classes ont été transportées.

» SOUTIEN AUX STRUCTURES DU TERRITOIRE

Six associations proposant des projets en lien avec la compétence environnement de TPM ont été subventionnées, pour un montant total de 9450€ : Tremplin, Mer Nature, Planète Sciences Méditerranée, La clef des mots, 2000 regards sous la mer, Déclic Bleu Méditerranée.





Voirie communautaire Compte administratif 2015

Fonctionnement : 2 359 870 €
Investissement : 1 461 863 €

3 volets d'intervention

TPM mène, au titre de sa compétence sur la voirie d'intérêt communautaire, des travaux de trois types :

- **Les travaux de voirie** portent sur l'entretien et la réfection des couches superficielles des voies et trottoirs, la reprise des bordures, la maintenance ou la création de la signalisation horizontale et verticale, ainsi que celle des mobiliers urbains et certains travaux annexes.
- **Les travaux d'éclairage public** concernent le maintien en fonction de tous les points lumineux et leur remplacement en cas de dégradation.
- **Les travaux concernant les espaces verts** consistent en un entretien constant de ces espaces, la maintenance des réseaux d'arrosage ainsi que l'élagage des arbres d'ornement ou d'alignement, leur traitement phytosanitaire si nécessaire, l'abattage et le remplacement ainsi que les travaux de débroussaillage relatifs aux risques d'incendie.



» DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE)

Études

- **La Seyne-sur-Mer** : voie Nord quartier Berthe, études de maîtrise d'œuvre, dossier de consultation des entreprises en cours.
- **Six-Fours-les-Plages** : ZAE Prebois, étude d'impact et avant-projet en cours.
- **Six-Fours-les-Plages** : ZAE la Millonne parking BMTI, notification du marché de travaux.
- **La Seyne-sur-Mer** : bassin de rétention ZAE Jean Monnet Sud, avant-projet en cours.
- **La Crau** : étude de la zone horticole de la Bastidette.
- **Toulon** : ZAE Sainte-Musse : avant-projet en maîtrise d'œuvre interne.

Travaux

- **La Valette-du-Var** : piétonisation de l'avenue de l'Université au droit du projet Avenue 83 : début des travaux en 2015.
- **La Valette-du-Var** : Valgora, création d'une voie sur l'ER 64.
- **Ollioules** : réalisation d'un bassin de rétention de 6100 m³.
- **Ollioules** : création d'une voie nouvelle entre la RD 206 et la RN 8 (dite voie de la coopérative).
- **La Seyne-sur-Mer** : réalisation de la voie d'accès à la parcelle GIF1.



» VOIRIES

Études

- **Toulon** : voiries Font Pré, montage et lancement des marchés de travaux.
- **Toulon** : études préliminaires pour la requalification de l'avenue du XV^{ème} Corps.
- **Toulon** : études et consultation pour la réfection du boulevard Cunéo.
- **Toulon** : études et consultation pour la réfection de l'avenue Infanterie de Marine.
- **La Garde** : études hydrauliques et consultation pour les travaux du barreau Transfix.
- **La Garde** : notification du marché de travaux pour le pôle d'échanges de la gare.
- **La Garde** : études sur le chemin de La Foux.
- **La Seyne-sur-Mer** : notification du marché de maîtrise d'œuvre pour le pôle d'échanges de la gare.
- **Toulon et La Valette-du-Var** : études et consultation pour la réfection des murs du chemin des terres rouges.

Travaux

- **Toulon** : attribution du marché de travaux relatif au Programme de Renovation Urbaine (PRU) du Centre ancien : requalification des rues Astour, Pyat, Baudin ; création de la place de l'Université ; aménagement de la place Raspail.
- **Ollioules** : réalisation d'une liaison bus entre la RD 206 et la RN 8.
- **Ollioules** : amélioration de l'accès au Technopôle de la Mer.
- **La Valette-du-Var** : élargissement de l'avenue Henri Matisse.



Complexe sportif Léo Lagrange

Sport : Compte administratif 2015

Fonctionnement : 6 141 401 €

Investissement : 444 581 €

» SOUTIEN À LA FORMATION ET AUX ATHLÈTES

- Soutien à la formation des associations et des clubs sportifs : 36 dossiers traités, 25 083 € attribués.
- Aides aux athlètes de haut niveau en sport individuel catégorie élite et espoir : 33 athlètes soutenus, 13 000 € attribués.

» ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES

Complexe sportif Léo Lagrange à Toulon



Fréquentation annuelle :

- Plus de 210 000 personnes.

Fréquentation hebdomadaire :

- 1700 sportifs en journée.
- 1800 sportifs en soirée.
- 1000 à 1500 personnes le week-end.

Type d'utilisateurs :

- 25 associations.

- 5 collèges, 3 lycées, plusieurs écoles élémentaires, Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Acquisition de matériel :

- Achat de matériel d'athlétisme (haies de steeple et poteaux de perches) en vue de l'organisation de meetings.

Organisation de manifestations sportives :

- Toute la saison, matchs des équipes jeunes du RCT et des Canonnières (équipe de football américain)
- 28 mars : manifestation étudiante « The Challenger » organisée par l'école d'ingénieur ISEN (sport et animations).
- 20 mai : Mission d'Intérêt Général (MIG) HTVB. Mini tournoi de basket sur herbe avec les ALSH.
- 25, 28 et 30 mai et 4 et 5 juin : Festival International Espoirs de football. 10 nations représentées (Angleterre, Chine, Costa-Rica, Côte d'Ivoire, États-Unis, France, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Qatar). Présence de 110 superviseurs des plus grands clubs européens, 30 journalistes par match, 33 heures de direct télévisé diffusées par BeIn Sport vers l'Europe, l'Amérique du Nord et du Sud, l'Asie et l'Afrique. 300 à 600 spectateurs par match.
- 21 juin : compétition régionale d'athlétisme cadets à séniors organisée par le Toulon Etudiant Club.
- 10 octobre : tournoi de l'avenir du Comité Côte d'Azur de Rugby.
- 31 novembre et 1^{er} décembre : championnat de France de Touch Rugby.

Vélodrome à Hyères

Fréquentation (moyenne hebdomadaire) :

- Piste : 25h (scolaires : 10h, associations : 15h).
- Salle de musculation : 23h (scolaires : 15h, associations : 8h).
- Salle polyvalente : 48h (associations).

Type d'utilisateurs :

- 13 associations.
- Clubs régionaux, équipes étrangères, Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives, particuliers, classes primaires, collèges, lycées et ALSH.

Nombre de pratiquants (moyenne hebdomadaire) :

- 700 personnes.

Organisation de manifestations sportives :

- Du 23 au 26 février et du 2 au 5 mars : organisation des journées sportives du vélodrome avec les ALSH.
- 18 mars et 20 mai : journées « tous à vélo », organisées par la ville de Toulon.
- 3 mars, 14 avril et 12 mai : course cycliste interrégionale.
- Du 6 au 10 juillet : championnat de France de l'Avenir organisé par le Vélo Sport Hyérois avec plus de 300 compétiteurs et jusqu'à 700 spectateurs présents.





Inauguration du complexe sportif de l'Estagnol à La Crau

Base Nature et Sport du Vallon du Soleil à La Crau

Fréquentation (moyenne hebdomadaire) :

- Terrain synthétique 1 : 31h.
- Terrain synthétique 2 : 28h.
- Terrains multisports : 6h.
- Espace nature : 10h.

Type d'utilisateurs :

- 15 associations.
- 3 collèges.
- 125 mises à disposition ponctuelles pour des associations sportives et culturelles, ALSH, établissements scolaires, institutions...

Nombre de pratiquants :

- 1130 personnes par semaine.

Organisation de manifestations :

- Du 1^{er} juin au 31 août : TPM Natation Azur.
- 19 septembre : tournoi de football de l'ASPTT Toulon.
- 27 septembre : tournoi de football USAM U15 Vétérans.

Travaux 2015 :

- Mise en sécurité des candélabres des terrains de rugby.



Base Nature et Sport du Vallon du Soleil

Complexe sportif de l'Estagnol à La Crau



Fréquentation (moyenne hebdomadaire) :

- Salle de gymnastique : 50h.
- Salle d'honneur : 56h30.
- Salle des arts martiaux : 56h30.
- Salle de musculation : 22h.
- Salle de danse : 57h30.
- Stade : 40h.

Type d'utilisateurs :

- 31 associations.
- Écoles élémentaires, collège.
- Faculté des sciences du sport de l'Université de Toulon (UFR STAPS), à titre onéreux.

Nombre de pratiquants :

- 3800 personnes par semaine.

Organisation de manifestations :

- 19 février : championnat départemental de gymnastique rythmique et sportive de l'UNSS.
- 29 et 30 mars : compétition interrégionale de judo.
- 24 mai : compétition régionale de sport adapté.
- 20 juin : tournoi de handball sur herbe USCC handball.
- 3 et 4 octobre : tournoi du président du Comité Côte d'Azur.

Inauguration de l'espace de plein air :

Présentation du nouvel équipement le 20 février aux élus, riverains et dirigeants sportifs. Il comprend :

- un terrain d'honneur en gazon synthétique permettant la pratique de football (homologation catégorie 3 : Championnat de France Amateur) et du rugby (homologation catégorie C : Fédérale 1),
- un terrain annexe en gazon naturel permettant la pratique du football (homologation catégorie 5 : Division d'Honneur Régionale) et du rugby (homologation catégorie C : Fédérale 2),
- un bâtiment administratif permettant l'accueil du public, la gestion du site et la billetterie,
- un Club House comprenant une salle de réception, un espace restauration, des bureaux et des locaux de rangement pour les clubs,
- une tribune de 500 places assises comprenant un salon de réception et un espace presse,
- 8 vestiaires joueurs ainsi que des sanitaires et des vestiaires arbitres,
- un parking de 250 places en cas d'affluence exceptionnelle sur l'ensemble du complexe.



» MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (MIG)

Avec le Rugby Club Toulonnais

Les entraînements délocalisés :

Les entraînements, ouverts au public, sont suivis d'une séance de dédicaces à destination des enfants en priorité.

7 séances ont ainsi été organisées en 2015, à La Valette-du-Var, Ollioules, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, La Crau, et Hyères.

Initiation rugby ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) :

Ces stages à destination des enfants de 9-10 ans, encadrés par les formateurs du club (RCT SASP), ont pour objectif de les familiariser à la pratique du rugby et au respect des règles et des valeurs propres à ce sport.

7 cycles ont eu lieu en 2015 le mercredi après-midi avec les ALSH.



Journée caritative :

Le 17 juin, au complexe sportif Léo Lagrange, s'est déroulée une journée caritative organisée par l'association Barigoule de l'Hôpital Sainte-Musse, en présence des joueurs et de la coupe d'Europe.

Journées missions locales :

Le 18 décembre, des jeunes en recherche d'emploi de l'agglomération toulonnaise ont participé à une journée de stage au stade Ange Siccardi à Toulon. Au programme : activités rugby, repas diététique, débat sur l'hygiène de vie et mise en parallèle de la vie d'un sportif de haut niveau et d'un jeune en recherche d'emploi.

Avec le Hyères Toulon Var Basket

Initiation basketball avec les ALSH au Palais des sports de Toulon :

- 4 séances en 2015.

Tournoi de basketball avec les ALSH :

- 3 séances en 2015.

Avec le Toulon Saint-Cyr Var Handball

Tournée de handball :

- Le 7 mai au stade Léo Lagrange pour les enfants des ALSH.
- Le 27 octobre au complexe de l'Estagnol suivi d'un entraînement de l'équipe et d'une séance de dédicaces.

Présentation :

Lors de la Commission Sports de TPM du 12 mai, le club a été présenté aux élus de la commission.



Baptême de piste :

Le 10 décembre, les joueuses étaient présentes au Vélodrome pour un baptême de piste.





Bâtiment Pi - Toulon

Enseignement supérieur et recherche Compte administratif 2015

Fonctionnement : 601 875 €

Investissement : 2 333 554 €

L'action de TPM en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche se déploie en quatre volets :

- TPM apporte des aides conséquentes aux établissements locaux tels que l'Université ou les écoles d'ingénieurs.
- TPM déploie une politique active de soutien à la vie étudiante, par sa participation financière et sa présence lors d'événements organisés par les associations et fédérations d'étudiants.
- Grâce à une large concertation entamée dès 2009 avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'agglomération, TPM accompagne la définition de lignes d'actions cohérentes, permettant à la fois d'orienter les politiques communautaires de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, et de guider les établissements dans leurs projets et stratégies.

- Enfin, le service est impliqué dans la future opération de la reconversion du site de Chalucet pour laquelle TPM assure la maîtrise d'ouvrage des opérations suivantes :
 - La réalisation d'un immeuble abritant l'École Supérieure d'Art et de Design TPM (ÉSADTPM).
 - La réalisation d'une pépinière d'entreprises numériques (Digital Center).
 - La réalisation de voies de desserte de la zone, de circulation interne au projet (automobiles et piétons) et l'aménagement des abords des immeubles réalisés.

» FINANCEMENTS

- Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche (fonctionnement et investissement) :
 - ISEN : 70 000 € (fonctionnement).
 - SUPMÉCA : 21 400 € (fonctionnement).
 - UNIVERSITÉ DE TOULON :
 - Volet recherche : 75 600 € (fonctionnement) et 37 500 € (investissement).
 - Volet vie étudiante et pédagogie : 58 600 € (fonctionnement dont celui de l'École d'Ingénieurs SEATECH, issue de la fusion des deux écoles SUPMÉCA et ISITV) et 40 000 € (investissement).

- Partenariat pour le déploiement de la nouvelle carte multiservices (5000 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement).
- Transfert de l'IUT Métiers du Multimédia et de l'Internet à Toulon (arrivée de 200 étudiants supplémentaires) : 9600 € (fonctionnement) et 12 500 € (investissement).



» ACCOMPAGNEMENTS

- Accompagnement des établissements d'enseignement supérieur (présence aux conseils d'administration, suivi des projets,...).
- Schéma Directeur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : animation et coordination des actions à mettre en place en lien avec TVT INNOVATION et les établissements d'enseignement supérieur et recherche (fonctionnement : 80 000 €).
- Travail préparatoire à l'élaboration du Contrat de Projets État-Région (CPER) 2014-2020.
- Volet vie étudiante : aide à l'organisation de manifestations d'étudiants notamment par des expositions de photos dans les trois bibliothèques de l'Université (La Garde, Porte d'Italie, et Faculté de Droit) telles que « TPM Nature » du 6 mars au 18 avril.
- Bourse aux projets étudiants : 2 projets pour 600 € chacun (« Web Radio » et « Rallye GEA »).
- Soutien au concours d'éloquence (8 villes pour la finale Grand Sud) du 16 au 18 avril.





Maquette du projet Chalucet



- Concertations avec les établissements d'enseignement supérieur pour le développement de la vie étudiante.
- Les Entrepreneuriales PACA : encouragent les étudiants à monter des projets de création d'entreprise. TPM a récompensé un projet sur l'agglomération (2000 €).
- Approfondissement des liens existant avec nos partenaires économiques comme TVT INNOVATION et de l'ESR (Télo Média, ISEN ou IFREMER).

» PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

- Soutien à la gouvernance des Pôles de compétitivité (fonctionnement) :
 - Pôle Mer Méditerranée : 200 000 €.
 - Pégase (aéronautique) : 15 000 €.
 - Eurobiomed (santé) : 10 000 €.
 - Capenergies (énergie) : 10 000 €.
 - Optitec (optique-photonique) : 30 000 €.
- Subventions (fonctionnement) aux laboratoires et PME du territoire impliqués dans des projets de R&D des Pôles de compétitivité :
 - IRTS pour le projet MMCD : 30 000 €.
 - ISEN-TOULON pour le projet IO TIZE : 20 000 €.
 - AÉROSURVEILLANCE pour le projet AIRMES : 25 000 €.
 - IFREMER pour le projet MICROPLASTIC2 : 30 000 €.

- Fin du projet R&D SISPEO - FUI 11 : société ECA subventionnée en 2011 à hauteur de 50 000 € : SISPEO a pour objectif de rendre opérationnelle une plateforme d'intervention robotisée pour les primo-interventions des services de la sécurité civile ou militaires, en milieux hostiles. La fin du projet en 2015 a abouti à un succès technique, le robot a été présenté lors de différents événements dédiés en vue de sa commercialisation, un brevet est en cours de dépôt.

- Soutien à des actions portées par un pôle sur le territoire :
 - Pégase : Hélicone Network 30 000 € (fonctionnement).

» RÉALISATIONS 2015

TPM assure la maîtrise d'ouvrage des opérations suivantes :

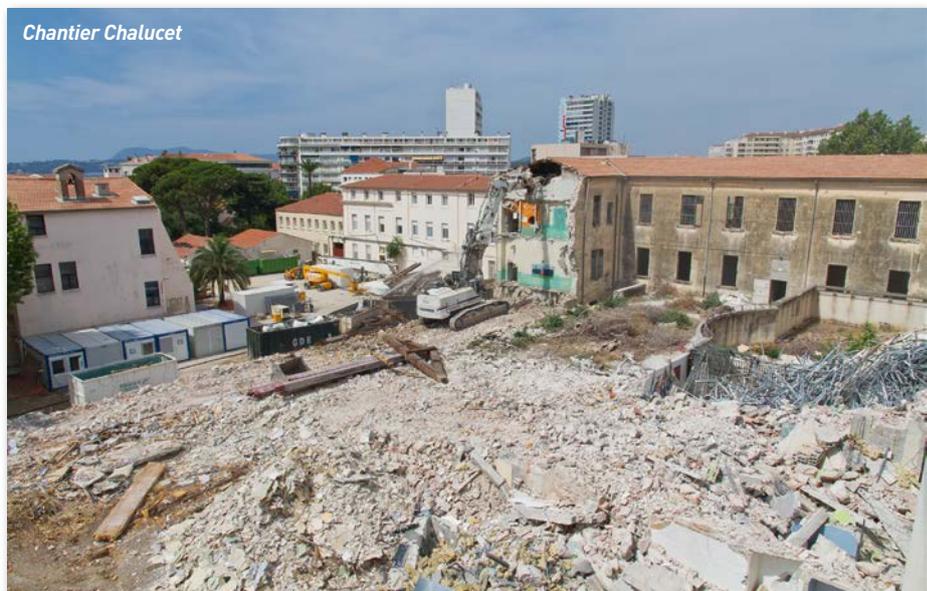
- La coordination des 4 maîtres d'ouvrages (Conseil départemental, ville de Toulon, CCIV et TPM) pour

la réalisation du **quartier de la créativité et de la connaissance sur le site de Chalucet** et la réalisation de la procédure du concours de maîtrise d'œuvre.

- La réalisation de l'**École Supérieure d'Art et de Design TPM** (ÉSADTPM).
- La réalisation d'une **pépinière d'entreprises numérique pour TVT** en tant que maîtrise d'ouvrage.



- La réalisation des **voies de desserte internes et l'aménagement urbain du quartier**.



Chantier Chalucet



PAM de Saint-Mandrier-sur-Mer

Développement économique Compte administratif 2015

Fonctionnement : 5 978 634 €

Investissement : 10 391 989 €

Les missions du développement économique :

- Élaborer des stratégies de développement.
- Accompagner les projets d'installations et d'investissements privés.
- Animer et pérenniser le tissu économique local.
- Promouvoir l'attractivité du territoire.

» ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Création d'entreprises

- Accueil de plus de 60 porteurs de projets (créateurs ou dirigeants d'entreprises) pour une première information, une orientation, un accompagnement ou une aide au montage de leurs projets.
- Installation de 7 nouvelles entreprises dans les pépinières et hôtels d'entreprises de TPM (Business Park des Playes à La Seyne-sur-Mer et Espace Chancel à La Valette-du-Var). En 2015, 32 entreprises ont ainsi bénéficié, pour leur création ou leur développement, d'un hébergement et des services de ces centres de ressources dynamiques.
- Intensification de l'animation des pépinières : organisation de nombreux échanges avec les entreprises occupantes pour apporter informations et orientations. Création d'un programme de réunions thématiques dans les pépinières et hôtels d'entreprises sur différents volets : financiers, juridiques, communication, marché et sociaux.
- Soutien financier à plusieurs acteurs pour favoriser la création d'entreprises par des actions partenariales : Var Initiative (plateforme d'initiative locale - 89 000 €) ;

Couveuse INTERFACE (15 000 €) ; Réseau Entreprendre VAR (10 000 €) ; Incubateur PACA-EST (16 000 €) ; Toulon Var Technologies. Un avis technique a été donné au sujet des projets accompagnés par ces structures au cours des réunions de leurs comités de sélection ou comités d'agrément (40 réunions).

De nouveaux partenariats ont été initiés en vue de multiplier les passerelles et échanges entre le monde de l'entreprise et celui de la formation, faire découvrir de nouvelles entreprises, sensibiliser à de nouveaux métiers et susciter des orientations professionnelles vers des secteurs parfois en manque de ressources humaines.

Accompagnement des projets d'installations et d'investissements privés

Sur le Parc d'Activités Marines à Saint-Mandrier-sur-Mer :

Consacré au secteur du yachting professionnel et aux hautes technologies marines et sous-marines, le Parc d'Activités Marines (ancienne base aéronavale reconvertie) accueille actuellement près d'une centaine d'emplois directs et près du double en emplois indirects (sous-traitance extérieure).

Le site d'une superficie d'environ 15 hectares, ouvert à la mer et entièrement sécurisé, représente à ce titre un atout majeur pour implanter des activités industrielles civiles sur des espaces immobiliers (35 000 m² environ) offrant de fortes volumétries et permettant d'accueillir des entreprises et des organismes de la filière réparation/maintenance de la grande plaisance.

L'hôtel d'entreprises industrielles et de services « Espace d'Activités Sainte-Sophie et bâtiments associés » rend également possible le développement d'activités dans le domaine des technologies marines et sous-marines.

Sur ce site, les missions sont les suivantes :

- Accueil des entreprises, instruction des projets susceptibles de s'implanter.

- Gestion et entretien du site (mise en place de nouveaux portails d'entrées/sorties sur le site, et arrêt du gardiennage à compter du 1^{er} juillet 2015).
- Suivi juridique, technique et financier de 13 entreprises situées dans les grands hangars, l'hôtel d'entreprises « Espace d'Activités Sainte-Sophie » et les bâtiments annexes.
- Étude technique et économique pour allotir et reconfigurer les derniers bâtiments vétustes et disponibles sur le site.



Ces missions se sont traduites en 2015 par :

- L'installation de l'industriel YSEC (IMS 700) sur le site au cours du premier trimestre.
- L'accompagnement à l'installation et le suivi des projets d'extension et/ou de repositionnement des entreprises sur le site (TMI, Margas Naval, DREET-MANN YACHTS International).
- L'accueil de 2 nouvelles entreprises dans l'hôtel d'entreprises industrielles : Atout Metal Var - chaudronnerie inox (150 m²) et Sellerie Motor Yacht - sellerie marine (200 m²).
- Des contacts et négociations avec d'autres entreprises candidates à l'implantation sur les autres locaux et terrains du parc (Akumendo SAS, Sarl MB,...).
- L'animation d'une réunion d'information avec l'ensemble des entreprises du site sur la gestion des entrées/sorties, la coordination sur le fonctionnement des nouveaux portails installés,...



Construction DCNS Technopôle de la Mer à Ollioules

Dans les autres Zones d'Activités Économiques (ZAE) :

- Suivi des opérations techniques de pré-commercialisation des terrains à vocation économique dans les ZAE et suivi des relations avec les entreprises en développement en vue de les commercialiser.
- Commercialisation du foncier dans les ZAE en 2015 : 6 actes de vente ou promesses de vente signés pour une superficie de 10 800 m² environ et pour un montant d'environ 1 285 620 €.
- **ZAE « La Grande Chaberte »** : démarrage de la nouvelle usine TRANSFIX et commercialisation du second lot.
- **ZAE « La Bayette 2 » au Pradet** : vente d'un terrain de 3000 m² d'un montant de 360 000 € à la Sarl L'Esquiroil pour la réalisation d'un immeuble de bureaux en deux tranches.
- **ZAE « Camp Laurent » à La Seyne-sur-Mer** : vente du terrain ex-EFISOL pour un montant de 187 200 € HT avec la société DIPRO.
- **ZAE « Les Playes - Jean Monnet » à La Seyne-sur-Mer** : commercialisation d'un terrain de 3180 m² pour un projet d'immobilier d'activité en zone franche urbaine - compromis de vente signé pour un montant de 413 400 € HT.
- **ZAE « La Millonne » à Six-Fours-les-Plages** :
 - projet d'implantation - reconstruction - extension de la société ALSEAMAR (ex-BMTI) - compromis de vente signé pour l'acquisition de 2 parcelles de 2000 m² pour un montant de 240 000 € HT.
 - commercialisation en cours du terrain ex-CODI-PIECE et vente des derniers lots dans la ZAE : actes de vente signés : APPLITECH (2538 m² au prix de vente de 100 € HT/m²), SONIC EQUIPMENT (1842 m² à 120 € HT/m²), SCI PC IMMOBILIER, Services Bobinage Toulonnais (1117 m² à 120 € HT/m²).
- **ZAE « Prébois » à Six-Fours-les-Plages** : études d'aménagement de la future zone d'activités en cours.

- **ZAE « Le Roubaud » à Hyères** : participation avec la commune à la définition d'un programme de construction de locaux tertiaires pour la création d'une cité d'affaires high-tech.

Sur le Technopôle de la Mer à Ollioules : le bâtiment « Base terrestre »

Les travaux de construction du bâtiment dénommé « Base terrestre » ont débuté au 1^{er} semestre 2015. La surface de plancher est de 2174 m² sur 3 niveaux plus le rez-de-chaussée (520 m² par plateau).

Ce bâtiment, placé en face de l'entrée principale de DCNS, accueillera le Pôle de compétitivité Mer Méditerranée, des antennes des pôles de compétitivité SAFE (ex pôles Pégase et Risques qui ont fusionné) et Optitec. Il permettra également d'héberger 7 à 8 entreprises très technologiques accueillies notamment par les agents TPM actuellement sur le Business Park des Playes.

Le bâtiment « Base terrestre » constitue en outre le point d'accueil et l'espace d'animation du Technopôle de la Mer. En termes d'image et d'attractivité, TPM l'a conçu comme un bâtiment signal, doté d'un équipement performant et répondant aux besoins de nos partenaires et des entreprises. Durant l'année 2015, un programme a été élaboré pour renforcer l'équipement informatique et les infrastructures multimédia de ce bâtiment, afin de favoriser la fonction « animation » de la « Base terrestre ».



Participation à la démarche de labellisation des zones d'activités

- Réunions de suivi pour la démarche de labellisation (Label ÉCO VAR) des ZAE (AFUZI, ADETO, Conseil départemental du Var, CCIV,...) et du Technopôle de la Mer.
- Réunions et ateliers thématiques sur la problématique de la mobilité et son impact sur l'environnement dans les ZAE (plan de déplacement inter-entreprises, plan de déplacements urbains).
- Suivi de la gestion du foncier à commercialiser, avis sur les instructions des demandes de permis de construire dans les ZAE.
- Surveillance de l'ensemble des ZAE (notamment au moyen de rondes), suivi de l'état d'entretien des voiries.
- Soutien au développement du Très Haut Débit dans les ZAE.

Participation à un concours régional « Trophées RSE » organisé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) : **remise du 1^{er} prix « Trophée RSE » à l'ADETO et TPM lors d'une cérémonie à Aubagne.**

Animation du tissu économique local et développement de réseaux d'entreprises

- Accompagnement des projets et de l'économie locale : soutien et participations aux comités de pilotage et assemblées (Contrat de Ville, Préfecture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Union Patronale du Var, associations de commerçants, Fédération du BTP, Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise,...).
- Soutien aux associations d'entreprises et participation à leurs réunions, assemblées, manifestations. 81 200 € ont été accordés en 2015 aux associations d'entreprises du territoire : ADETO, AFUZI, Riviera Yachting Network, La Crau Pôle, St-Martin Développement, UA2P.



Soutien aux organismes de transfert de technologie

- Soutien à TVT INNOVATION : 220 000 € en fonctionnement pour son programme d'animation, et 100 000 € pour le déploiement de la stratégie numérique.
- Collaboration au montage du dossier FrenchTech : Toulon Ruche Digitale, labellisé en novembre.

» AGRICULTURE, AQUACULTURE, PÊCHE

Soutien au développement économique des filières agricoles, aquacoles et pêche sur le territoire de TPM.

Soutien aux organismes d'accompagnement des filières agricoles, aquacoles et pêche sur le territoire

- Filière horticole - 3 structures subventionnées : Hyères Hortipole, SCRADH, Phila Flor (135 000 € en fonctionnement et 4500 € en investissement).
- Filières maraîchère/BIO/figue - 4 structures subventionnées (21 500 €).
- Filière pêche et aquaculture - 2 structures subventionnées : APAM et CDPMEM (13 000 €).

Projet de création d'une zone horticole sur le bassin hyérois/La Bastidette La Crau

Poursuite du projet de création d'une zone horticole sur le bassin hyérois/La Bastidette La Crau dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement (450 000 € sur 2014-2017) :

- Réunions d'informations et de concertations entre les différents partenaires : ville - propriétaire foncier, professionnels, élus, services développement économique, techniques, fonciers et juridiques de TPM.

- Première réunion du comité professionnel d'examen des candidatures le 10 avril 2015, avec 7 candidatures reçues : 2 projets écartés car non conformes aux objectifs de la zone, 1 projet prioritaire, 1 projet non prioritaire, et 3 avis favorables en attente de compléments d'informations (avec serres photovoltaïques).
- Restitution de l'étude Faune & Flore réalisée sur le site avant l'autorisation d'aménager. L'incidence du projet sur des espèces remarquables est faible et ne devrait pas faire appel à des mesures de compensation, mais des mesures d'évitement et de réduction sont à mettre en place : éviter la dissémination des plantes invasives herbe de la Pampa et Canne de Provence, protéger certaines plantes en bordure de Gapeau permettant la reproduction de la Diane (papillon remarquable) et éviter la destruction de batraciens en phase de chantier (barrière à batraciens). L'étude sera transmise aux services de l'État pour avis (DDTM/DRÉAL).
- Poursuite des études en interne en faveur de la mise en place de serres photovoltaïques pour les horticulteurs candidats. Étude des possibilités de signature d'un bail à construction tripartite (TPM/Mairie de La Crau/Candidat).

Stratégie foncière agricole et maraîchage

- **Signature en 2015 d'une nouvelle convention cadre de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Var 2015 - 2020, sans incidence financière, comportant 2 objectifs stratégiques :**
 - Maintenir les exploitations existantes, par un accompagnement au développement (circuits courts, marques et labels, diversification,...) et par l'aide à la transmission des exploitations dont le chef d'exploitation est proche de la retraite.
 - Accroître le nombre d'exploitations par l'identification des terres agricoles manifestement sous exploitées et l'incitation à leur remise en culture.

- **Signature de 4 conventions particulières opérationnelles pour répondre aux objectifs de la convention cadre avec la Chambre d'Agriculture du Var (CDAV) et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) :**

- Convention tripartite de stratégie foncière CDAV/SAFER/TPM, pour l'identification des friches et les transmissions d'exploitations (18 000 €).
- Convention d'aménagement rural SAFER/TPM/CDAV pour l'incitation à la remise en culture et le portage foncier (21 600 €).
- Renouvellement de la convention d'intervention foncière (CIF). Préparation du rapport statistique 2014 de l'observatoire des transactions réalisées sur le foncier agricole sur le territoire de TPM, établi sur la base des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) reçues dans le cadre de la CIF SAFER/TPM.
- Convention d'animation de la filière maraîchère CDAV/TPM : animation de la filière à des fins de développement et d'approvisionnement en circuit court des cantines scolaires (10 000 €).
- Réunion de cadrage « stratégie foncière » en juillet, pour démarrer les actions d'identification des friches à l'ouest du territoire (Six-Fours-les-Plages, Olioules, La Seyne-sur-Mer) et poursuite du travail engagé à l'est du territoire sur l'aide à la transmission des exploitations en figues.
- Accompagnement du locataire maraîcher en bail rural 9 ans depuis 2013. Suite aux inondations subies fin 2014, exonération de loyer de 4 mois et aménagement des écoulements (buses fournies par TPM). Parcelle Six Fours-les-Plages - Les Négadoux, propriété de TPM.
- Accompagnement du Comité Agricole Gardéen pour une remise en production maraîchère de la zone du Plan avec la création d'une ZAP : Zone d'Agriculture Protégée - 2 réunions en 2015.



» MARKETING TERRITORIAL

Supports pour l'attractivité du territoire

- Nouvelles éditions de la plaquette « Territoire d'Avenir » (versions française et anglaise).
- Nouvelle édition de la plaquette « Technopôle de la Mer » (7^{ème} version).
- Mise à niveau de la visu 3D.
- Mise à jour du site Internet de TPM sur les volets concernant le Pôle Économie.
- Élaboration de « brèves » pour le site Internet.

Documents économiques et statistiques

- Élaboration de la « Lettre Éco de TPM » en partenariat avec la MDE et l'AUdat.

Rencontres grand public

- Salon Var Up - Toulon (mars).
- Régate des Titans - Hyères (septembre).
- Salon de l'Emploi Maritime en Méditerranée - Toulon (octobre).

Participation à des salons professionnels

- Salon SIMI (immobilier d'entreprise) en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie - Paris (décembre).

Accompagnement du Pôle Mer et appels à projets FUI (Fonds Unique Interministériel)

- Suivi de la Feuille de Route Stratégique 3.0.
- Participation aux différents groupes de travail et comités de pilotage.
- Préparation de l'assemblée générale des 10 ans du Pôle Mer.
- Lancement et participation au Comité Stratégique de Filière Navale.

- Soutien à la démarche Océans 21 portée par le Pôle Mer pour le compte du GICAN (groupement des industries de construction et activités navales).
- Suivi des 17^{ème} et 18^{ème} FUI et lancement des 19^{ème} et 20^{ème}.

Technopôle de la Mer

Participation au marketing stratégique et à la promotion globale du Technopôle de la Mer :

- Suivi de l'opération Seatycampus : 1^{ère} phase du projet intégrant l'opération DCNS et différents services notamment un restaurant inter-entreprises, un parking mutualisé, la base terrestre et un 1^{er} immeuble de bureaux.
- Suivi technique de la programmation du bâtiment dit « Base terrestre » : conception et équipement. Participation à sa commercialisation.

» COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

TPM a poursuivi en 2015 sa participation au projet MEDSEATIES. Il s'agit d'un projet de coopération dédié à la gestion intégrée des zones côtières. Outre TPM, il réunit des collectivités et institutions de France (le Pôle Mer Méditerranée, la ville de Marseille), d'Italie (ville de Gênes, district ligure de technologie marine), de Grèce (ville de Thessalonique), du Liban (communauté urbaine d'Al Fayhaa, université de Tripoli, programme de développement des Nations-Unies) et de Jordanie (zone économique spéciale d'Aqaba, université d'Aqaba). TPM a choisi d'y participer pour mettre en valeur la gouvernance et les actions des deux Contrats de baie (rade de Toulon et Îles d'Or). TPM bénéficie ainsi d'une subvention européenne correspondant aux frais engagés pour ce projet. En avril 2015, une réunion s'est tenue à Thessalonique avec l'ensemble des partenaires de MEDSEATIES pour échanger sur les bonnes pratiques en matière de gestion intégrée des zones côtières.





Habitat : Compte administratif 2015

Fonctionnement : 1 000 666 €

Investissement : 11 759 517 €

» ANIMATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Modification du PLH en avril 2015 pour une mise en conformité avec la législation en vigueur (Loi Duflot). Après concertation avec les 12 communes, vote de la modification de notre PLH : renforcement de la production de logement social en acquisition-amélioration, et une meilleure prise en compte des publics spécifiques (résidences services jeunes et résidences pour personnes âgées).

Les obligations issues de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) en matière de gestion de la demande de logement social ont été prises en compte en 2015 avec le lancement de la conférence intercommunale du logement et le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur : délibérations prises respectivement en juin et septembre 2015, travail partenarial avec les communes, travail interne de diagnostic du parc social et de la demande de logement social.

La réponse à 3 appels à projet ou appel à manifestation d'intérêt :

- En faveur du logement des jeunes : financement obtenu à hauteur de 15 000 € du Conseil régional.
- Dans le cadre du programme d'investissement d'avenir sur le quartier de Sainte-Musse : non retenu.
- Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre de plateformes (initié par le Conseil régional PACA et l'ADEME) de rénovation énergétique : financement de 32 000 € obtenu du Conseil régional et l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) pour l'étude préalable.

La programmation 2015 en matière de logement social est de 1086 logements (902 en construction neuve, 75 en acquisition-amélioration, 63 logements PRU Toulon et 46 en logements conventionnés privés issus des 3 programmes d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) des communes de La Seyne-sur-Mer, Toulon et Hyères et du Programme d'Intérêt Général de TPM). Appui aux communes et aux bailleurs dans la construction de la programmation 2015.



Financement du logement privé

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) : de nouvelles orientations à fixer. En 2015, TPM a soutenu :

- 9 propriétaires bailleurs qui ont vu concrètement leur projet de réhabilitation se réaliser. Le coût global des aides octroyées s'élève à 57 960 €. 12 logements privés ont été conventionnés, essentiellement en loyer social. La délibération du 9 avril 2015 portant modification des aides octroyées dans le cadre du fonds d'aide à l'habitat a fixé le montant forfaitaire de cette subvention à 1000 € par dossier.
- 19 logements de propriétaires occupants, pour une enveloppe globale de 34 662 € : 9 ménages ont pu bénéficier de cette aide pour des travaux d'accessibilité et 10 ménages pour des travaux visant la réalisation d'économies d'énergie. La délibération du 9 avril a fixé le montant forfaitaire de cette subvention à 5000 € par dossier.

Au vu des contraintes budgétaires imposées, la priorité a été ciblée en direction des propriétaires bailleurs, créateurs de logements sociaux. De plus, au regard de la faible production de sortie de logements conventionnés, le marché PIG, contracté avec SOLIHA, anciennement le PACT, notre prestataire dans ce domaine, a été revu à la baisse.

Dans l'optique du lancement d'un nouveau PIG efficace et productif, une étude pré-opérationnelle a été lancée afin de déterminer les orientations géographiques et thématiques à développer, à laquelle sont associées les 12 communes de l'agglomération.

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES OPAH : un partenariat productif.

Dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Toulon, Hyères et La Seyne-sur-Mer, TPM a permis en 2015 le mandatement de 14 dossiers pour un montant global de 360 419 €. La délibération du 9 avril 2015 a fixé le montant forfaitaire de cette subvention à 3000 € par dossier.

Engagement financier de TPM : 3 commissions d'octroi ont permis l'engagement des décisions financières en matière de logement privé à hauteur de 318 490 € et de logement public à hauteur de 4 466 506 €. Les mandatements pour l'année 2015 au titre du FAH se sont élevés à 4 338 189 €.

Le prêt bonifié : 31 ménages ont acquis pendant l'année un logement neuf et 19 ménages dans le parc ancien, en bénéficiant du prêt bonifié de TPM (bonifications versées par TPM de 106 794 €). En 4 ans, 112 ménages ont accédé à la propriété grâce à ce dispositif correspondant à une prise en charge de la bonification des intérêts de 350 302 € (soit environ 3000 € par ménage).



» LES GENS DU VOYAGE

- Gestion des aires d'accueil de la Millonne à Six-Fours-les-Plages (taux d'occupation moyen de 96% en 2015) et de la Chaberte à La Garde (taux d'occupation moyen de 89% en 2015) ; 4 groupes accueillis sur l'aire de Grand passage à La Crau.
- Démarrage des travaux des 37 logements adaptés sur le site de la Ripelle à Toulon : livraison de la 1^{ère} tranche au 1^{er} semestre 2016.
- Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale à Hyères (« MOUS l'Almanarre ») : propositions d'aménagement du site et travaux d'amélioration des conditions sanitaires.

» PROGRAMMES DE RÉNOVATION URBAINE (PRU)

PRU Centre Ancien Toulon : un investissement global de 169 millions d'euros.

- Requalification : 12 îlots à requalifier (réalisé à 92%).
- Logements sociaux : 518 logements programmés (réalisé à 91%).
- Diversification : 46 logements locatifs par l'association Foncière Logement programmés (réalisé à 67%), 1700 logements réhabilités dans le cadre de l'OPAH rénovation urbaine depuis 2002.
- Équipements : 14 équipements de proximité programmés liés à la petite enfance et à la vie associative (réalisé à 50%).
- Aménagements : 16 opérations programmées (réalisé à 94%).
- Développement économique : 1800 activités créées depuis 2006 (ZFU).
- Relogement : 410 ménages à reloger (réalisé à 82%).
- Insertion : 118 813 heures d'insertion réalisées (181% de l'objectif).

En septembre 2015, la résidence étudiante Portalis de l'îlot Baudin, réalisée par ERILIA dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif, a ouvert ses portes, et TPM a achevé les aménagements de voirie autour de l'îlot. L'ouverture de Monoprix le 4 décembre 2015, renforce à son tour ce nouveau pôle de vie au cœur du centre ancien.

Coût d'opération global pour l'îlot Baudin (TPM, ERILIA) : 25 millions d'euros.

PRU Berthe La Seyne-sur-Mer : un investissement global de 280 millions d'euros.

- Démolition : 957 logements à démolir (réalisé à 76%).
- Logements sociaux : 957 logements programmés (réalisé à 76%).
- Diversification : 540 logements privés programmés (réalisé à 54%).
- Réhabilitation : 2255 logements programmés (réalisé à 100%).

- Équipements : 12 équipements de proximité programmés (réalisé à 67%).
- Aménagements et résidentialisation : 2 468 logements à résidentialiser (réalisé à 80%).

TPM pilote le montage du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain cofinancé par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), avec 4 sites retenus : centre-ville à La Seyne-sur-Mer, centre-ville, Sainte-Musse et Lagoubran à Toulon.

» LES ACTIONS DE COMMUNICATION

- Bilan d'étape 2014 du PLH adopté et transmis à l'ensemble des partenaires.
- Diffusion de la newsletter en mai 2015 aux acteurs de l'habitat sur le territoire.
- Mise à jour du guide du logement en 2015 et diffusion auprès du grand public.



Logement étudiant îlot Baudin



Politique de la ville
Compte administratif 2015
 Fonctionnement : 2 552 372 €

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

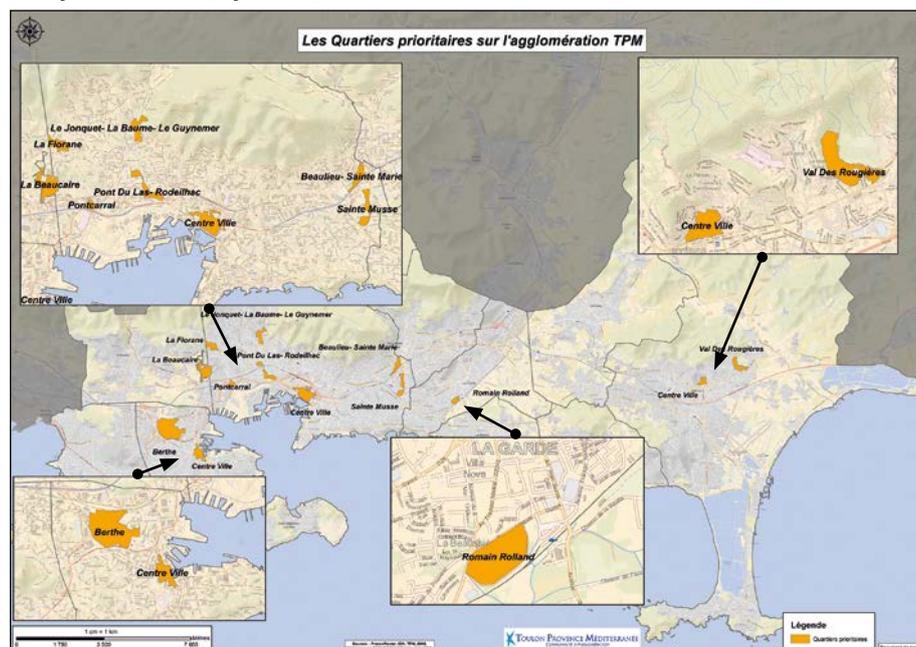
» CONTRAT DE VILLE LE VOLET COHÉSION SOCIALE DU PROJET D'AGGLOMÉRATION

Élaboration et mise en œuvre du Contrat de ville intercommunal 2015-2020.

La loi du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine permet de concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté. S'inscrivant dans une géographie prioritaire resserrée, cette réforme renforce la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de la politique de la ville.

Conclu à l'échelle intercommunale, le Contrat de ville TPM a été élaboré avec l'ensemble des partenaires et signé le 2 juillet 2015 pour la période 2015-2020.

13 quartiers prioritaires sont concernés, sur les communes de Toulon (8), La Seyne-sur-Mer (2), Hyères (1), et La Garde (1).



Programmation 2015 du Contrat de ville

- Participation à l'élaboration de l'appel à projet, aux différentes instances de concertation sur chaque commune, comités de lecture, comités techniques, comités de pilotage.
- Aide et suivi technique et financier des actions dans le cadre de différentes thématiques : emploi et développement économique ; habitat et cadre de vie ; citoyenneté et prévention de la délinquance ; réussite éducative ; santé.

Toulon : 150 000 € répartis sur 37 actions.

- Habitat et cadre de vie : 6 projets pour 30 000 €.
- Citoyenneté et prévention de la délinquance : 14 projets pour 50 500 €.
- Emploi et développement économique : 17 projets pour 69 500 €.

LA SEYNE-SUR-MER : 150 000 € répartis sur 30 actions.

- Habitat et cadre de vie : 4 projets pour 32 000 €.
- Citoyenneté et prévention de la délinquance : 11 projets pour 59 500 €.
- Emploi et développement économique : 12 projets pour 53 500 €.
- Parentalité et droits sociaux/prévention et lutte contre les discriminations : 3 projets pour 5000 €.

LA GARDE : 50 000 € répartis sur 12 actions.

- Habitat et cadre de vie : 1 projet pour 4500 €.
- Prévention de la délinquance/citoyenneté : 4 projets pour 18 000 €.
- Emploi et développement économique : 4 projets pour 15 000 €.
- Réussite éducative : 1 projet pour 6000 €.
- Santé : 2 projets pour 6500 €.



HYÈRES : 50 000 € répartis sur 19 actions.

- Habitat et cadre de vie : 2 projets pour 7500 €.
- Culture et expression artistique : 2 projets pour 10 000 €.
- Prévention de la délinquance : 4 projets pour 7000 €.
- Lien social et citoyenneté : 3 projets pour 6000 €.
- Emploi et développement économique : 6 projets pour 14 500 €.
- Santé : 2 projets pour 5000 €.

» INSERTION/EMPLOI

Clause d'insertion dans les marchés publics de TPM en 2015

Article 30 (marchés d'insertion) : 4 marchés - 8 opérations

L'article 30 du code des marchés publics concerne la passation de marchés dont l'objet est l'insertion sociale et professionnelle.

- 189 personnes bénéficiaires, représentant 47 235 heures d'insertion.
- Bénéficiaires :
 - Entretien du Domaine de La Ripelle : Amis du Coudon.
 - Entretien du Massif du Faron : Tremplin/Amis du Coudon.
 - Entretien du Massif de Sicié : Tremplin/Verticale.
 - Entretien des Salins d'Hyères : association Sauvegarde des Forêts Varoises.
 - Entretien du Massif de la Colle Noire : association Faire route avec toi (Frat).
 - Entretien des terrains des ZAE, secteur est : association sauvegarde forêts varoises (ASFV)/ Amis du Coudon.
 - Entretien des terrains des ZAE, secteur ouest : Association Seynoise Pour l'Insertion (ASPI).
 - Nettoyage d'hôtels et d'entreprises : ASPI.

Article 14 (clause d'insertion dans les marchés publics CA TPM) :

L'article 14 du code des marchés publics permet l'inscription dans un marché public de clauses d'exécution favorisant l'insertion.

- 5 opérations de TPM sont concernées par la clause d'insertion : l'aire de désenclavement de La Valette-du-Var ; la requalification de l'avenue de l'Université à La Valette-du-Var ; la réalisation d'une desserte pour le Technopôle de la Mer à Ollioules ; des travaux sur un bassin de rétention ; une création de voie nouvelle à Ollioules : gros œuvre et second œuvre.
- Soit 2313 heures d'insertion réalisées par 9 personnes bénéficiaires.
- **Au total, 198 personnes ont été embauchées dans le cadre de marchés de TPM avec clauses d'insertion pour un volume global de 49 549 heures d'insertion travaillées.**

Action d'insertion et aide à l'emploi

8 associations soutenues (9 actions) : 51 980 €.

Aides aux services d'accompagnement à l'insertion

1 association soutenue (action intergénérationnelle/garde d'enfants) : 275 000 €.

Maison de l'emploi de Toulon Provence Méditerranée

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - Maison de l'emploi : 350 000 €.

- Suivi de la cellule d'observation territoriale de l'emploi, de la cellule grands travaux et marchés publics et accompagnement des projets.

Aide au permis TPM

Budget : 84 615 €.

- 196 personnes aidées dont 51 bénéficiaires issus des quartiers politique de la ville.
- 17 prescripteurs : Pôle Emploi, missions locales, bureaux municipaux pour l'emploi, association varoise pour l'intégration par l'emploi (AVIE Cap Emploi) et PLIE TPM.

- Plus de 80 auto-écoles concernées.
- 63 permis obtenus.
- Près de 400 kits mobilité offerts.

Communication

- Mise à jour et diffusion de 5600 exemplaires du guide recensant les aides au permis de conduire sur TPM.
- Mise en ligne de ce guide sur le site Internet de TPM.

Charte Entreprises-Quartiers TPM

Signée avec l'État en 2015, la Charte Entreprise-Quartiers TPM a notamment pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi et le développement économique, social et culturel des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans différents domaines : l'éducation et l'orientation, l'emploi, l'insertion, la formation, le développement économique, le soutien aux initiatives locales.

Éducation et orientation scolaire

TPM a accueilli 83 stagiaires, dont 10 issus des quartiers Politique de la ville.

Elle a élaboré un livret d'accueil à l'attention des stagiaires.

TPM s'est déplacée au sein de 6 établissements scolaires afin de se présenter et de participer à des ateliers (savoir-être ; préparation aux entretiens d'embauche ; simulation d'entretiens d'embauche).

- **Emploi, insertion et formation** : un parrain volontaire identifié au sein de TPM accompagne un jeune en recherche d'emploi issu d'un quartier politique de la ville (entretiens individuels).
- **Développement économique** : dans le cadre des clauses d'insertion dans les marchés publics, 55,5% des personnes bénéficiaires sont issus des quartiers politique de la ville.
- **Soutien aux initiatives locales** : dans le cadre du dispositif La Culture Vous Transporte, 1191 personnes issues des quartiers politique de la ville ont été transportées vers les équipements culturels de TPM.



» PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET SÉCURITÉ

TPM soutient plusieurs associations œuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance.

Médiation sociale et tranquillité publique

2 associations soutenues : 114 400 €.

- Action de prévention spécialisée sur les communes de Toulon, Ollioules, La Valette-du-Var, La Garde, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Saint-Mandrier-sur-Mer.

Médiation et prévention des violences faites aux femmes

3 associations soutenues : 14 660 €.

- Suivi du protocole relatif à la protection et l'accompagnement des victimes de violences conjugales avérées, et à la prévention de la récidive par le traitement pénal social et thérapeutique des auteurs.

Sécurité routière

1 association soutenue : 3000 €.

- Journées de sensibilisation sécurité routière.

Prévention des conduites addictives

2 associations soutenues : 8500 €.

- Journées de formation auprès des agents provenant des communes, associations et établissements publics de l'agglomération.
- Processus de qualification et de professionnalisation de jeunes de 16 à 25 ans, avec comme vecteur l'éducation pour la santé.
- Journée santé et addiction sur la commune du Pradet.

Autres actions de prévention

- Participation aux cellules de veille et plénières du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) de chaque commune de l'agglomération.

» HABITAT

Actions liées à l'accès au logement

4 associations soutenues (7 actions) : 40 200 €.

- Accompagnement en matière d'hébergement temporaire, baux glissants, auto-réhabilitation.

Génération(s) Logement Solidaire

18 998 € pour la cohabitation jeunes/séniors;

- Dans le cadre d'un marché avec SOLIHA, TPM développe une action intergénérationnelle innovante permettant l'accès au logement des jeunes et la lutte contre l'isolement des séniors.
- 42 tandems depuis le début du projet en 2010.

» FONDS EUROPÉENS ESPACES URBAINS SENSIBLES

Programme opérationnel 2007/2013

La Préfecture de Région PACA a confié à la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée une enveloppe de plus de 6 millions d'euros.

- 38 actions en faveur des quartiers de la politique de la ville ont ainsi été soutenues.
- 15 dossiers ont été soldés en 2015.

Programme opérationnel 2014/2020

TPM a candidaté au statut d'organisme intermédiaire pour la mise en œuvre d'un nouvel outil de la com-

mission européenne : « l'Investissement Territorial Intégré » sur le programme opérationnel PACA FEDER FSE 2014/2020, et a été retenue en octobre 2015.

Ce nouveau dispositif permettra de bénéficier d'une enveloppe de 4,5 millions d'euros de FEDER (Fonds Européen de Développement Économique et Régional), exclusivement dédiée aux quartiers prioritaires et aux quartiers de « veille active ».

Les priorités sont les suivantes :

- Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer.
- Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise.
- Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité.

Dans ce cadre, le Conseil régional délèguera à Toulon Provence Méditerranée le suivi et l'accompagnement des porteurs de projet, l'animation sur le territoire et la sélection des projets.





Tourisme, ouverture maritime et patrimoine Compte administratif 2015

Fonctionnement : 1 320 733 €

Investissement : 5168 €

» ACCUEIL

Le Phare TPM

Point d'information tourisme et lieu d'expositions temporaires de TPM sur le port de Toulon.

18 850 visiteurs renseignés en 2015, soit **63% d'augmentation par rapport à 2014**.

• 5 expositions temporaires organisées au Phare en 2015 :

- « Portraits d'atelier » avec l'École Supérieure d'Art et de Design du 10 janvier au 13 février.
- « TPM Terre de sports » du 9 mars au 17 avril.
- « Toulon la nuit » avec le lycée Dumont d'Urville du 25 mai au 19 juin.
- « La note bleue » collections villa Tamaris du 29 juin au 30 octobre.
- « SMAC avec Laurent LOLMÈDE » du 13 novembre au 31 décembre.

- Nouveau lettrage sur la vitrine de l'enseigne : « LE PHARE TPM » (438 € en investissement).

Accueil croisière

- Présence d'agents TPM bilingues de mai à août 2015 en gare maritime de Toulon et de La Seyne-sur-Mer pour accueillir les croisiéristes.
- Diffusion du plan « Escala à TPM » (plan d'accueil pour les croisiéristes).

Soutien au Point Information Tourisme en gare SNCF Toulon

Dans le cadre de la mise en place d'un point d'information touristique mutualisé en gare SNCF de Toulon,

TPM contribue à hauteur de 27 347 € pour le fonctionnement et 142 € pour l'investissement en 2015, à parts égales avec la mairie de Toulon et le Conseil départemental.

» INFORMATION

• Création du plan **Bienvenue à Toulon Provence Méditerranée par l'illustrateur Monsieur Z :**

- Conception du plan par l'artiste : 23 100 €.
- Impression des plans en 60 000 exemplaires.
- Impression de 1000 affiches diffusées auprès des professionnels du tourisme.

• Mise à jour et impression de brochures :

- « Guide du sentier de littoral », édition 2015 - 5000 exemplaires. Création d'une nouvelle balade « Île du Levant Héliopolis ».
- « Les Salins d'Hyères », édition 2015 - 5000 exemplaires.
- Mise à jour de la brochure « Guide des plaisanciers » : consultation pour la conception de 22 plans des ports.

» PROMOTION

Promotion du tourisme d'affaires

- Adhésion à Provence Côte d'Azur Event, réseau professionnel de tourisme d'affaires - 15 624 €.
- Organisation d'un « éductour » pour les 25 et 26 juin sur le territoire de TPM.
- Visite des structures de congrès : Palais Neptune-Toulon et Forum du Casino-Hyères.

Objets promotionnels « TPM Esprit du Sud »

2000 bracelets ruban TPM, 3000 sacs en papier TPM, 500 frisbees TPM et 500 ballons TPM à distribuer au PHARE, 5000 cartes postales TPM illustrées par Monsieur Z.

» SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS TOURISTIQUES TERRESTRES

- « **Rendez-vous aux jardins 2015** » : cet événement national, initié par le ministère de la culture et de la communication, est l'occasion de découvrir des patrimoines d'exception le premier week-end de juin, à travers des visites, ateliers, conférences, lectures, concerts et animations pour enfants.
 - Les amis du Jardin de Baudouvin - Commune de La Valette-du-Var - 9000 €.
 - Phila-Flor - commune d'Hyères - 9000 €.



- « **Le Pradet Gourmand** », salon des saveurs avec des démonstrations culinaires par des chefs cuisiniers de la région, repas gastronomiques avec animations dansantes et animations gratuites pour les enfants - Association Commerçants et Artisans du Pradet - commune du Pradet - novembre 2015 - 5000 €.



- « **Le Pradet Côté Jardins** », salon des fleurs et des plantes avec une sensibilisation du public aux nouveaux jardins, au respect de la nature et au développement durable - Comité Officiel des Fêtes - commune du Pradet - mai 2015 - 5000 €.
- « **Fête de l'olivier** », grande fête traditionnelle avec expositions, ateliers, danses folkloriques, concert dégustations et repas - Comité Officiel des Fêtes - commune d'Ollioules - octobre 2015 - 10 000 €.
- « **Fête de la Saint-Éloi** », fête traditionnelle provençale des cavalcades avec attelages et équipages - Comité de la Saint-Éloi - commune d'Ollioules - août 2015 - 2000 €.
- « **Corso fleuri d'Ollioules** » - Comité de la Bataille des fleurs - commune d'Ollioules - avril 2015 - 8000 €.

» OUVERTURE MARITIME

Soutien aux manifestations nautiques

En 2015, 11 structures ont été subventionnées pour l'organisation de manifestations nautiques :

- Sailing World Cup Hyères 2015 - 170 000 €.
- Almanarre Kite Master - 15 000 €.
- Semaine de Porquerolles - 10 000 €.
- La Porquerollaise - 9000 €.
- Raid nautique international du « Duc d'Albe » - 5000 €.
- Finale de la coupe d'Europe de windsurf « freestyle » - 15 000 €.
- Saison des régates 2015 - 7000 €.
- Soutien à la participation du COYCH au Tour de France à la Voile avec un Diam 24 - 10 000 €.
- Championnat d'Europe IFCA windsurf - 5000 €.
- Voiles de Tradition - 2000 €.
- Soutien pour la formation des jeunes à la navigation traditionnelle de voiles, sauvegarde du patrimoine maritime - 2000 €.

Vente du voilier M34

« Toulon Provence Méditerranée »

L'acte de vente définitif du M34 a été signé le 28 septembre pour un montant de 50 000 €.

Programme de mouillages écologiques

À la suite du programme SUBMED, 45 ancrages sous-marins et 29 bouées sont entretenus par TPM et mis à disposition des plongeurs, afin de protéger et de respecter les fonds marins.

2 visites d'entretien ont lieu au printemps et en automne : 6 mouillages sur posidonies (total de 10 800 €) et 38 hors posidonies (total de 52 824 €).

» VALORISATION DU PATRIMOINE

La politique patrimoniale communautaire offre aux habitants et visiteurs les moyens de découvrir et de s'approprier le patrimoine culturel, paysager, naturel, maritime et scientifique du territoire. La communauté d'agglomération met en place des actions liées à la connaissance, la restauration, la gestion d'événements, la sensibilisation des publics et la valorisation de son patrimoine.

TPM recense et transmet ses richesses par la mise en œuvre de multiples actions (plans, cartes, bases de données) et la réalisation de supports variés (publications, photos, visites audio-guidées, vidéos, expositions, signalétique patrimoniale) pour tous les publics : grand public, jeune public, professionnels, public porteur de handicap et scientifiques.

Elle accompagne les porteurs de projets dans leurs objectifs de valorisation et anime et structure le réseau des acteurs du patrimoine.

Conception et réalisation de deux publications

- Visites audio-guidées à travers le patrimoine.
- Découverte du patrimoine scientifique (en cours).

Mise à jour des publications patrimoniales

- Regroupement des publications « Balades dans les forts, Citadelles du Levant 1 et 2 » en une seule.
- Mise à jour de la publication « Trésors du Patrimoine » (ex. publication « Destination TPM »).
- Mise à jour de la publication « Balades dans les parcs et jardins ».

Contenus audio-vidéo

- Conception et réalisation de contenus audio-vidéo (Le Revest-les-Eaux, La Valette-du-Var, Carqueiranne, La Crau, Le Pradet, Six-Fours-les-Plages, Saint-Mandrier-sur-Mer, Hyères) en 3 versions : français, anglais, et enfants.
- Réalisation de contenus audio pour les enfants (La Seyne-sur-Mer, La Garde, Toulon, Ollioules).
- Réalisation de vidéos en langue des signes couvrant les principaux sites de nos communes.
- Réalisation d'interviews et de vidéos sur des sites majeurs du patrimoine (site Olbia, vieux château d'Hyères, Salins...).

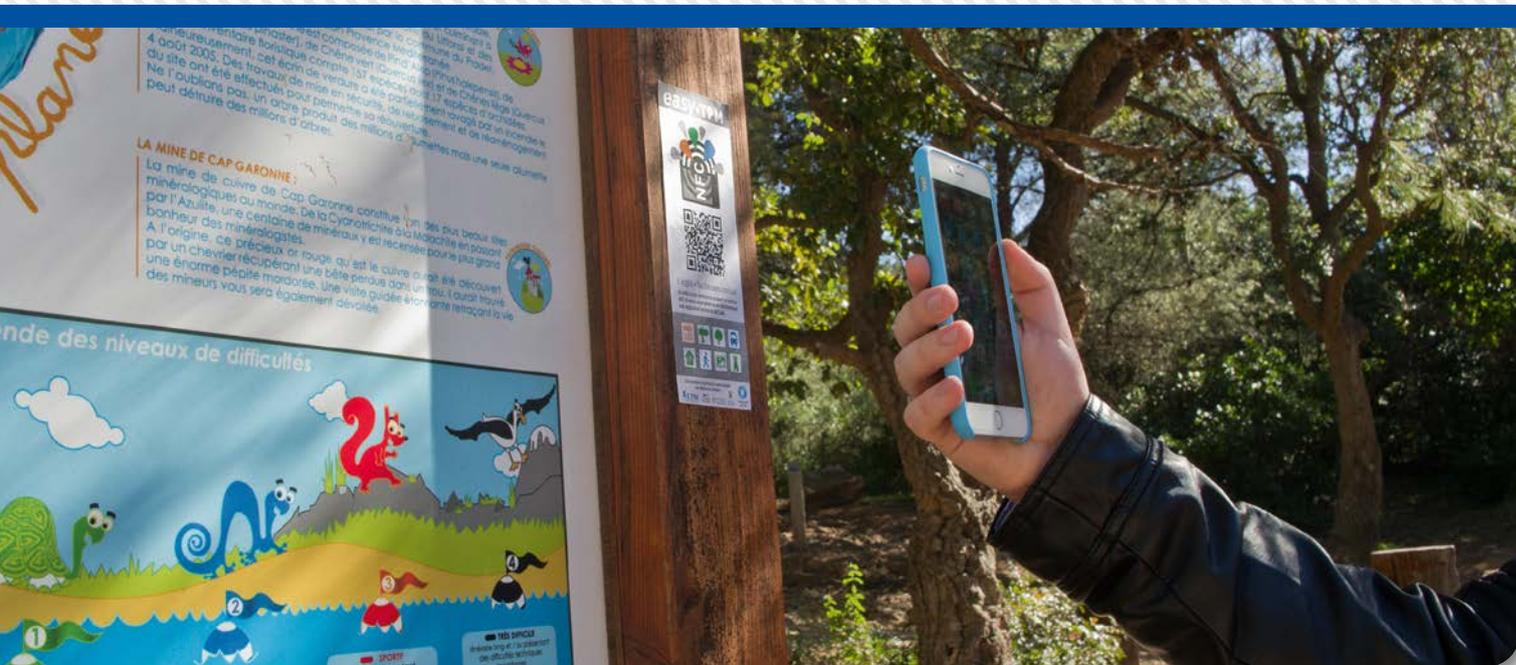
Budget : 20 000 € - aide financière du Conseil régional.

Conception et réalisation de prises de vues à 360° - développement multimédia sur 5 sites

- Chapelle Saint-Louis (Saint-Mandrier-sur-Mer).
- Tour Royale (Toulon).
- Fort Balaguier (La Seyne-sur-Mer).
- Galerie Malbousquet (Toulon).
- Couvent des Observantins (Ollioules).

Le contenu de chaque visite pourra être décliné sur 3 supports (web, smartphone/tablette, casque de réalité virtuelle avec des scénarios de visites différents en fonction des supports et se déclinera en version française et anglaise (livraison été 2016).

Budget : 29 952 €.



Portail Internet

Contribution au portail Internet « Patrimoine » : réalisation de contenus sur l'ensemble du patrimoine de TPM (culturel, naturel, maritime, scientifique).

Inventaire du patrimoine de TPM

- Mise à jour de la base de données géolocalisée « Patrimoine » (environ 400 sites inventoriés et géolocalisés).
- Mise en œuvre d'un état des lieux sur le patrimoine scientifique et technique sur le territoire de TPM en concertation avec les communes.
- Participation à un groupe de travail avec le Conseil régional sur l'OPEN DATA.

Soutien aux associations du patrimoine et animation du réseau patrimoine

TPM accompagne les porteurs de projets dans leurs objectifs de valorisation, anime et structure le réseau des acteurs du patrimoine.

- Soutien à l'association Vauban (200 €).
- Soutien à la Fondation du Patrimoine (1000 €).

Valorisation du patrimoine scientifique

Rédaction d'un état des lieux du patrimoine scientifique et technique sur l'ensemble du territoire de TPM.

Conception et réalisation d'une signalétique patrimoniale sur les sites majeurs de TPM

Poursuite du projet de valorisation des sites majeurs du territoire initié en 2007, avec l'objectif de couvrir les 12 communes de l'agglomération et d'ajouter un accès vers les nouvelles technologies (QR codes - NFC). Budget 20 000 €.

easy-TPM

Contribution aux contenus du site mobile **easy-TPM**, grâce à la technologie « sans contact » (Near Field Communication - NFC) qui permet l'accès à des contenus textes, photos, audios et vidéos - directement sur son mobile. Il permet notamment de découvrir les richesses patrimoniales du territoire : présentation des lieux remarquables, parcours de découverte du patrimoine en ville, balade au bord du littoral...

Animation sur le Patrimoine

Mise en ligne sur le site Internet de TPM de l'ensemble des animations des 12 communes relatives aux Journées Européennes du Patrimoine.

Cartes thématiques sur les différents patrimoines accessibles sur Internet

En cours de réalisation.

» MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Réalisation des études de l'Agenda Programmé pour la mise en accessibilité des 31 établissements recevant du public de TPM.

- Réalisation des procédures de mises en accessibilité pour 4 établissements recevant du public : Léo Lagrange, station maritime et les deux aires des gens du voyage.
- Demande de dérogation concernant le Pôle Universitaire-Ingémédia acceptée en septembre 2015.
- Réalisation des états des lieux d'accessibilité des 26 établissements restants recevant du public, et transmission à la Préfecture de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour leur mise en accessibilité.





Aménagement de l'espace Compte administratif 2015

Fonctionnement : 821 313 €

» SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Créé en 2002, le Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée a reçu des 4 collectivités qui le composent (communauté d'agglomération TPM, communautés de communes Sud Sainte-Baume, Méditerranée Porte des Maures et Vallée du Gapeau), la compétence pour élaborer et suivre le Schéma de Cohérence Territoriale, document de planification de référence et de mise en cohérence des politiques publiques.

Le syndicat mixte assure aujourd'hui le suivi de la mise en œuvre du document approuvé le 16 octobre 2009, en lien étroit avec chaque collectivité membre. Il assure également la gestion du budget et des procédures administratives (délibérations, organisation des réunions, commissions, comités syndicaux...), organise la concertation et la communication. Il met en synergie les élus, l'Agence d'Urbanisme de l'aire toulonnaise (maître d'œuvre du SCoT), les personnes publiques associées et la société civile, autour du SCoT et de sa mise en œuvre.

Depuis l'approbation, un tableau de bord est élaboré chaque année afin de mesurer les effets du SCoT Provence Méditerranée en termes de dynamiques sociodémographiques, de production de logements ou d'évolution de l'occupation du sol à partir de photographies aériennes.

Une analyse des résultats de l'application du SCoT sur la période 2009-2015 a été ainsi présentée le 9 octobre en vue de :

- Mesurer les effets et l'efficacité des choix des élus pour la préservation et le développement du territoire,
- Apporter les correctifs, compléments et actualisations nécessaires,

- Participer à la recherche du bon niveau d'ambition que le SCoT doit définir comme gage de son efficacité. L'analyse est téléchargeable sur le site Internet du SCoT www.scot-pm.com rubrique « À lire ».

» VOLET LITTORAL ET MARITIME DU SCoT

Après l'approbation du SCoT « terrestre », le syndicat mixte s'est engagé dans l'élaboration d'un chapitre individualisé du SCoT valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), démarche permettant d'élaborer un document spécifique aux espaces littoraux et maritimes.

Après l'adoption du livre bleu du SCoT Provence Méditerranée en 2012 et un travail sur les grands constats du diagnostic en 2014, l'année 2015 a été marquée par les travaux d'écriture des grands objectifs du volet littoral et maritime autour des thèmes de l'environnement, des risques naturels littoraux, des différents usages du littoral et de la mer, et de la plaisance.

» RÉVISION DU SCoT APPROUVÉ

Lancée en juin 2013, la révision du SCoT approuvé est l'occasion de mettre à jour, d'adapter et de réévaluer un document approuvé en 2009. En 2014, les grands constats du diagnostic du SCoT ont été présentés aux élus ainsi qu'à la population dans le cadre de la concertation. En 2015, les travaux ont porté sur la préparation du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** dont le champ s'est élargi depuis les lois Grenelle : il doit fixer les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et

de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

La procédure de révision du SCoT fait l'objet durant sa période d'élaboration d'une concertation. En 2015, deux réunions publiques se sont tenues les 17 et 19 décembre, une lettre du SCoT a également été publiée en décembre.

Leur contenu est téléchargeable sur le site Internet du SCoT : www.scot-pm.com rubrique Concertation/Ressources documentaires.

» AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET D'URBANISME

TPM assure le suivi des documents d'urbanisme et des projets urbains de ses communes membres ainsi que les différentes démarches de ses partenaires ; elle a formulé en 2015 plusieurs avis :

- Avis sur les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) arrêtés des communes de TPM et communes limitrophes.
- Suivi de l'élaboration des PLU des communes membres, des procédures de modification ou révision des Plans d'Occupation des Sols (POS) et PLU.
- Suivi et veille de la cohérence des documents de planification intercommunale : Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacements Urbains (PDU), SCoT, en lien avec l'Agence d'Urbanisme de l'aire toulonnaise.
- Avis sur les dossiers d'urbanisme commercial.
- Suivi des démarches d'élaboration des documents de « rang supérieur » au SCoT : Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRi), Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM),...



» URBANISME OPÉRATIONNEL

Appels à projet

- **Appel à projet « Ville de demain ».** Dans le cadre de la mise en œuvre des « investissements d'avenir » de l'État, le fonds « Ville de demain » soutient des projets urbains innovants, démonstrateurs et exemplaires, ayant pour effet d'accompagner l'émergence de nouveaux modèles urbains attractifs et durables. TPM a candidaté et obtenu en décembre 2015 **une participation de 2 035 000 €**, avec des actions qui concernent l'aménagement du quartier de la connaissance et du numérique à Chalucet, en particulier le déménagement de l'École Supérieure d'Arts et de Design (ÉSADTPM) et une pépinière d'entreprises numériques au sein d'un bâtiment multifonctionnel évolutif modulaire à haute performance énergétique et environnementale, et une offre de logements durables diversifiée et de qualité dans le quartier.
- **Appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».** TPM a candidaté et obtenu en décembre 2015 **une participation de 500 000 €** avec les villes de Toulon et La Seyne-sur-Mer avec le projet dénommé « **Terre de Projets Méditerranéens** » qui prévoit des actions nécessaires à la consolidation de sa transition énergétique. Deux actions sont portées directement par TPM, l'accompagnement de la démarche « bâtiments à énergie positive », et la mise en place de bornes alimentées par capteurs solaires sur les abribus de TPM.
- **Candidature de TPM à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Élaboration de stratégies foncières opérationnelles ».** Le SCoT Provence Méditerranée, outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale à l'échelle du bassin de vie, a intégré les problématiques foncières du territoire et proposé des pistes de réflexion pour préserver et développer harmonieusement et durablement le territoire de

TPM, afin de parvenir à équilibrer la répartition des espaces urbains (habitat et économie), naturels et agricoles. Dans ce cadre, TPM a lancé une réflexion sur le futur de l'aire toulonnaise, notamment en matière de construction de logements, de développement des activités économiques et agricoles et de protection de l'environnement. La mise en œuvre d'une stratégie foncière permettra de répondre à 3 objectifs :

- Prioriser les espaces de développement à mobiliser.
- Mettre en place une démarche partenariale pour mobiliser ces espaces de développement.
- Mobiliser les moyens techniques et financiers au service de cette stratégie.
- **Suivi des opérations dans les « Sites à Enjeux » :**
 - **La Grande Chaberte (La Garde) :** implantation de Transfix - 2^{ème} phase de la 1^{ère} tranche en cours.
 - Entrée ouest (Hyères) : réflexion en cours avec la ville pour le devenir du foncier de TPM.
 - **Le Roubaud (Hyères) :** réflexion en cours avec la ville et lien avec les partenaires privés.
 - **Prébois, Kennedy (Six-Fours-les-Plages) :** lancement de l'opération d'aménagement ZAE d'activités bureaux en régie directe. Diagnostic de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.
 - **Écoquartier Font Pré (Toulon) :** logements (757 au total dont 31% de logements sociaux), commerces et bureaux pour un total de 50 133 m² de surface plancher, en cours de réalisation.



Toulon Grand Projet Rade

- **Technopôle de la Mer « Espace d'Ollioules » :** travaux de voirie et implantation de DCNS ; livraison des parkings et du restaurant interentreprises.
- **Technopôle de la Mer « Espace Bregailon » :** participation aux études d'implantation de la plateforme mutualisée en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.
- **Axe des Gares/Cours de Nice - La Loubière :** finalisation d'étude de faisabilité et assistance conseil sur la Promenade Henri IV, avec études de pré-programmation sur une « onde fertile » à Toulon.
- **Chalucet :** désignation du maître d'œuvre, et participation au dialogue compétitif sur les logements de Chalucet avec l'Établissement Public Foncier (EPF PACA).
- **Lancement de l'opération d'aménagement Sainte-Musse :** signature des compromis, pour un hôtel et une résidence seniors, ainsi que pour une clinique post-soins.

Cartographie

- Intégration des mises à jour dans les ZAE.
- Mise à jour partielle des POS/PLU.
- Repérage des voies communautaires et des voies dans les ZAE.
- Intégration des possibilités de logements sociaux : localisation et quantification.

Suivi de SPLA TPM Aménagement

- Réunions de contrôle analogue avec la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) TPM Aménagement.
- Appel à projet pour la commercialisation des kiosques « Folies » sur le Technopôle de la Mer Espace d'Ollioules.
- Élaboration du permis d'aménager.
- Réflexions sur le phasage de la concession.



NTIC : Compte administratif 2015

Fonctionnement (hors personnel) :

3 127 719 €

Investissement : 2 039 255 €

» EN ROUTE VERS LA DÉMATÉRIALISATION

Première échéance au 1^{er} janvier 2017

Le projet de dématérialisation répond à des exigences réglementaires mais aussi à une volonté de modernisation de notre administration pour la rendre plus efficace. Ainsi, plusieurs objectifs sont poursuivis dans cette démarche :

- Renforcement de l'e-administration.
- Accentuation de transversalité.
- Fluidification et simplification des flux.
- Mise en place de nouveaux outils performants.
- Ouverture des données aux citoyens via l'Open Data.

Cette année 2015 a été consacrée à la réalisation de la feuille de route opérationnelle et budgétaire de la première phase de mise en œuvre. Parallèlement, TPM s'est dotée d'un socle technique performant capable de répondre aux défis de la dématérialisation et plus largement aux futurs besoins en termes de technologie de l'information et de la communication.

Pour répondre aux exigences réglementaires et législatives et respecter la première échéance du 1^{er} janvier 2017, la Direction Commune des Systèmes d'Information (DCSI) pilote un programme réparti en 3 thématiques métiers avec plus de 137 projets identifiés.

Le premier volet d'actions sur 2016-2018 de ce programme portera sur la dématérialisation des achats et des procédures de passations des marchés publics ainsi que sur la mise en ligne de la donnée publique.

» LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE : UNE PRÉOCCUPATION AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ

TPM s'organise autour de la sécurité informatique, élément central dans un monde du tout numérique et digital. Pour faire face aux menaces externes (hameçonnage, piratage, virus) mais aussi internes, la DCSI a mis en place différents outils comme une gestion centralisée des mots de passe ou la surveillance de la télémaintenance de ses serveurs.

Un audit sécurité a également été réalisé afin de tester notre système de sécurité et d'identifier les domaines sensibles à mieux protéger.

» POURSUITE DES EFFORTS DE MUTUALISATION DES DIRECTIONS INFORMATIQUES : LES AVANCÉES 2015

La DCSI a lancé plusieurs grands chantiers nécessaires à l'organisation des infrastructures de TPM et de la ville de Toulon.

Ces projets d'envergure se déclinent sur un plan d'actions pluriannuelles.

Entamés dès 2014, certains arrivent à terme et vont permettre de structurer les systèmes d'information des deux collectivités :

- Mutualisation des serveurs de messageries.
- Fusion des équipements téléphoniques (autocommutateurs).
- Système mutualisé de sauvegarde des données.

» BÂTIMENT « INTELLIGENT »

Le Technopôle de la Mer

Au sein du Technopôle de la Mer, centré sur les domaines de la sécurité maritime et du développement durable, un immeuble de 4 niveaux d'environ 2200 m² dénommé « Base Terrestre » est en cours de construction. TPM collabore au projet sur les thématiques de l'immotique (c'est-à-dire l'ensemble des systèmes automatiques, électroniques, informatiques et de télécommunications installés dans le bâtiment) et des infrastructures multimédia, et participe ainsi à en faire une vitrine du savoir-faire du Technopôle, de TPM et des entreprises du site.

» RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT : TPM THD

L'année 2015 est marquée par l'entrée au capital de THD83 de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), acte fort qui souligne le potentiel et les perspectives de croissance de la Délégation de Service Public.

2015 a vu se poursuivre le développement du réseau TPM THD via des partenariats avec des opérateurs locaux et nationaux et des collectivités locales, tout en assurant son exploitation, sa maintenance et sa promotion.

Trois programmes d'extension significatifs ont été lancés pour répondre aux besoins des entreprises et des collectivités non desservies par le plan de déploiement du réseau TPM THD.

- Extension de l'aéroport d'Hyères vers l'Agguade pour répondre aux besoins des entreprises du tourisme et des collectivités.
- Extension à La Capte (Tour Fondue à Giens) pour répondre aux besoins des entreprises du tourisme et des collectivités.
- Extension La Seyne Sud à Six-Fours-les-Plages pour répondre aux besoins des collectivités, sécuriser la branche sud-ouest du réseau et étendre le potentiel à des quartiers et leurs commerces de proximité.

» DE NOUVEAUX « SERVICES MOBILES SANS CONTACT »

Déployé depuis 2014 par TPM, ce projet propose aux usagers du territoire un nouveau site mobile d'information appelé **easy-TPM** et accessible grâce à des puces sans contact (des « tags » NFC) répartis sur les lieux remarquables de notre territoire (lieux touristiques, culturels, patrimoniaux etc...).

Le site mobile a été mis en production en 2015. Il fournit l'accès à de multiples informations contextualisées sur les lieux recensés dans l'application : description du lieu, accès à sa programmation, détail des activités, moyens de s'y rendre, lieux intéressants à proximité, etc.

Fin 2015, des améliorations graphiques et ergonomiques ont enrichi le site et un nouveau moteur de recherche a été ajouté. Le site est dorénavant accessible n'importe où sur le territoire, via l'adresse www.easy-tpm.fr.



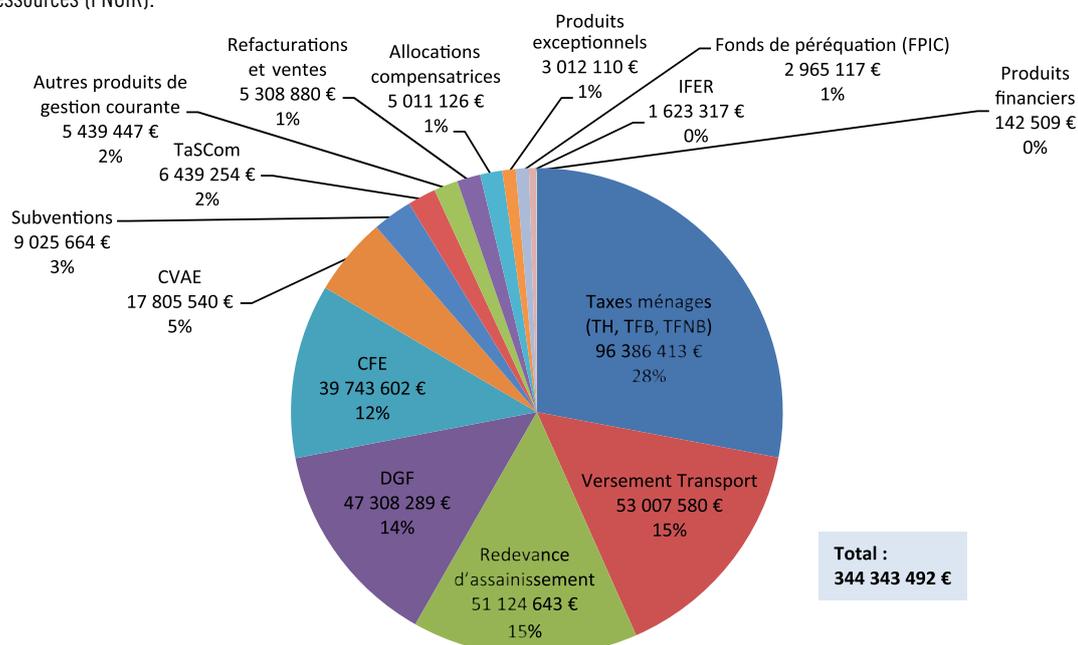
» LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2015

Chiffres du Compte administratif 2015, tous budgets confondus.

- Le produit des **Taxes Ménages** se monte à 96,4 millions d'euros en 2015 : 72,2 M€ pour la Taxe d'habitation, 23,4 M€ pour la Taxe sur le foncier bâti et 0,8 M€ pour la Taxe sur le foncier non bâti.
- **La Contribution Foncière des Entreprises (CFE)** : il s'agit du produit issu des bases foncières de l'ex Taxe Professionnelle avec les taux additionnés de TPM, du Département et de la Région ; son produit est de 39,7 M€ en 2015.
- **La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** : sont redevables de la CVAE les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 € avec toutefois un taux nul jusqu'à 500 000 €. Son produit s'élève à 17,8 M€.
- **La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TaSCom)** : taxe sur les surfaces commerciales supérieures à 400 m² et faisant un chiffre d'affaires supérieur à 460 000 €. Son produit est de 6,4 M€.
- **L'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)** : elle s'applique aux entreprises de réseaux telles que la SNCF, EDF ou France Télécom. Son produit est de 1,6 M€.
- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** représente 47,3 M€. Elle est constituée de la dotation d'intercommunalité (13 M€) et de la dotation de compensation (34,3 M€). Elle est en diminution de 4,8 M€ par rapport à 2014.
- **Le Versement Transport** qui s'élève à 53 M€ est payé par les entreprises et les administrations de plus de 9 salariés et est affecté intégralement au financement du réseau de transport urbain.
- **La Redevance Assainissement** qui s'élève à 51 M€ comprend notamment la surtaxe assainissement et les participations pour raccordement à l'égout.
- **Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)** consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. En 2015, TPM en est bénéficiaire à hauteur de 3 M€.

Le reste des ressources est constitué des subventions, des produits de services (droits d'inscriptions, loyers...) et des recettes exceptionnelles.

Sur ces recettes, 3,3 M€ sont prélevés, au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).





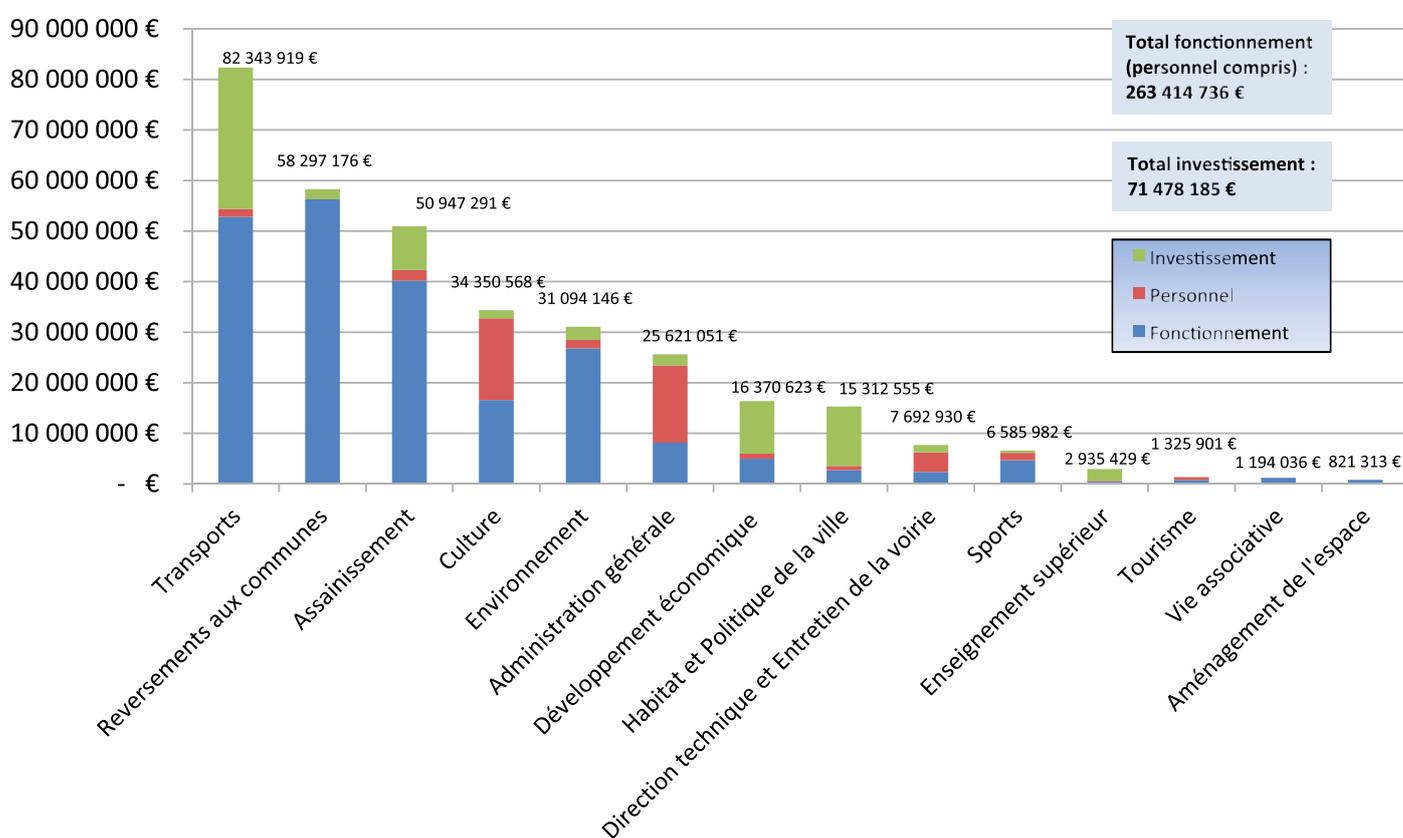
» LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE PERSONNEL PAR COMPÉTENCE

Chiffres du Compte administratif 2015, tous budgets confondus.

- **Les principaux postes** de dépenses concernent les compétences de TPM, le secteur des transports, de la culture avec notamment le Conservatoire National à Rayonnement Régional ainsi que celui de l'environnement pour le traitement des déchets et l'assainissement. En investissement, on retrouve le développement économique avec l'aménagement de nos zones d'activités, les travaux de voiries, le sport ou encore les opérations en faveur de l'habitat et de la politique de la ville.

- **Les reversements aux communes constituent un important poste de dépense.**

Ils sont constitués en fonctionnement de l'Attribution de Compensation qui s'élève à 51 M€ et de la Dotation de Solidarité Communautaire pour près de 5,3 M€. 2 M€ ont été versés pour l'aide à l'investissement des communes.





» RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR COMPÉTENCE/DIRECTION

Effectifs en décembre 2015

893 agents

1010 dossiers en gestion répartis comme suit :

- 859 agents TPM.
- 22 agents ÉSADTPM.
- 81 élus TPM.
- 32 agents ville de Toulon.
- 10 agents SCoT.
- 6 élus SCoT.

Traitements spécifiques RH :

- 12 917 payes.
- 1852 actes administratifs (arrêtés).
- 14 dossiers retraite.
- 109 dossiers de droit à l'information des retraites et 45 agents reçus dans ce cadre.
- 84 dossiers de cumul d'activités.
- 24 dossiers d'aides à la garde d'enfants de 0 à 3 ans.
- 1047 demandes de formation.
- 31 actions de formation en Intra.
- 927 demandes d'emploi.
- 283 demandes de stage étudiant.
- 32 demandes de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- 1390 demandes de prestations COS.

Dialogue social

- 5 réunions de Commissions Administratives Paritaires (auprès du Centre De Gestion du Var).
- 3 réunions du Comité Technique (23 points étudiés).
- 3 réunions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (22 points étudiés).
- Réunions du Comité Médical (50 dossiers soumis pour avis).
- Réunions de la Commission de réforme (29 dossiers soumis pour avis).

Dossiers spécifiques

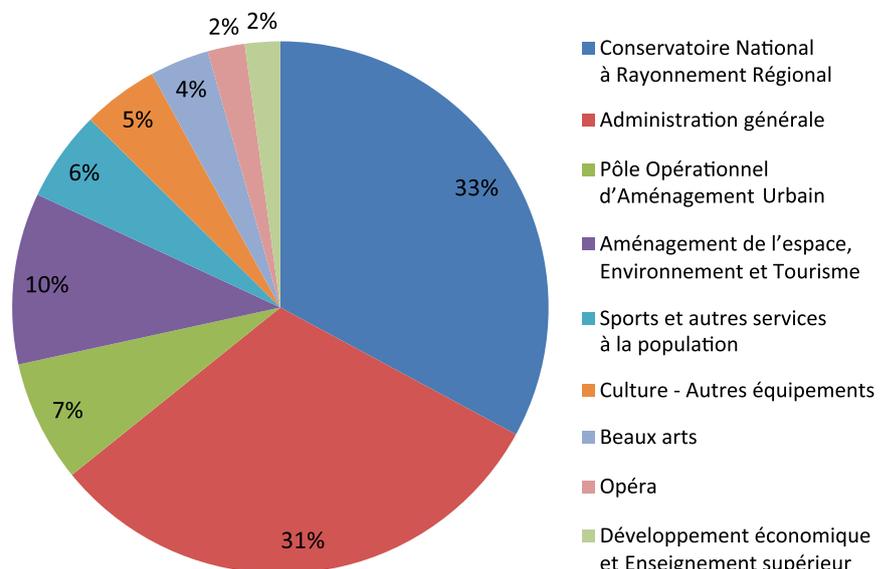
- La mise en place obligatoire de l'entretien professionnel pour l'ensemble des agents publics et pour les activités postérieures au 1^{er} janvier 2015, a conduit la Direction des Ressources Humaines à repenser dans sa globalité l'ancienne procédure de notation, en partenariat avec les représentants du personnel.

Cette démarche s'est étendue depuis la définition des critères, permettant d'apprécier la valeur professionnelle de l'agent, à la réalisation d'actions de sensibilisation et de formation sur la conduite de l'entretien professionnel.

- La Direction des Ressources Humaines a mis en œuvre la deuxième période du plan trisannuel relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique issus de la loi Sauvadet.

Au titre de l'année 2015, 15 agents ont pu accéder à l'emploi titulaire à travers des sélections professionnelles organisées en collaboration avec le Centre de Gestion du Var.

- La Direction des Ressources Humaines a également mis en œuvre le reclassement indiciaire des agents de catégorie C et de certains agents de la catégorie B soit environ 450 agents.





2015

rapport d'activité et de développement durable



Syndicat mixte Intercommunal
de Transport et de Traitement
des **O**rdures **M**énagères
de l'**A**ire Toulonnaise

Sommaire

▶ LE MOT DU PRÉSIDENT	3
▶ LE SITTOMAT	
Un Syndicat mixte Intercommunal dédié au traitement des déchets	4
Un territoire	
Une gouvernance définie par les Élus	5
La stratégie du SITTOMAT	6
Les faits marquants de l'histoire du SITTOMAT	7
Au cœur de la gestion des déchets	8
▶ LE TRANSPORT	
Le transport des Ordures Ménagères	10
Les autres transports	
▶ LA VALORISATION MATIÈRE	
Guider les administrés	11
Le soutien des éco-organismes	13
Les dispositifs de collecte	14
Les installations utilisées	16
L'évolution de la collecte sélective en chiffres	18
▶ LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	
L'Unité de Valorisation Énergétique	19
Zoom sur les travaux	20
Surveillance de l'impact environnemental de l'Unité de Valorisation Énergétique	
L'Unité de Valorisation Énergétique en chiffres	21
Le stockage des déchets ultimes	23
▶ SYNTHÈSE	
La vue d'ensemble des installations	24
L'exploitation en tonnages	26
▶ LE BILAN FINANCIER	
Les participations financières des membres du Syndicat	28
Un régime fiscal particulier	
Les dépenses du Syndicat	
Les systèmes de péréquation des transports	
Le budget primitif 2015	29
L'exploitation en chiffres	30

2015, l'année de la mise en service industrielle de l'unité de valorisation énergétique, suite aux travaux prévus dans la délégation de service public lancée en 2012.

2015, l'année de conclusion du nouveau plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés.

2015, l'année où le Sittomat entérine l'agrandissement de son territoire avec l'entrée de la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez, 4^e membre du syndicat.

2015, l'année où les économies réalisées par le bilan d'exploitation de la DSP de l'unité de valorisation énergétique, permettent au syndicat d'encore plus axer ses investissements sur la valorisation matière des résidus ménagers.

2015, l'année où le Sittomat est retenu par Eco-Emballage pour densifier la collecte du verre.

2015, l'année du nouveau Stop Pub pour votre boîte aux lettres !

2015, l'année où le geste du tri est plus encore à l'ordre du jour !

Jean-Guy di GIORGIO

Président du SITTOMAT

Conseiller communautaire de Toulon Provence Méditerranée

Vice-Président du Conseil départemental du Var

Adjoint au Maire de Toulon



Pour recevoir un Stop Pub,
communiquez votre adresse au SITTOMAT.

LE SITTOMAT



Un Syndicat mixte Intercommunal dédié au traitement des déchets

Créé en 1979 par 18 villes, pour en compter aujourd'hui 26, le SITTOMAT est le Syndicat mixte Intercommunal de Traitement et de Transport des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise.

Cet acteur public a pour objet de réaliser pour le compte des collectivités la **gestion des déchets ménagers**.

Il a reçu une délégation de compétence pour le traitement des Ordures Ménagères, il a pour mission de :

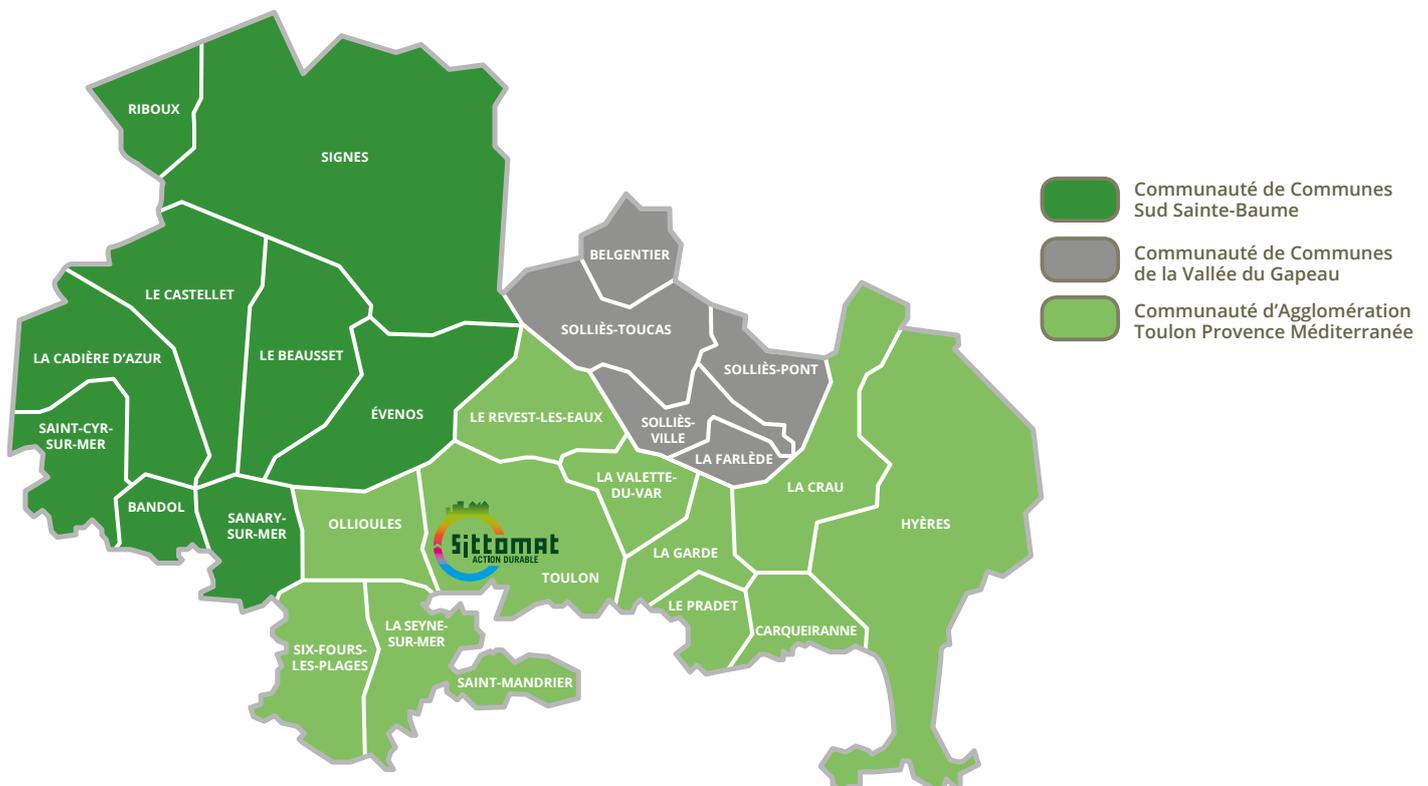
- > **Transporter** et traiter les déchets ;
- > **Gérer** certaines infrastructures communes telle que l'Unité de Valorisation Énergétique ;
- > **Développer** la collecte sélective des déchets chez les particuliers ;
- > **Accompagner** les dispositifs de collecte sélective auprès des communes membres ;
- > **Homogénéiser** les consignes de tri sur le territoire du SITTOMAT ;
- > **Négocier** les contrats avec les éco-organismes et les prestataires.



Un territoire

Son territoire s'étend sur 805 km² et compte **2 Communautés de Communes** et une **Communauté**

d'Agglomération. Le Syndicat gère ainsi les déchets de plus de **500 000 habitants** répartis sur **26 communes**.



Ce territoire revêt deux spécificités qui impactent directement la gestion des déchets :

- > une structure hétérogène de l'habitat avec une proportion équivalente d'habitat vertical, horizontal et mixte ;
- > un afflux touristique estival qui équivaut chaque année à une production d'Ordures

Ménagères de 110 000 habitants supplémentaires à l'année.

Pour optimiser le traitement des déchets ménagers et les performances de la collecte sélective, le SITTOMAT doit s'adapter à ces contraintes territoriales.



Une gouvernance définie par les Élus

Le Comité Syndical

Le SITTOMAT est administré par un comité syndical composé de 13 délégués titulaires et 5 délégués suppléants. Ces élus sont issus des 3 communautés membres le composant. Ils votent les délibérations concernant la gestion et le traitement des déchets. Ils prennent également les décisions concernant la valorisation des déchets et l'optimisation des budgets.

Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

- Délégués titulaires : Jean-Guy di GIORGIO, Gilles VINCENT, Thierry ALBERTINI, Jean-Pierre HASLIN, Claude ASTORE, Robert BENEVENTI
- Suppléants : Jean-Pierre EMERIC, Christine PAGANI-BEZY

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

- Délégués titulaires : Patrick BOUBEKER, Jean-Luc VITRANT, Audrey BASTELICA
- Suppléant : Gérard PUVEREL

Communauté de Communes Sud Sainte-Baume

- Délégués titulaires : René JOURDAN, Jean-Mathieu MICHEL, Gabriel TAMBON, Jean-Luc GRANET
- Suppléants : Edmond ABRAHAMIAN, Alain DEMARLIER

Principe de représentation

Avec les Communautés de Communes, ce ne sont plus les villes qui sont membres du Syndicat mais les intercommunalités. Ces communautés désignent les délégués du SITTOMAT. Chaque membre est représenté selon son nombre d'habitants, revu à l'occasion de chaque recensement quinquennal. Le nombre de voix d'un délégué dans les votes du SITTOMAT est proportionnel aux tonnages de déchets produits par la collectivité qu'il représente.



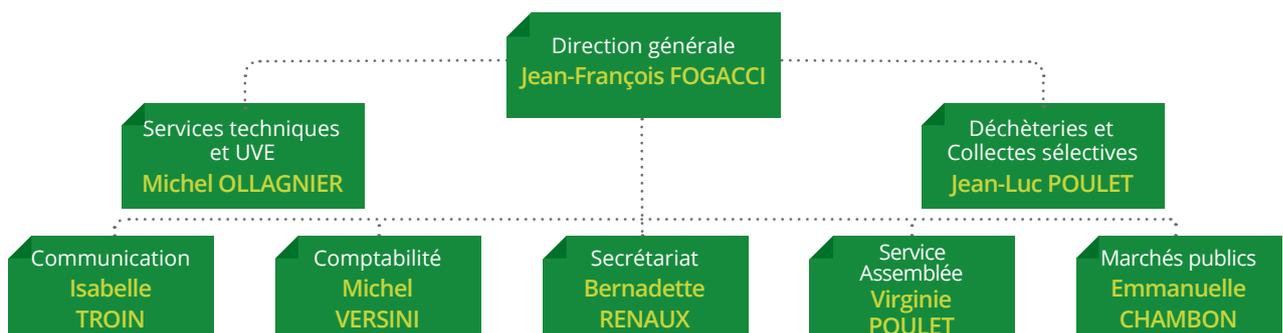
En 2015, il a été décidé d'accueillir la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez en tant que 4^e membre du Syndicat.

Le bureau

Élu par les 13 délégués titulaires, le bureau compte **un président** et **quatre vice-présidents** :



La structure administrative



LE SITTOMAT



La stratégie du SITTOMAT

Des engagements pérennes

Depuis sa création en 1979, le SITTOMAT a toujours eu pour vocation de valoriser au maximum les déchets de son territoire. Le Syndicat a ainsi régulièrement adapté leur traitement selon les nouvelles solutions techniques disponibles et pérennes.

Cette volonté politique se traduit par la hiérarchisation des modes de traitement des déchets :

1. La **valorisation matière** est privilégiée (compostage, recyclage...);
2. La **valorisation énergétique** s'applique à tout ce qui ne peut être recyclé ;
3. Le **stockage** est le dernier mode de traitement des déchets ne pouvant être valorisés sous aucune forme.

Pour chacun de ces traitements, le Syndicat ne fait appel qu'à des prestataires de services qualifiés et certifiés pour s'assurer traçabilité et conformité.

Les enjeux à venir

Le SITTOMAT s'est fixé 2 principaux objectifs en accord avec ceux du Grenelle de l'Environnement :

- > **Favoriser** la valorisation matière des déchets via le compostage et recyclage ;
- > **Améliorer** les performances de l'UVE.

Favoriser la valorisation matière

Pour poursuivre le développement de la collecte sélective et donc du recyclage, le SITTOMAT continue ses efforts en soutenant les villes et les administrés dans le tri des déchets avec les actions suivantes :

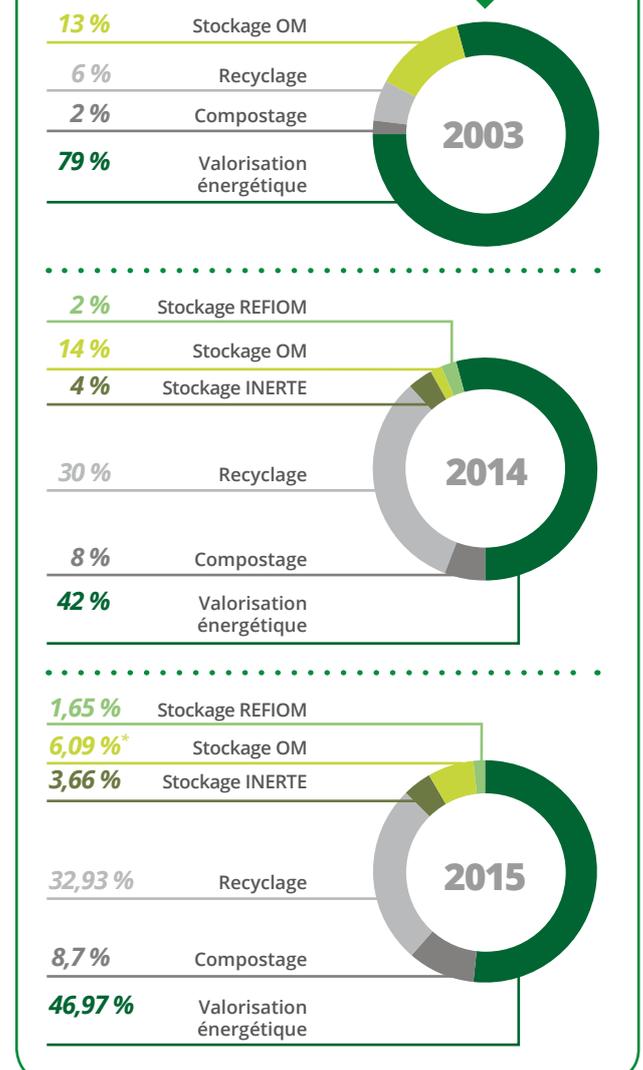
- > Renforcement de la communication de proximité et de l'action des ambassadeurs du tri auprès de tous les publics ;
- > Optimisation et adaptation des moyens de communication pour inciter et sensibiliser le maximum de personnes à l'intérêt et aux règles du tri ;
- > Développement du réseau de points de collecte en Apport Volontaire pour les centres-villes et l'habitat vertical ; équipement des foyers en collecte à domicile pour l'habitat pavillonnaire ;
- > Accentuation du dispositif de collecte du verre car 50 % du verre consommé n'est pas trié.
- > Refus des déchets verts à l'UVE ;
- > Utilisation du réseau des déchèteries pour le compostage notamment ;
- > Distribution gratuite de composteurs individuels.

Optimiser la valorisation énergétique

Une Délégation de Service Public a été lancée en 2012. Les travaux ont été réceptionnés au 30 juin 2015. Le système de traitement des fumées issues de la combustion des ordures est complètement rénové et plus performant. 3 000 logements sociaux supplémentaires à la Seyne-sur-Mer, ainsi qu'un collège et plusieurs bâtiments communaux sont raccordés à un 2^e réseau de chaleur.

Que deviennent nos déchets ?

L'évolution en chiffres



Les variations de la valorisation énergétique et du stockage sont dues aux travaux de l'UVE.



Les faits marquants de l'histoire du SITTOMAT

En quelques dates

1979

Mise en décharge des résidus ménagers sur les sites de Pierrefeu-du-Var et de Signes.

1980

Mise en conformité de la décharge de Pierrefeu-du-Var.

1981

Fermeture de la décharge de Signes.

1985

Mise en service de l'Unité de Valorisation Énergétique de l'Escaillon – capacité de traitement 180 000 tonnes/an.

1989

Adjonction à l'Unité de Valorisation Énergétique d'un système de traitement des fumées.

1990

Initiation de la valorisation matière grâce à la création avec les villes volontaires d'un réseau de déchèteries pour récupérer une part des déchets des administrés.

1991

Mise en œuvre des premières collectes de piles, annuaires, boîtes-boissons, déchets ménagers spéciaux, textiles...

1993

Augmentation de la capacité de traitement de l'UVE passant de 180 000 tonnes à 285 000 tonnes/an.

1996

Mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers : verre, papier, carton, journaux et magazines, plastique (seulement les corps creux).

1998

Amélioration du système de traitement des fumées de l'UVE.

2002

Refus des déchets verts à l'UVE. Mise en place du compostage avec distribution gratuite de composteurs.

2005

Mise aux normes Européennes de l'ensemble des installations de l'UVE.

2013

Début de la nouvelle DSP et commencement des travaux sur l'UVE ayant pour but l'optimisation de ses performances et l'amélioration de l'aspect esthétique.

2015

Mise en service industrielle de la nouvelle UVE.



2015 Moyens techniques mis en œuvre

Suite aux nombreuses démarches entreprises, le SITTOMAT compte en 2015 :

1

Unité de Valorisation Énergétique

Capacité de traitement
285 000 tonnes/an

1

centre de tri

Capacité de traitement
60 000 tonnes/an

2

Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

1

Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD)

2 300

colonnes en Points d'Apport Volontaire

positionnées sur l'ensemble du territoire

17

déchèteries

dont certaines inter-communales

600 000

bacs mis en place

dans les copropriétés ou maisons individuelles

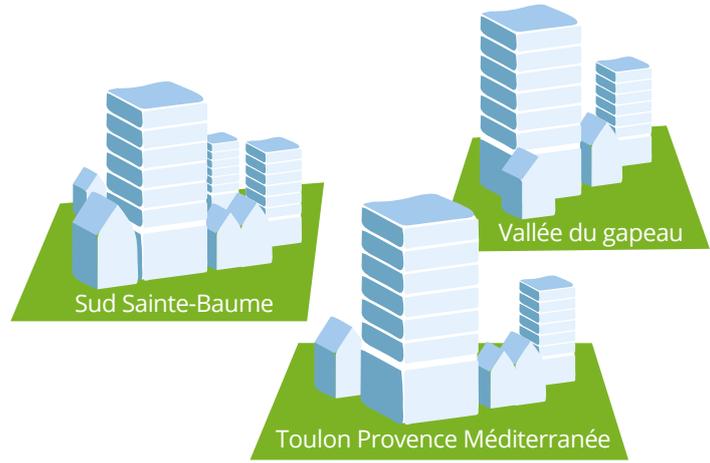
+ de 63 000

composteurs individuels

déjà distribués gratuitement

LE SITTOMAT

Au cœur
de la gestion des déchets



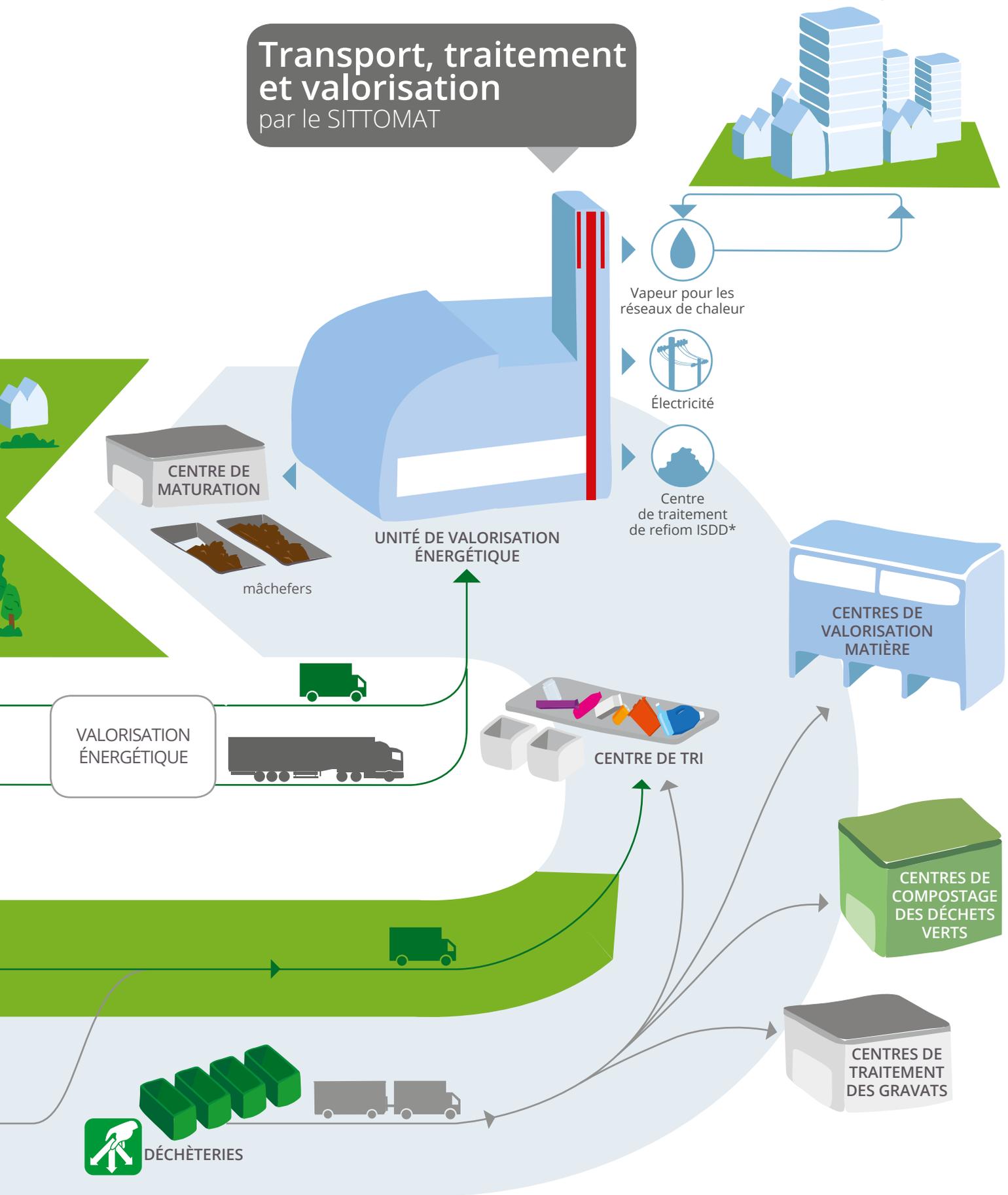
Collecte

par les villes et
les Communautés de Communes



**2 ensembles de logements sociaux
bénéficiant de l'énergie produite par l'UVE**
 > La Beaucaire à Toulon
 > Quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer

**Transport, traitement
et valorisation**
par le SITTOMAT



* ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux

LE TRANSPORT



Le transport des Ordures Ménagères

Afin de limiter les coûts et l'émission de CO2 lors du transport des Ordures Ménagères jusqu'à l'Unité de Valorisation Énergétique, le SITTOMAT gère 2 quais de transit d'Ordures Ménagères pour les villes situées à l'Est de Toulon :

- Un quai situé à Hyères géré par Véolia Propreté pour les villes d'Hyères, Carqueiranne, La Crau et Le Pradet. **En 2015, ce quai a réceptionné 41 763 tonnes d'Ordures Ménagères de ces communes.**
- Un quai situé à Solliès-Pont géré par la société Pasini pour les villes de Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier. **En 2015, ces communes ont déposé 11 963 tonnes de déchets.**

En 2015, le Syndicat a donc transporté 52 406 tonnes d'Ordures Ménagères depuis les quais de transfert vers l'UVE.

Les villes à l'Ouest de Toulon, quant à elles, déposent leurs Ordures Ménagères directement à l'UVE. Celles-ci n'ont pas voulu de quai de transit sur leur territoire.

INFO +

Principe de péréquation des transports

La péréquation est une répartition des charges financières tendant à égaliser le coût du transport. Les statuts du SITTOMAT ont défini un principe technico-financier pour égaliser les coûts de transport entre les différentes villes membres. Cette démarche a pour but de ne pas pénaliser les communes les plus éloignées de l'UVE et de répartir le plus équitablement possible les charges de transport qui s'élèvent approximativement à un million d'euros.

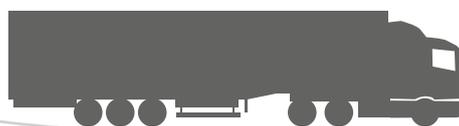


Les autres transports

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat réalise également le transport vers les centres de traitement pour les produits issus des déchèteries, du centre de tri, ainsi que vers les centres de stockage des déchets ultimes pour les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères). En effet, l'exploitation de l'unité a produit 7 062 tonnes de cendres issues du traitement des fumées.

Ces résidus doivent subir un traitement conforme à la réglementation. Pour cela, le SITTOMAT les envoie dans un centre spécialisé situé à Bellegarde dans le Gard (34) afin qu'elles soient stockées suite à un prétraitement spécifique.

Cette démarche permet au SITTOMAT de maîtriser la destination des sous-produits de l'UVE.



LA VALORISATION MATIÈRE

La valorisation matière dans son sens le plus large représente tout mode de traitement permettant le recyclage des déchets. Après l'étape de tri, le but est de transformer le déchet en matière prête à être réutilisée. Dans le cadre du SITTOMAT, la valorisation matière se décline en 2 principaux modes de traitement : le recyclage matière et le recyclage organique, plus communément appelé compostage. Cette valorisation matière permet de donner une seconde utilité aux déchets en recyclant directement les matières qui les composent. Le Syndicat privilégie cette solution sur son territoire. Mais pour cela, il est indispensable que les habitants de l'aire toulonnaise trient leurs déchets (grâce à des bacs dédiés et au réseau de déchèteries) : c'est la collecte sélective !



Guider les administrés

Quel déchet dans quel bac, où jeter ses déchets triés, quel déchet déposer en déchèterie, quelles sont les consignes de tri, ... ce sont autant de questions que les administrés peuvent se poser lorsqu'ils veulent trier leurs déchets. Alors pour leur permettre de bien trier, le SITTOMAT a pour mission de les informer et de les aider dans ce geste quotidien. Le Syndicat développe une communication ciblée, définie par les élus du Conseil Syndical, diffusée par une équipe d'ambassadeurs du tri qui opère toute l'année sur l'aire toulonnaise.

La communication de proximité en 2015

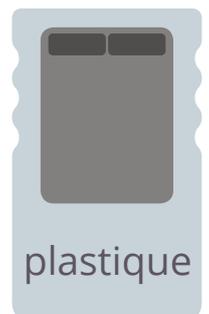
La communication de proximité se traduit par de nombreuses actions menées sur le territoire du SITTOMAT par les ambassadeurs du tri. Concrètement, ces opérations prennent la forme d'animations et stands sur les marchés, salons et événements locaux, interventions dans les écoles, centres de loisirs et autres structures, municipales ou pas, qui en font la demande... Ces actions permettent de rencontrer les habitants pour les sensibiliser et les guider dans la collecte sélective des déchets. Lors de ces différentes opérations, des outils et supports de communication dédiés sont distribués gratuitement pour aider les trieurs au quotidien : guide du tri, mémotri spécifique, réglette du tri...

Les chiffres 2015

+ de 310 actions
ont été menées

+ de 35 000 administrés
ont été sensibilisés

+ de 205 000 outils de communication
ont été distribués



INFO +

Les ambassadeurs du tri, véritables vecteurs de communication

L'équipe de 18 ambassadeurs du tri a pour mission d'informer et de sensibiliser les administrés de l'aire toulonnaise aux bons gestes de tri des emballages ménagers dans le cadre du programme mis en œuvre avec Eco-Emballages. Véritables porte-paroles du SITTOMAT, ils sont habillés et véhiculés pour mener à bien les différentes actions de proximité engagées pour encourager les trieurs et convaincre les plus réticents du bien-fondé du tri des déchets. Ces ambassadeurs sont recrutés dans le cadre d'emplois aidés par l'association KROC'CAN. Depuis 2005, le Syndicat est partenaire de cette structure d'insertion qui lutte contre l'exclusion. Voulue par les élus du SITTOMAT, cette démarche est doublement bénéfique :

- D'une part, elle s'inscrit en faveur de l'environnement en promouvant la valorisation matière des déchets ;
- D'autre part elle s'inscrit en faveur de la réinsertion sociale par l'emploi, faisant de la communication de proximité une réelle action citoyenne.

LA VALORISATION MATIÈRE

Les campagnes d'information menées en 2015

En parallèle de la communication de proximité, des campagnes d'informations sont menées autour du tri des déchets, du SITTOMAT et de ses missions.

Cette communication répond à plusieurs objectifs pour le Syndicat :

- > Devenir le référent en termes de traitement des déchets ;
- > Être le relais local des opérations nationales et européennes sur les déchets ;
- > Développer sa notoriété et faire connaître ses différentes missions.

Pour mener ces campagnes d'information, le Syndicat développe un plan de communication multicanaux combinant les moyens de communication suivants :

- > Plan média – publicités radios, presse écrite et on-line ;
- > Community management, actualités Facebook et site internet ;
- > Campagne de relations presse ;
- > Opérations de communication de proximité.

En 2015, le SITTOMAT a communiqué sur :

- > La sensibilisation des estivants avec l'opération "Éco-Été" – Juin 2015
- > La Semaine Européenne de Réduction des Déchets – Novembre 2015
- > Le tri, pendant et après les fêtes – Décembre 2015.



INFO +

www.sittomat.fr

Le site internet du Syndicat, en constante évolution, reste un outil majeur pour les administrés.

Véritable vitrine sur la collecte sélective et le traitement des déchets, le site a été primé aux "Trophées de la Com' 2014" en novembre à Cannes, dans la catégorie "Meilleur site internet de collectivité territoriale".



Le soutien des éco-organismes

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics et qui ont une mission d'intérêt général. Cette mission correspond à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits. Chaque éco-organisme correspond à une filière économique définie (emballages ménagers, piles, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques...).

Les entreprises qui commercialisent les produits de ces filières adhèrent à l'éco-organisme concerné en lui versant des contributions financières – calculées selon des critères spécifiques. Cette participation permet de soutenir financièrement et techniquement les opérations de tri des déchets et de collecte sélective menées par les collectivités territoriales, dont le SITTOMAT. Aujourd'hui, le Syndicat a des contrats avec les éco-organismes suivants :



**ECO
EMBALLAGES**

POUR LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

En 1996, le SITTOMAT signait son premier contrat avec Eco-Emballages. Depuis, ce contrat est renouvelé tous les 6 ans. Eco-Emballages est un important partenaire du SITTOMAT car il représente le plus grand gisement en collecte sélective : les Emballages Ménagers Recyclables (EMR). Cela concerne tous les EMR en plastique, en carton, en papier, en verre ainsi que les aluminiums et les ferailles...

En 2015 : 18 479 tonnes d'EMR ont été collectées en Porte-à-Porte et en Point d'Apport Volontaire.



POUR LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

En 2006 Eco-systèmes est devenu un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

Le Syndicat s'est engagé par convention avec Eco-systèmes dans le but de récupérer et valoriser les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

En 2015 : 2 158 tonnes de DEEE ont été récupérées en déchèterie.

éco**mob**ilier

POUR LES MOBILIERS USAGERS

Depuis 2015, le Syndicat a signé une convention avec Eco-Mobilier afin Collecter et valoriser le mobilier usagé pour lui offrir une seconde vie, le recycler ou l'utiliser comme source d'énergie.

L'Objectif : Recycler 45 % du mobilier usagé à fin 2015 et valoriser 80 % à fin 2017.



POUR LES AMPOULES

Le Syndicat a signé en 2009 une convention avec Récylum, (organisme complémentaire d'Eco-systèmes) éco-organisme spécialisé notamment dans les ampoules et tubes, pour favoriser la collecte et le recyclage de ces déchets. Dans le cadre de son champ d'intervention, Récylum informe les collectivités et les producteurs, collecte les ampoules et les tubes (néons) afin de les traiter.

En 2015 : 8 tonnes d'ampoules et tubes ont été collectées sur le territoire du SITTOMAT.



POUR LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Le Syndicat a signé en 2015 une convention avec EcoDDS, organisme chargé du traitement des déchets diffus spécifiques. EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages agréé par les pouvoirs publics en date du 20 avril 2013.

Sa mission principale est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.



POUR L'ÉDITION PAPIER

Depuis 2008, le SITTOMAT est partenaire d'Ecofolio. Cet éco-organisme créé en 2006 est dédié à la collecte des produits de l'édition papier (annuaires, catalogues, magazines, publicités...). Information, études comportementales, collecte, éco-conception... sont autant d'actions qu'Ecofolio mène pour la filière papier.

En 2015 : 9 511 tonnes de papiers ont été collectées par le SITTOMAT.

LA VALORISATION MATIÈRE

Les dispositifs de collecte

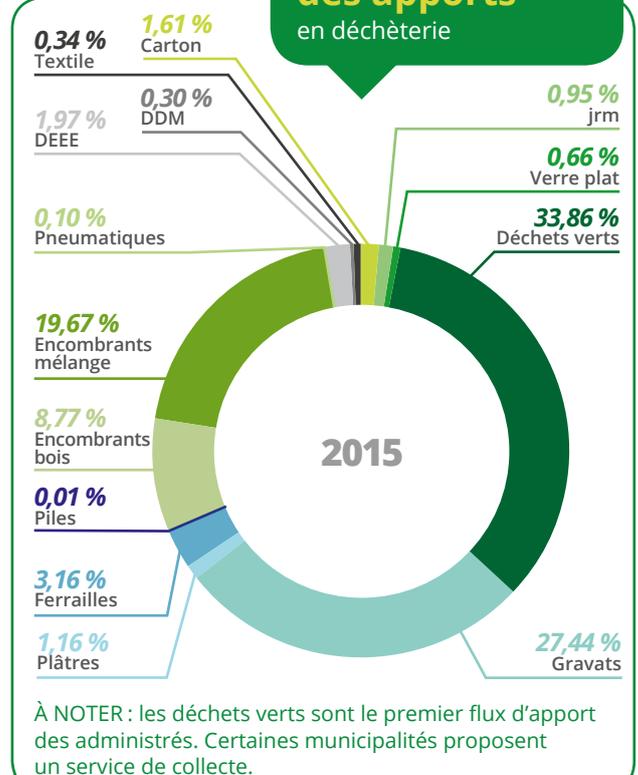
Pour permettre aux administrés de trier leurs déchets, le SITTOMAT a mis en place un dispositif de collecte sur son territoire qui ne cesse d'évoluer.

À NOTER : Le SITTOMAT fournit l'ensemble des équipements (bacs, colonnes, containers...) mais ne collecte que les Points d'Apport Volontaire de la collecte sélective – via un prestataire de services. La compétence de la collecte pour les Ordures Ménagères, les déchets triés en Porte-à-Porte ou points de regroupements et les encombrants n'appartient pas au Syndicat mais aux communes ou communautés compétentes.

Les déchèteries

Afin de collecter d'autres types de déchets recyclables, le SITTOMAT peut compter sur son réseau de 17 déchèteries implantées sur l'aire toulonnaise. Si la création et la gestion des déchèteries sont des compétences communales ou intercommunales, l'exploitation du bas de quai est déléguée au SITTOMAT car cela s'apparente au traitement des déchets ménagers.

Composition des apports* en déchèterie

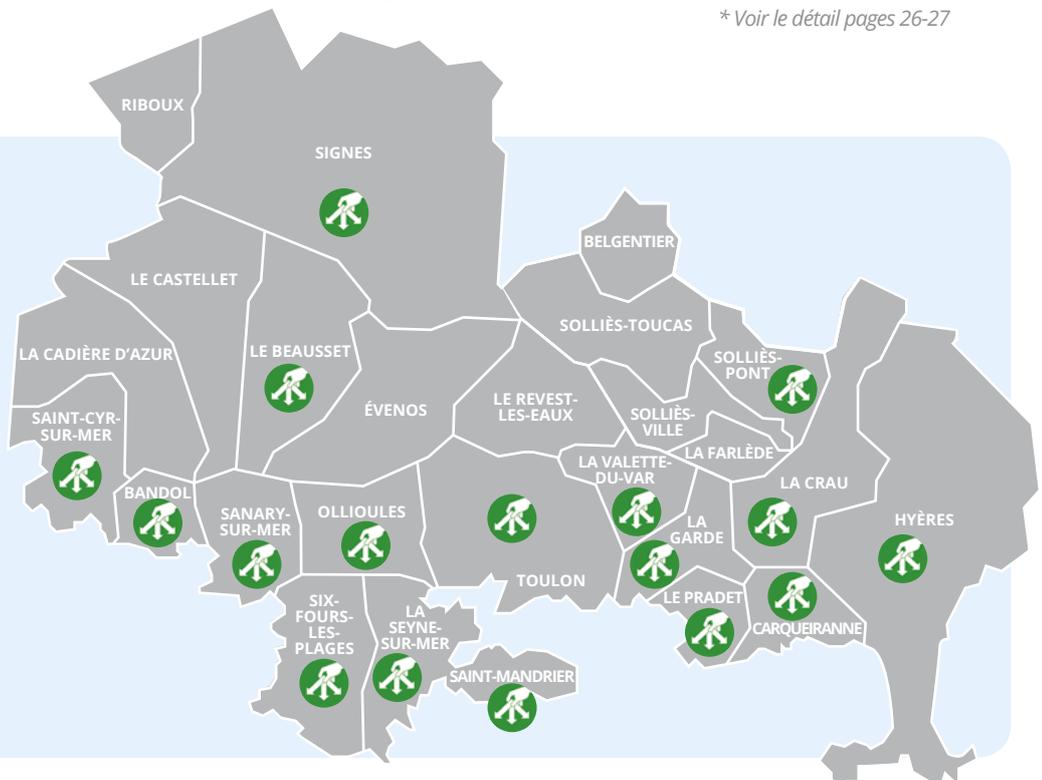


* Voir le détail pages 26-27



17 DÉCHÈTERIES

- > Carqueiranne
- > La Crau
- > Hyères
- > La Garde
- > Le Pradet
- > La Seyne-sur-Mer
- > La Valette-du-Var/Le Revest-les-Eaux
- > Ollioules
- > Six-Fours-les-Plages
- > Saint-Mandrier
- > Toulon/Ollioules
- > Bandol
- > Le Beausset
- > Sanary-sur-Mer
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > Signes
- > Solliès-Pont



Ainsi le Syndicat développe une collecte sélective pour l'ensemble des déchèteries avec la mise en place de bennes dédiées par typologie de déchets.

Au total, 16 types de déchets ménagers sont collectés pour être valorisés (seuls les gravats ne sont pas valorisés dans leur totalité).

En 2015

Avec 100 colonnes supplémentaires, le Sittomat met à la disposition des administrés un dispositif de collecte du verre pour 500 personnes et un dispositif de collecte du papier-carton et du plastique pour 800 habitants. Le Syndicat amorce une densification des points d'apport volontaire destinés au verre en 2015 en collaboration avec l'éco-organisme Eco-emballage.

Les modes de collecte

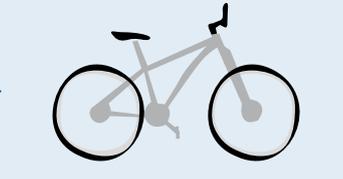
• **La collecte en Porte-à-Porte ou point de regroupement**

Certaines maisons individuelles faciles d'accès et certaines copropriétés sont équipées directement de bacs de tri sélectif (gris pour le plastique et jaune pour le papier/carton). Ces bacs sont soit au domicile quand cela est possible, soit regroupés en un point situé à proximité.

• **La collecte en Point d'Apport Volontaire**

Pour les logements non équipés en Porte-à-Porte, les habitants se rendent aux Points d'Apport Volontaire les plus proches de chez eux. Ils peuvent y jeter les emballages ménagers en verre, le papier-carton ou le flaconnage plastique.

Ces Points d'Apport Volontaire peuvent être des colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes dédiées à chaque matière. Les Eco-box (petit container décoré adapté aux centres-villes pour récupérer le verre) et les Kroc-canettes (container bleu pour accueillir l'acier et l'aluminium) viennent compléter le dispositif de collecte.

	Type d'emballage	Type de collecte	Recyclage
PAPIER-CARTON	 <p>Emballages papier-carton, carton de pizza-carton gras, journaux-magazines, briques alimentaires</p>	 <p>Apport Volontaire Porte-à-Porte</p>	
PLASTIQUE	 <p>Bouteilles plastique, flacons plastique</p>	 <p>Apport Volontaire Porte-à-Porte</p>	
VERRE	 <p>Bouteilles en verre, bocal en verre</p>	 <p>Apport Volontaire</p>	
ACIER ET ALUMINIUM	 <p>Boîtes-boissons en acier, boîtes-boissons en aluminium</p>	 <p>Apport Volontaire</p>	

LA VALORISATION MATIÈRE



Les installations utilisées

Pour traiter les différents déchets issus de la collecte sélective, le SITTOMAT utilise des infrastructures spécifiques.

Les 5 matières issues de la collecte en Porte-à-Porte et des Points d'Apport Volontaire bénéficient de 3 installations (1 centre de tri et 2 plateformes de réception).

Quant aux déchets collectés en déchèterie, les bennes spécifiques sont directement acheminées vers les filières de repreneurs.

Le centre de tri pour le papier/ carton et le flaconnage plastique

Le papier/carton et le flaconnage plastique collectés (en Point d'Apport Volontaire, en Porte-à-Porte ou point de regroupement) sont amenés au centre de tri situé à la Seyne-sur-Mer géré par le groupement Véolia Propreté/Onyx Méditerranée au titre d'un marché public. Dotée d'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages ménagers recyclables et les journaux-revues-magazines y sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

INFO +

Zoom sur le processus du centre de tri

Un tri des déchets est à nouveau effectué sur place, pour séparer les différents types de carton et de plastique. Généralement, le papier/carton est traité le matin et le flaconnage plastique l'après-midi.

- Dès leur arrivée, les camions-bennes transportant les produits issus de la collecte sélective sont pesés pour assurer un suivi chiffré ville par ville.
- Les déchets triés sont entreposés dans des espaces dédiés avant d'être traités.
- Ils sont ensuite séparés par matériau sur des lignes de tri grâce à un trieur optique (machine de haute technologie) et à des agents de tri. Par exemple, le plastique clair est séparé du plastique opaque.

Les déchets qui ne se recyclent pas sont envoyés à l'Unité de Valorisation Énergétique.

- Une fois triés, les déchets sont conditionnés en balle, étiquetés, puis stockés sous des auvents.
- Ces balles sont ensuite prises en charge par les transporteurs des filières pour être expédiées vers les centres de recyclage.

Tout au long du processus de tri, des contrôles sont effectués pour veiller à la qualité du tri et à l'optimisation de la production.



La plateforme de réception du verre

La collecte sélective du verre est confiée à la société SMA par marché public de prestations de service. Une fois récupéré, le verre est amené sur la plateforme de réception située à La Garde (83) en vue d'un contrôle qualité. Il est ensuite chargé pour être transporté vers la Verrerie du Languedoc, où il sera recyclé.



La plateforme de réception de l'acier et l'aluminium

La collecte sélective des cannettes est confiée à l'entreprise d'insertion Kroc'Can par marché public de prestations de service. Ces boîtes-boissons sont ensuite acheminées vers une plateforme de réception à Toulon (83). Elles sont alors triées et conditionnées pour être expédiées vers les filières de recyclage.



Les installations pour le compostage des déchets verts

Les déchets verts reçus en déchèterie représentent le principal apport des habitants. Pour traiter ces apports issus des déchèteries comme ceux produits par les services communaux, le SITTOMAT utilise des plateformes de compostage collectif. Les déchèteries situées à l'Ouest de Toulon envoient leurs déchets verts sur la plateforme de compostage Véolia à Signes (83). Celles situées à l'Est ont à leur disposition la plateforme de compostage gérée par SEF Environnement à Cuers (83).



INFO +

Le SITTOMAT développe le compostage individuel

Depuis 2004 et conformément au plan de gestion des déchets ménagers du Var, le SITTOMAT met à disposition des habitants de l'aire toulonnaise des composteurs individuels afin qu'ils puissent recycler chez eux leurs déchets organiques.

Plus de 63 000 ont déjà été distribués sur l'aire toulonnaise. Il est remis sur simple demande auprès des services Environnement municipaux ou intercommunaux, accompagné d'un guide d'utilisation et d'un bio-seau.

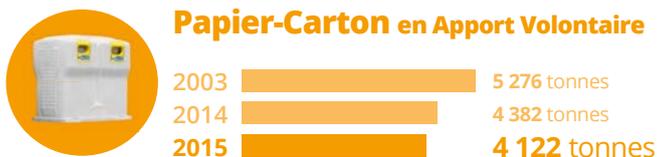
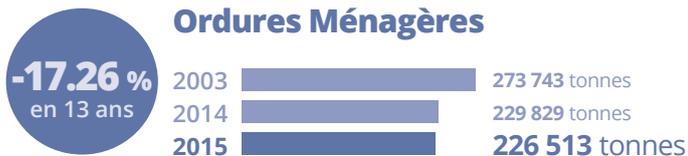
(Le coût d'un composteur individuel est d'environ 40 € HT pour le SITTOMAT).

À NOTER : les déchets verts sont refusés à l'Unité de Valorisation Énergétique pour favoriser le compostage.

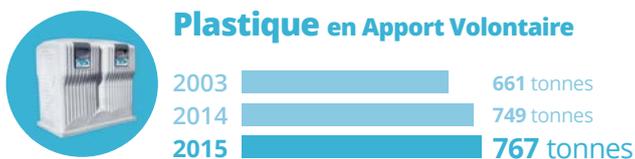


LA VALORISATION MATIÈRE

L'évolution de la collecte sélective en chiffres



La légère baisse de la collecte des Papier-Carton est confirmée par la tendance nationale.



Le rendement de la collecte sélective est principalement liée au développement de la collecte sélective en Porte-à-Porte.

Les tonnages récupérés sont deux fois plus importants que ceux provenant des Points d'Apport Volontaire.

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La valorisation énergétique est un procédé qui vise à transformer des déchets en énergie. Depuis 1985, le SITTOMAT utilise cette méthode de valorisation pour traiter les Ordures Ménagères qui ne peuvent faire l'objet de valorisation matière. Pour cela, le Syndicat a construit une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) : les Ordures Ménagères y sont incinérées et produisent ainsi de la vapeur d'eau et de l'électricité.

La vapeur d'eau est transformée en énergie thermique, pour les réseaux de chaleur. L'électricité est réinjectée en majeure partie dans le réseau ERDF, et utilisée pour alimenter l'UVE ainsi que le bâtiment du SITTOMAT.



L'Unité de Valorisation Énergétique

Dès 1981, le Syndicat a décidé de valoriser les Ordures Ménagères pour éviter les décharges.

Mise en service en 1985, l'UVE permet la valorisation énergétique des Ordures Ménagères et limite ainsi le recours à l'enfouissement.

Dans un souci constant d'amélioration de la performance, l'UVE a subi plusieurs phases de travaux. La dernière a été initiée en janvier 2013 et s'est terminée en 2015.

Fiche d'identité de l'UVE

- **Localisation** : Quartier de l'Escaillon - 83 000 TOULON
- **Exploitant** : Société ZEPHIRE – depuis le 01/01/2013 dans le cadre d'une Délégation de Service Public
- **Capacité de traitement** : 285 000 tonnes
- **Matières traitées** : Ordures Ménagères et Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- **Production** : vapeur d'eau et électricité à partir de la combustion des Ordures Ménagères
- **Tonnage de déchets du SITTOMAT valorisés en 2015 n'est que de** : 200 524 tonnes du fait des travaux.
- **Énergie thermique produite en 2015** : 23 336 MWh
- **Énergie électrique produite en 2015** : 93 717 MWh

Le procédé de valorisation énergétique

1. Une fois collectées, les Ordures Ménagères arrivent à l'Unité de Valorisation Énergétique où elles sont stockées en fosse.
2. Elles passent ensuite dans un des trois fours dont la température est d'au moins 850° C pendant 2 secondes. L'énergie produite par cette combustion est récupérée et transformée en électricité ou en vapeur. Les résidus de ce procédé sont traités spécifiquement selon des règles strictes.

L'unité est certifiée pour son management environnemental, son management de la qualité et de la santé-sécurité

- le Système de Management de la Santé-Sécurité avec la certification OHSAS 18001.

Origine des déchets Valorisés par l'UVE

> AVANT DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC



> APRÈS DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC



Du fait des travaux de l'année 2015, l'UVE n'a pas eu un rendement optimal.

- le Système de Management Environnemental avec la certification ISO 140001.
- le Système de Management de la Qualité avec la certification ISO 9001.

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Zoom sur les travaux

Dans le cadre de la Délégation de Service Public, une importante phase de travaux menée par ZEPHIRE et le sous-traitant Vinci Environnement a été initiée de septembre 2013 à 2015 pour optimiser les performances et maîtriser les différents impacts de l'Unité de Valorisation Énergétique.

Les actions menées en 2015 portent sur plusieurs éléments :

- > Rénovation des chaudières des 3 fours. cette rénovation permet d'augmenter le taux de disponibilité des chaudières ;
- > Modification totale du traitement des fumées par l'injection de Bicarbonate de sodium.
- > Remplacement des filtres à manches des 3 lignes : cette opération permet de diminuer les émissions atmosphériques par un filtrage plus performant ;
- > Mise en place du traitement catalytique des oxydes d'azotes pour les 3 lignes : cette intervention va permettre de diminuer les émissions d'oxyde d'azote (Nox) pour passer d'une moyenne journalière de 200 mg/m³ (seuil réglementaire) à 80 mg/m³ ;
- > Mise en place du nouveau groupe turbo alternateur : ce nouvel élément va permettre la production de 24 MW d'électricité associé avec un groupe turbo alternateur existant ;
- > Mise en place du nouvel aérocondenseur pour optimiser le rendement du nouveau turbo alternateur ;
- > Remplacement des pales des anciens aérocondenseurs : cette rénovation permettra de diminuer le bruit ;
- > Raccordement de la cité Berthe à la Seyne-sur-Mer au réseau de chaleur : ce réseau va permettre le chauffage et la production d'eau chaude des logements sociaux de la cité Berthe (TSH), du lycée Wallon, des écoles et bâtiments communaux de la ville de la Seyne-sur-Mer située à proximité de Berthe (salle Tisot, École Jean Zay, crèche,...).



Surveillance de l'impact environnemental de l'Unité de Valorisation Énergétique

La réglementation impose aux unités de valorisation énergétique de réaliser une fois par an l'analyse de l'impact de l'exploitation de l'unité sur son environnement. Le SITTOMAT a pris l'initiative de réaliser deux campagnes par an. Le Syndicat a positionné sur six points un groupe de 6 jauges de Berghoff : des coupelles, implantées dans l'environnement immédiat de l'installation, qui reçoivent les retombées de la pollution atmosphérique des environs. De plus, 3 points supplémentaires ont été rajoutés. Deux hors du panache de l'unité et un sur les pentes du Mont Faron, destiné à faire une zone hors influence complète des activités diverses de la ville de Toulon (y compris circulation routière).

Depuis 2011, une analyse des aiguilles de pin est réalisée par le cabinet BIOTOX (indépendant) auprès des 9 points de mesures. Les résultats sont comparables à ceux des dix premières campagnes. Sur la base des concentrations mesurées et des différents référentiels, aucun impact significatif lié au fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique n'est mis en évidence pour les campagnes de 2015.

Les résultats de la surveillance de cette installation classent le quartier de l'Escaillon comme une zone rurale non exposée. En termes de rejets dans l'atmosphère, ces résultats sont plus performants que ceux imposés par la réglementation en vigueur.

> **Le détail des mesures de l'impact environnemental 2015 sont disponibles sur www.sittomat.fr / rubrique : UVE**

L'Unité de Valorisation Énergétique en chiffres

Les flux entrants

Il s'agit des Ordures Ménagères de l'aire Toulonnaise, mais également des déchets d'activité de soins à risques infectieux et des résidus ménagers apportés par Zephire pour combler les vides de fours, qui sont incinérées à l'UVE.

Les chiffres 2015

200 525 tonnes d'Ordures Ménagères ont été valorisées énergétiquement

4 381 tonnes de DASRI ont été valorisées énergétiquement

Les consommables

Pour fonctionner, l'UVE utilise différents consommables tels que l'eau, l'urée, le charbon actif, le bicarbonate de sodium.

En 2015, l'unité a consommé :

81 286 m³ d'eau pour le fonctionnement normal de l'unité

103 tonnes de charbon actif pour le traitement des dioxines et des furannes

3 123 tonnes de bicarbonate de sodium pour le nouveau traitement de HCl, SO₂ et HF

696 tonnes d'eau ammoniacale pour le nouveau traitement des Nox

Les flux sortants

Il s'agit de tout ce qui est produit par la combustion des flux entrants. Ces flux sortants englobent l'énergie produite, les produits et sous-produits de l'exploitation de l'UVE (métaux extraits des cendres, mâchefers, fumées...). Chaque catégorie est quantifiée et traitée spécifiquement.

> L'énergie produite

L'énergie électrique produite par le procédé de valorisation est utilisée en partie pour le fonctionnement de l'unité. Le reste est réinjecté sur le réseau EDF : cela représente en moyenne 100 000 MWh par an (à l'exception de 2014 en raison des travaux de l'UVE) - soit l'équivalent d'une consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage). Le SITOMAT représente ainsi l'un des producteurs autonomes les plus importants du Var. L'énergie thermique produite alimente quant à elle un réseau de chaleur desservant 2000 logements sociaux du quartier La Beaucaire à Toulon et un 2^e réseau de chaleur desservant 3000 logements sociaux du quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer.

Les chiffres 2015

93 717 MWh d'énergie électrique produite

23 336 MWh d'énergie thermique produite

> Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont des métaux récupérés après combustion directement dans les mâchefers.

Les chiffres 2015

3 371 tonnes de ferrailles récupérées par extraction magnétique

384 tonnes d'aluminium récupérées par le courant de Foucault

Ces matières réintègrent le circuit du recyclage et sont ainsi envoyées vers les filiales spécialisées.

> Les sous-produits d'exploitation

Suite à la combustion des Ordures Ménagères, il reste des résidus à traiter, appelés techniquement "sous-produits d'exploitation" de l'unité.



LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les résidus liquides

Depuis 2009, la totalité de l'eau utilisée pour le fonctionnement de l'UVE est recyclée et utilisée pour le fonctionnement de l'unité. Ainsi, elle est à zéro rejet liquide. Seuls les rejets des sanitaires sont envoyés à l'égout.

Les résidus solides

Les résidus solides sont divisés en 2 classes :
Les Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (MIOM) : la combustion des Ordures Ménagères génère des mâchefers. La totalité de ces produits est commercialisée pour des travaux de remblais routiers. Les mâchefers sont traités depuis 2009 sur une plateforme de maturation exploitée par la société Sovatram à Pierrefeu-du-Var (83). C'est la société Zephyre qui en a la charge dans le cadre de la DSP.

Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) : le traitement des fumées produit des résidus solides chargés en métaux lourds qui sont stockés à Bellegarde dans le Gard (30) par la société SITA FD. Ils sont transportés en citerne par la société SATM.

L'élimination des gaz

Par procédé chimique, les résidus gazeux sont éliminés. L'injection de bicarbonate de sodium sert à neutraliser les acides chlorhydrique, dioxyde de soufre et le fluorure d'hydrogène.

L'injection de charbon actif permet la neutralisation des dioxines et furanes.

De plus, le Sittomat a mis en place un système de traitement de gaz par voie catalytique pour neutraliser les émissions de diOxyde d'azote (Nox) à 80 mg au lieu de 200 mg comme le permet la réglementation.

Les chiffres 2015

58 894 tonnes MIOM
ont été récupérées et réutilisées

7 063 tonnes de REFIOM
ont été stockées



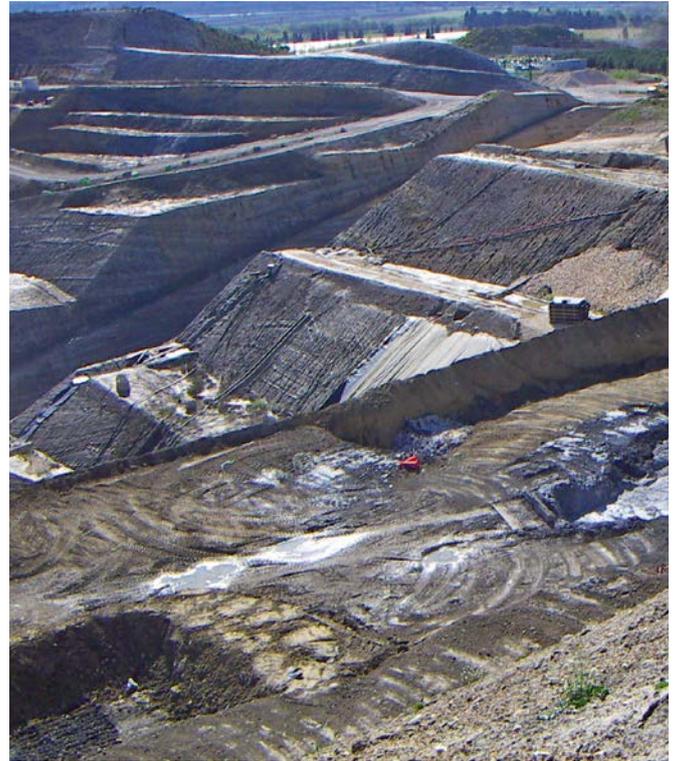


Le stockage des déchets ultimes

Un déchet ultime est un déchet qui ne peut être valorisé avec les moyens techniques actuellement disponibles. En dernier recours, le SIT TOMAT dispose donc d'Installations de Stockage

- Une installation compétente dans le stockage des Ordures Ménagères, le centre de Pierrefeu géré par la Sovatram.
- Une installation compétente dans le stockage des résidus issus du traitement des fumées (REFIOM) à Bellegarde (30) – gérée par SITA FD.
- Une Installation compétente dans le Stockage des Déchets Non Dangereux pour le traitement des gravats – gérée par le groupe LAFARGE.
- Une Installation compétente dans le stockage des gravats utilisés comme couche de recouvrement quotidienne des Ordures Ménagères située à Pierrefeu-du-Var – gérée par SOVATRAM.

Compte-tenu des travaux réalisés en 2015, l'Unité de Valorisation Énergétique a subi de nombreux arrêts techniques. Exceptionnellement cette année, l'enfouissement des Ordures Ménagères est de 25 988 tonnes.



Centre de Stockage de Déchets Dangereux de Bellegarde.



Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Pierrefeu-du-Var.

Les flux stockés

Centres de stockage	2003	2014	2015
ISDD de Bellegarde (REFIOM)	8 696	6 033	7 063
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Ordures Ménagères)	31 669	58 803**	25 988
ISDND du groupe LAFARGE (Gravats)	12 352	15 603	18 156
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Gravats)		12 628	11 948

Les variations sont dues aux travaux à la route industrielle de l'UVE et à l'augmentation des tonnages reçues en déchèteries.

* Ces gravats sont valorisés sur le centre de Pierrefeu-du-Var en couche de recouvrement journalière des Ordures Ménagères reçues sur le site.

** En raison des travaux de l'UVE.

SYNTHÈSE



La vue d'ensemble des installations

Dans le cadre de ses missions de gestion et de traitement des déchets ménagers de l'aire toulonnaise, le SITTMAT dispose de plusieurs installations spécifiques. Gérés par des prestataires, ces équipements servent à collecter, transporter et traiter l'ensemble des déchets de l'aire toulonnaise. Quais de transit, centre de tri, de compostage, déchèteries, Unité de Valorisation Énergétique... Ces installations sont implantées principalement sur le territoire du Syndicat.





* Ordures Ménagères + Collectes sélectives + Déchèteries



17 DÉCHÈTERIES

- > Carqueiranne
- > La Crau
- > Hyères
- > La Garde
- > Le Pradet
- > La Seyne-sur-Mer
- > La Valette-du-Var/
Le Revest-les-Eaux
- > Ollioules
- > Six-Fours-les-Plages
- > Saint-Mandrier
- > Toulon/Ollioules
- > Bandol
- > Le Beausset
- > Sanary-sur-Mer
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > Signes
- > Solliès-Pont



2 QUAI DE TRANSFERT D'ORDURES MÉNAGÈRES

- > Hyères
- > Solliès-Pont



1 CENTRE DE TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

- > La Seyne-sur-Mer



1 UVE

- Unité de Valorisation Énergétique*
- > Toulon



2 CENTRES DE COMPOSTAGE

- > Signes
- > Cuers



1 PLATEFORME DE MATURATION DES MÂCHEFERS

- > Pierrefeu-du-Var



1 ISDD

- Installation de Stockage de Déchets Dangereux*
- > Bellegarde



2 ISDND

- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux*
- > Le Beausset (gravats)
- > Pierrefeu-du-Var (OM et gravats)



2 RÉSEAUX DE CHALEUR

- > Toulon
- > La Seyne-sur-Mer

SYNTHÈSE



L'exploitation en tonnages



GISEMENT TOTAL
364 472 t



Collectes municipales d'Ordures Ménagères
Quai de transfert Almanarre
Quai de transfert CCGV

Péréquation des transports

Transport Quai de transfert

Collecte sélective
28 242 t

Péréquation Collecte Sélective

Comptabilité analytique par site

Déchèteries
109 718 t

UVE* - ZEPHYRE

KROC'CAN

CENTRE DE TRI VEOLIA

SMA

13 DÉCHÈTERIES DE L'AIRE TOULONNAISE



Centre de Traitement

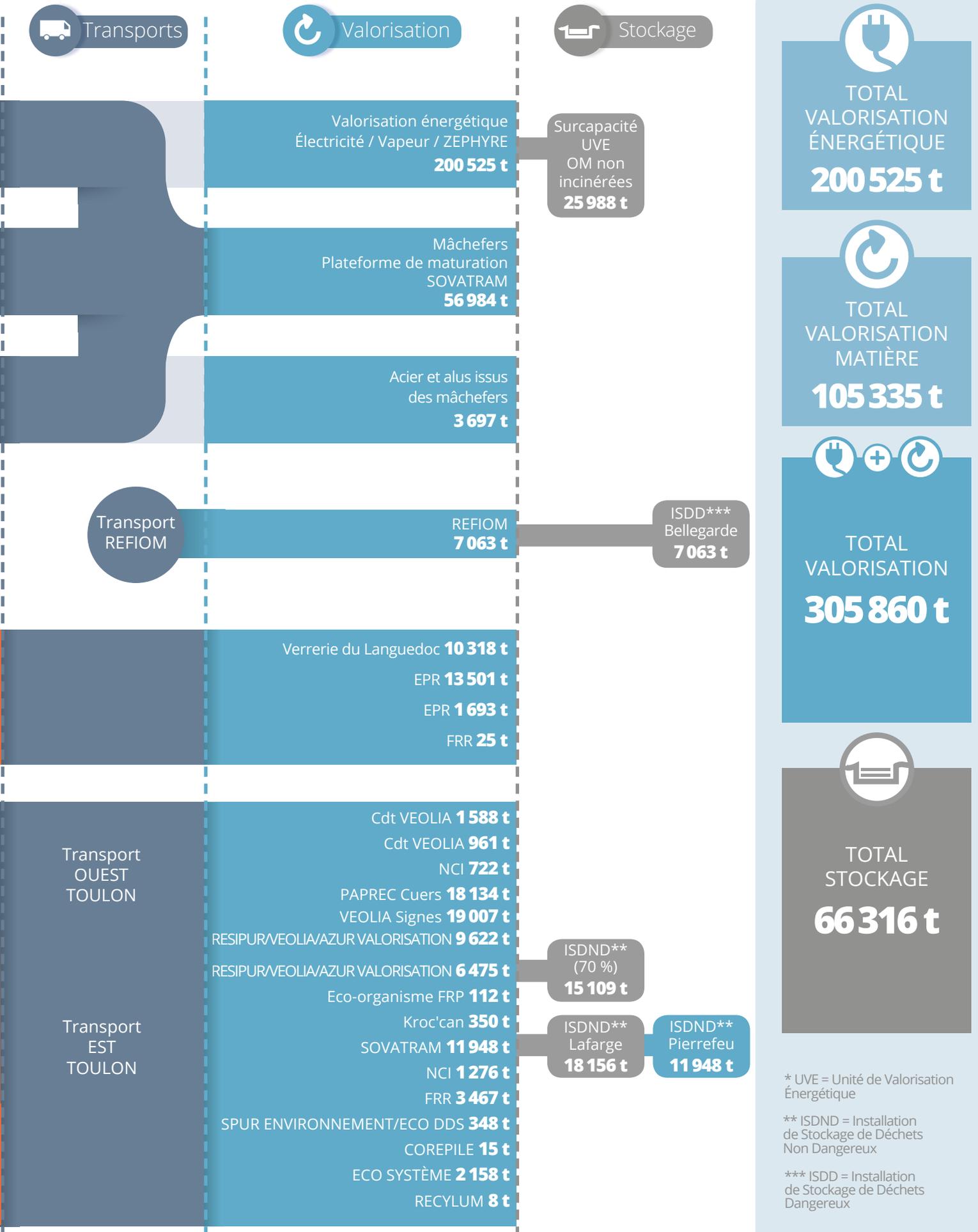
Apports directs
Collectes municipales
165 508 t

Refus de tri
Collecte sélective
3 277 t

Quais de transfert
57 727 t

Verre **10 318 t**
Papier/Carton **15 388 t**
Plastique **2 511 t**
Acier/alu **25 t**

Cartons **1 765 t**
JRM **1 045 t**
Verre plat **722 t**
Déchets verts **37 141 t**
Encombrants bois **9 622 t**
Encombrants mélange **21 584 t**
Pneus **112 t**
Textiles **350 t**
Gravats **30 104 t**
Plâtres **1 276 t**
Ferrailles **3 467 t**
DDM **348 t**
Piles **15 t**
DEEE **2 158 t**
Ampoules **8 t**



LE BILAN FINANCIER



Les participations financières des membres du Syndicat

1. TROIS CONTRIBUTIONS ANNUELLES

(versées au 25 avril de chaque année)

- Participation annuelle : pour financer le fonctionnement du syndicat,
- Impôts et taxes : il s'agit des impôts fonciers et de la contribution économique territoriale de l'UVE,
- Péréquation des transports : égalisation des coûts de transport à l'UVE entre les membres du Syndicat.

2. COÛT DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il s'agit du coût de traitement des ordures ménagères qui finance également le déficit de la collecte sélective. Les sommes dues sont calculées par douzièmes, définies au Budget primitif. Un réajustement est effectué en fonction des tonnages réels à l'exercice comptable suivant.

3. EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES

Le coût des transports, locations, et traitement des dépôts en déchèterie est facturé de façon trimestrielle aux villes ou communautés de communes à l'euro dépensé. Sont déduites de ces dépenses les recettes correspondant au soutien des éco-organismes ou les ventes de ferrailles.

Les chiffres 2015

13 millions d'euros de TVA économisés sur l'ensemble de la collecte, du transport et du traitement

Les comptes du SITTOMAT sont exprimés en HT.

Les dépenses du Syndicat

En 2015, le montant du budget annuel du SITTOMAT s'élève à 35 855 000 euros HT.

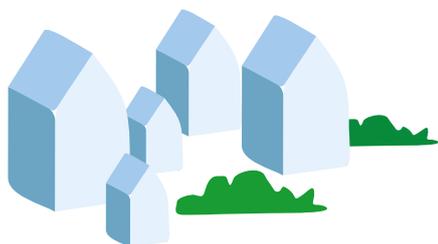
Ce budget de fonctionnement englobe l'ensemble des dépenses de collecte sélective et de traitement des déchets ménagers : marchés publics pour la collecte, le transport, le traitement, fournitures diverses, communication, analyses environnementales...

Un régime fiscal particulier

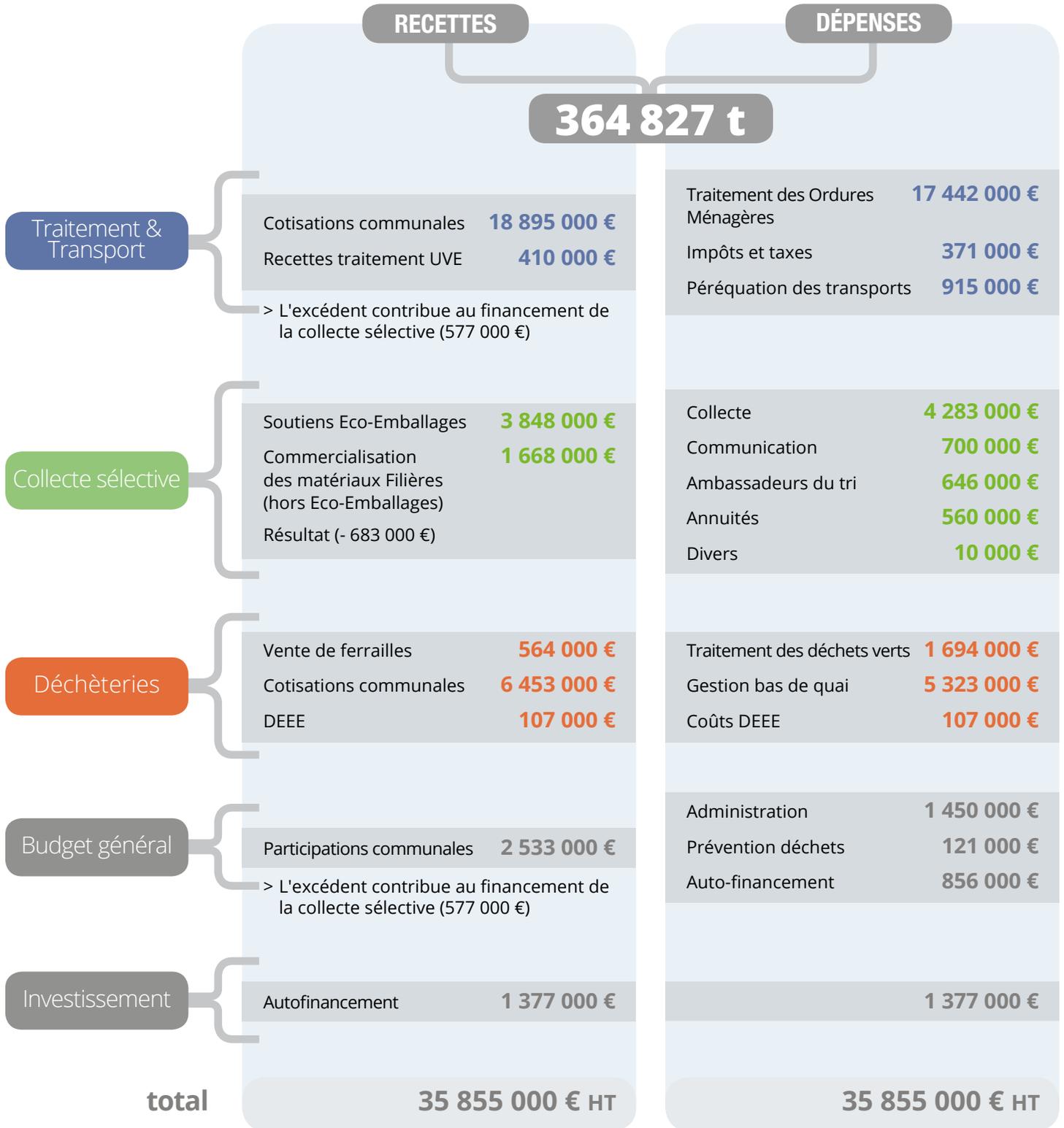
Le SITTOMAT a assujéti son activité à la TVA dès 1985. Grâce à son contrat avec Eco-Emballages, le SITTOMAT peut bénéficier d'une TVA à taux réduit - 10 % au lieu de 20 % - permettant au Syndicat d'économiser environ 6 millions d'euros de TVA sur le traitement des Ordures Ménagères en 2014. Un montant équivalent est également économisé sur la collecte des Ordures Ménagères pour les collectivités membres.

Un système de péréquation des transports

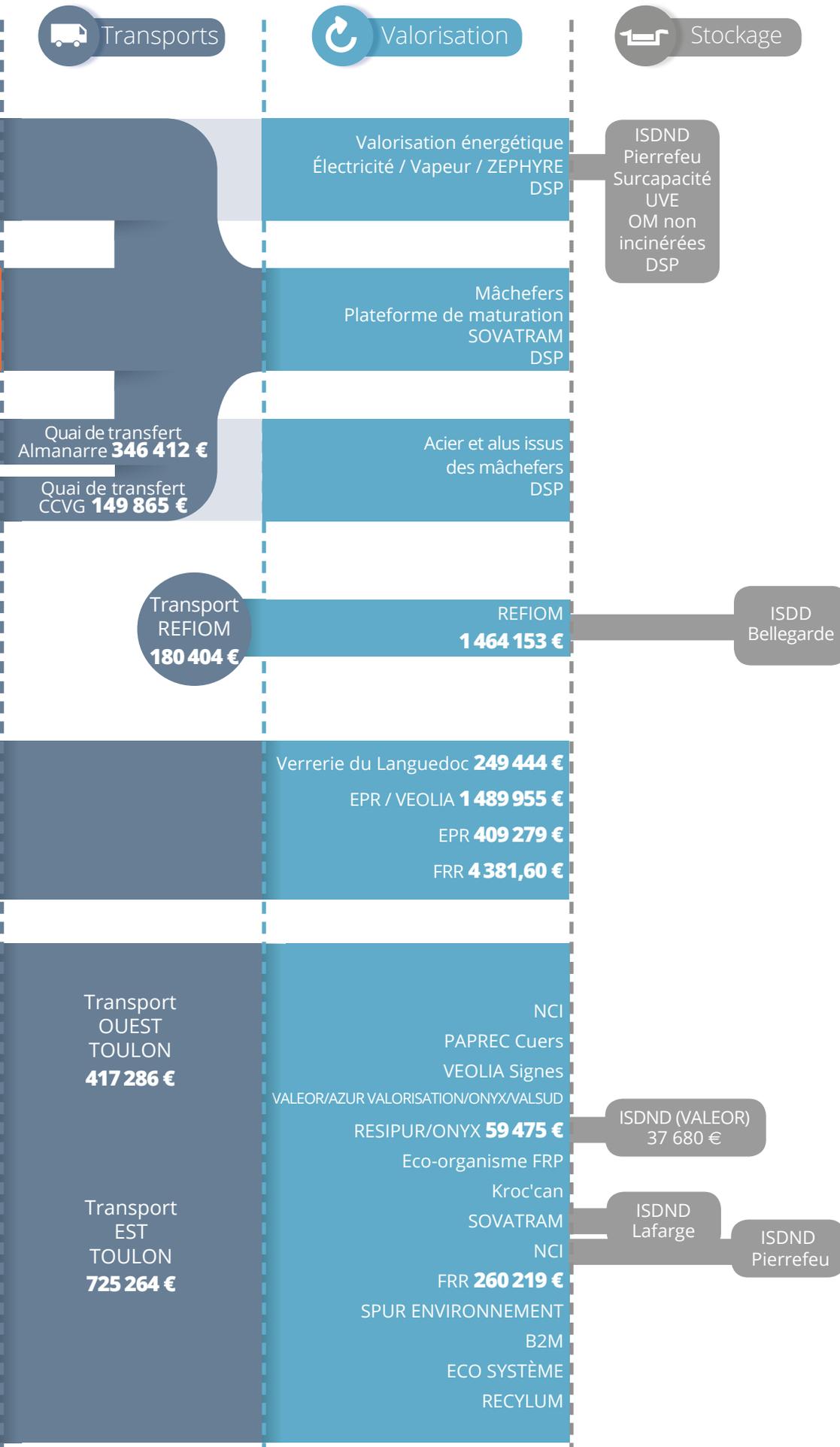
Comme stipulé dans ses statuts, le SITTOMAT a mis en place un système technico-financier pour égaliser les coûts de transport des Ordures Ménagères vers l'UVE entre les différents membres. Cette démarche a pour but de ne pas pénaliser les communes les plus éloignées de l'UVE et de répartir équitablement les charges de transport qui s'élèvent approximativement à un million d'euros.



Le budget primitif 2015



Bilan à la tonne : **98,27 € HT** la tonne, toutes dépenses comprises.
 Coût de traitement des résidus ménagers : **77,50 € HT** la tonne, collecte sélective comprise.





Syndicat mixte Intercommunal de
Transport et de Traitement des
Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise



Chemin G. Gastaldo - Quartier de l'Escaillon - 83 200 TOULON
Téléphone : 04 94 89 64 94

www.sittomat.fr



✓ DESIGN BY www.studio-mcb.com / La Valette-du-Var
Impression : Imprimerie Riccobono - Rédaction : Declik
Photographies : © Eco-Emballage - © Sittomat / Droits Réservés - © Pizzorno Environnement - © ghoststone-fotolia.com
© Ljupco Smokovski-fotolia.com - © sdenness-fotolia.com - © WavebreakmediaMicro-fotolia.com - Imprimé sur papier recyclé - 07/16

TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

www.tpm-agglo.fr

 AggloTPM  @AggloTPM

Hôtel de la Communauté d'Agglomération
107, boulevard Henri Fabre - CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
Fax : 04 94 93 83 83

CARQUEIRANNE

LA CRAU

LA GARDE

HYÈRES

OLLIOULES

LE PRADET

LE REVEST-LES-EAUX

SAINT-MANDRIER-SUR-MER

LA SEYNE-SUR-MER

SIX-FOURS-LES-PLAGES

TOULON

LA VALETTE-DU-VAR